

Figure 31 : Saturation de l'horizon (en haut) et covoisibilité « organisée » (en bas). Source : ENCIS Environnement

Plusieurs parcs éoliens perceptibles d'un même point de vue (covoisibilité) peuvent provoquer un effet de « brouillage » du paysage. De trop nombreuses éoliennes à l'horizon provoquent un effet de « barrière » et de saturation qu'il convient d'éviter. C'est pourquoi il est important d'envisager des espaces de respiration entre parcs.

Espace de respiration : il s'agit d'un espace sans éolienne entre deux parcs éoliens ou entre un parc éolien et un motif paysager (élément bâti, silhouette de village, motif du relief...).

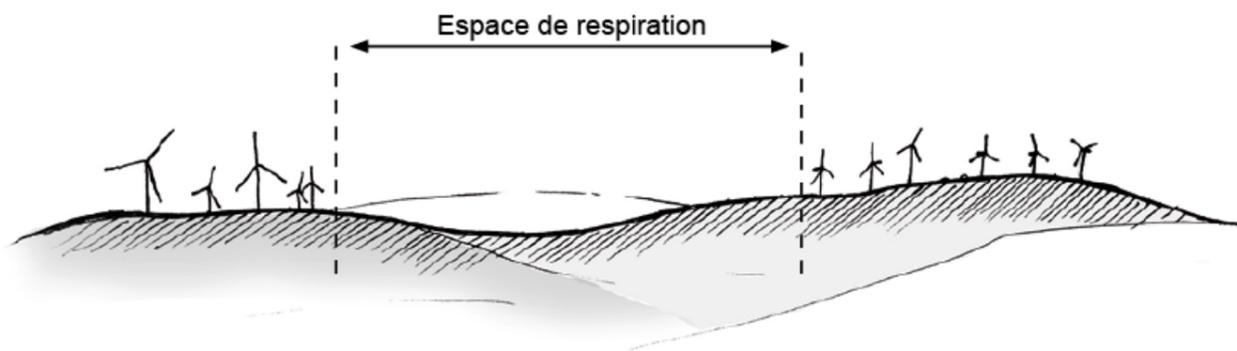


Figure 32 : Illustration d'un espace de respiration entre deux parcs éoliens (source : ENCIS Environnement)

### 4.2.3 Les notions de visibilité / covoisibilité

La perception visuelle d'un parc éolien dépend de son implantation et du contexte paysager mais aussi des éventuelles covoisibilités.

**Visibilité** : Caractère de ce qui est perceptible par la vue, sensible à l'œil humain.

**Covoisibilité** : De manière générale elle désigne deux éléments (bâtiment, élément de paysage, parc éolien) mis en relation par un même regard (l'un étant visible à partir de l'autre, ou les deux pouvant être embrassés par un même regard).

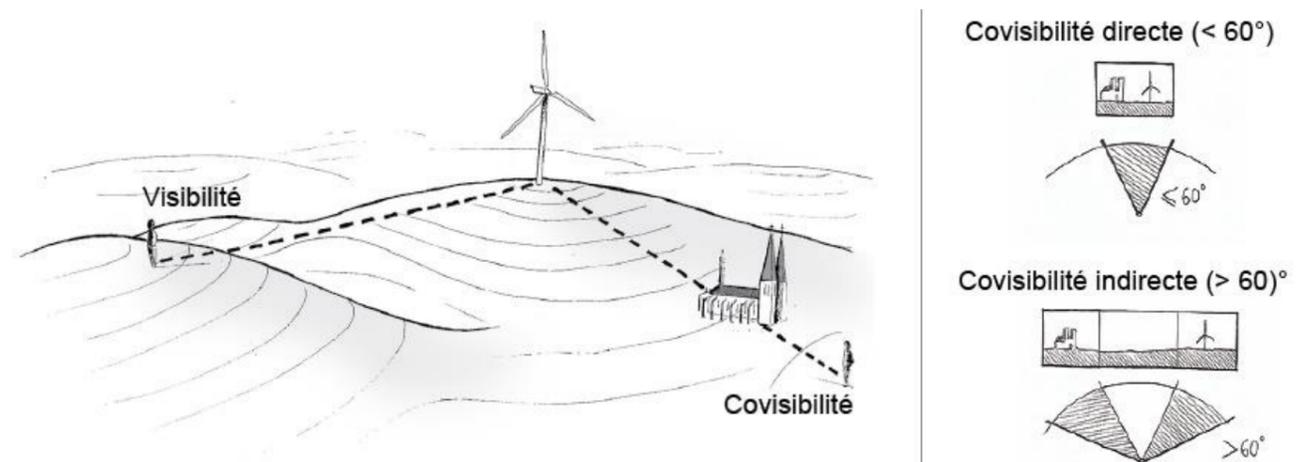


Figure 33 : Visibilité et covoisibilité (source : ENCIS Environnement)

**Covoisibilité directe (inférieure à 60°)** : perception conjointe d'un élément patrimonial ou paysager et d'une éolienne, ne nécessitant pas de rotation de la tête

**Covoisibilité indirecte (supérieure à 60°)** : perception non conjointe d'un élément patrimonial ou paysager et d'une éolienne, nécessitant une rotation de la tête.

L'illustration ci-contre montre que les éoliennes, cumulées à la silhouette du clocher de l'église et aux pylônes de ligne à haute tension, composent un paysage brouillé et discordant. Le rapport d'échelle entre les éoliennes et l'église est particulièrement écrasant pour le monument religieux. Des distances de respiration entre les différents éléments composant le paysage peuvent permettre d'en clarifier la lisibilité.

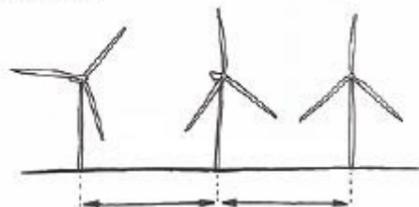


Figure 34 : Paysage brouillé (source : ENCIS Environnement)

## 4.2.4 Composition d'un parc éolien

La composition d'un parc éolien nécessite la prise en compte des structures et motifs paysagers mais également l'organisation des éoliennes les unes par rapport aux autres, notamment les distances entre elles, afin d'obtenir un parc lisible et harmonieux.

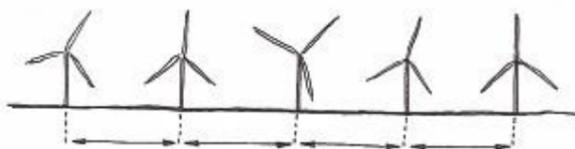
**Interdistance**



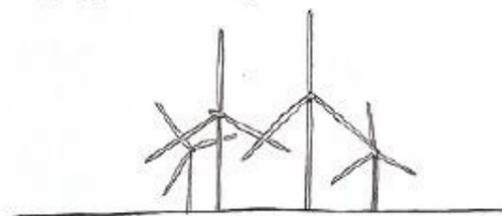
**Effet de décrochement**



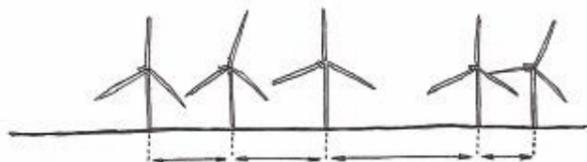
**Interdistance régulière**



**Superposition de pales**



**Interdistance irrégulière**



Source : ENCIS Environnement.



# Partie 5 : Solutions de substitution envisagées et raisons du choix du projet



Dès lors qu'un site éolien a été choisi et que l'on connaît les grands enjeux liés aux servitudes réglementaires et à l'environnement (cadrage préalable, consultation des services de l'Etat et état initial de l'environnement), il est possible de réfléchir au nombre et à la disposition des éoliennes sur le site, ainsi qu'aux aménagements connexes.

Le rôle du paysagiste est de proposer un scénario, puis une variante d'implantation en adéquation avec les spécificités du paysage en fonction des enjeux suivants :

- Capacité de l'unité paysagère à accueillir un parc éolien,
- Dialogue avec les structures et construction d'un paysage lisible,
- Harmonie des rapports d'échelle,
- Réduction des covisibilités discordantes avec les éléments patrimoniaux,
- Préservation du cadre de vie des riverains,
- Insertion fine des aménagements connexes.

## 5.1 Historique et raisons du choix du site

### 5.1.1 Historique du projet

Neoen porte le développement du projet éolien « Mont de Transet » sur les communes de Thauron et Mansat-la-Courrière depuis 2013. Les deux communes d'implantation ont délibéré favorablement à ce projet : en novembre 2013 pour la commune de Thauron et en août 2015 pour la commune de Mansat-la-Courrière. Ce projet a également été soutenu par la Communauté de Communes de Bourganeuf, le projet s'inscrivant dans une démarche de développement des énergies renouvelables à l'échelle intercommunale.

Le dossier de Demande d'Autorisation Environnementale Unique du projet éolien du Mont de Transet a été déposé en novembre 2017. Composé de 6 éoliennes, le projet représentait une puissance comprise entre 13,2 MW et 19,4 MW. Il comprenait également l'installation d'un poste de livraison, la création et le renforcement de pistes, la création de plateforme et des liaisons électriques entre les éoliennes et le poste de livraison jusqu'au poste source.

L'avis de la MRAe a été publié le 11 septembre 2018, ne faisant aucune critique à l'éolienne E3 et à ses parcelles d'implantation. Un dépôt volontaire de compléments a été effectué en novembre 2018, afin d'amener plus de précisions sur les sujets de défrichement et du plan de gestion du bois de Transet dans un premier temps, sur le volet paysager dans un second temps.

L'enquête publique du projet du Mont de Transet s'est tenue du 25 février au 29 mars 2019, à la suite de laquelle a été rédigé par Neoen, un mémoire en réponse aux observations en avril 2019.

La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) du projet du Mont de Transet s'est tenue le 22 novembre 2019. Au cours de celle-ci, des échanges ont porté sur l'implantation de l'éolienne E3, dont les coordonnées étaient les suivantes :

Coordonnées (Lambert 93)		
	X	Y
<b>Eolienne E3</b>	606 131	6 542 301

Tableau 17 : Coordonnées de l'éolienne E3 (projet du Mont de Transet initial)

Les pales de l'éolienne E3 survolaient la voie communale n°5, considérée comme terrain aménagé mais peu fréquenté (cf. étude de danger de 2017). Les enjeux humains totaux étaient les suivants :

Scenario <sup>8</sup>	Ensemble homogène	Surface (ha)	Règle de calcul	Enjeux humains (EH)	Enjeux humains totaux
Chute d'élément, chute de glace (rayon : 55 m)	Terrains non aménagés et très peu fréquentés	0,7705	1 pers/100 ha	0,007705	0,025685
	Terrains aménagés mais peu fréquentés	0,1798	1 pers/10 ha	0,01798	
Effondrement (rayon : 150 m)	Terrains non aménagés et très peu fréquentés	6,7527	1 pers/100 ha	0,067527	0,099057
	Terrains aménagés mais peu fréquentés	0,3153	1 pers/10 ha	0,03153	
Projection de glace (rayon : 207,5 m)	Terrains non aménagés et très peu fréquentés	29,0692	1 pers/100 ha	0,290692	0,354172
	Terrains aménagés mais peu fréquentés	0,6348	1 pers/10 ha	0,06348	
Projection d'élément (rayon : 500 m)	Terrains non aménagés et très peu fréquentés	77,02	1 pers/100 ha	0,7702	8,29286
	Terrains aménagés mais peu fréquentés	1,517	1 pers/10 ha	0,1517	
	Captage d'alimentation en eau potable	-	Nombre de personnes max	2	
	Réseau routier structurant	0,417	0,4 pers/km par tranche de 100 véhicules/jour	5,37096	

Tableau 18 : Enjeux humains de l'éolienne E3 (étude de dangers du projet du Mont de Transet initial)

Du fait de sa proximité à la voie communale n°5, il a été proposé lors de la CDNPS de supprimer l'éolienne E3 du dossier ou de décaler celle-ci afin de supprimer le surplomb au niveau de la voie communale. Neoen a fait le choix de supprimer l'éolienne E3 du dossier d'autorisation environnementale du projet éolien du Mont de Transet. Le 31 décembre 2019, le projet à 5 éoliennes a reçu son arrêté d'autorisation environnementale.

C'est dans la continuité de cette démarche que Neoen dépose un dossier pour implanter l'éolienne E3, décalée d'une longueur de pale par rapport à son ancien emplacement, le long de la parcelle d'implantation initiale. Les nouvelles coordonnées de l'éolienne E3 sont les suivantes :

Coordonnées (Lambert 93)		
	X	Y
<b>Eolienne E3</b>	606 185	6 542 296

Tableau 19 : Coordonnées de l'éolienne E3 (projet du Mont de Transet – E3)

Le survol des pales de l'éolienne sur la voie communale a été supprimé.

Un nouveau poste de livraison sera également créé.

Coordonnées (Lambert 93)		
	X	Y
<b>PDL</b>	606 128	6 542 309

Tableau 20 : Coordonnées du poste de livraison (projet du Mont de Transet – E3)

Suite aux échanges avec la DREAL, il a été convenu de reprendre les études réalisées dans le cadre du dossier initial du Mont de Transet. Deux journées sur site et plus particulièrement sur la parcelle de l'éolienne E3 et ses alentours ont toutefois été réalisées afin de confirmer les niveaux d'enjeux, de sensibilités et d'impacts des études précédemment réalisées avec l'environnement actuel.

Le tableau suivant reprend les principales étapes du projet du Mont de Transet autorisé en décembre 2019 et du projet du Mont de Transet – E3.

Historique du projet		
Projet	Date	Etapes importantes du projet
Projet du Mont de Transet	Octobre 2013	Présentation de l'éolien et proposition de faire un projet sur le territoire communal.
	Novembre 2013	Délibération des élus de Thauron en faveur du développement d'un projet éolien
	Février 2014	Présentation du projet, soutien de la Communauté de Communes
	Mai 2014	Projet d'extension du projet sur la commune de Mansat-la-Courrière
	Août 2015	Délibération des élus de Mansat-la-Courrière en faveur du projet sur le territoire communal
	Janvier 2016	Demande d'autorisation de la voirie communale auprès de la commune de Bourgneuf
	Novembre 2017	Dépôt en préfecture du dossier d'autorisation environnementale du projet du Mont de Transet
	Septembre 2018	Emission de l'avis de la MRAe
	25 Février au 29 Mars 2019	Enquête publique du projet du Mont de Transet
	Novembre 2019	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites : refus de l'éolienne E3 en raison de sa proximité avec la voie communale (N°5)
Décembre 2019	Arrêté d'Autorisation Environnementale du parc éolien à 5 éoliennes (E1, E2, E4, E5 et E6)	
Projet du Mont de Transet – E3	Mars 2020	Echange avec la DREAL Nouvelle-Aquitaine
	Septembre 2020	Reprise des études selon la nouvelle implantation d'E3, décalée par rapport à la route
	Octobre 2020	Echange avec la DREAL Nouvelle-Aquitaine sur l'avancée du dossier

Tableau 21 : Historique du projet

## 5.1.2 Raisons du choix du site

Le porteur de projet - Neoen - a défini une zone située sur les communes de Thauron et Mansat-la-Courrière. Ce site présente en effet plusieurs avantages comparativement aux autres sites étudiés :

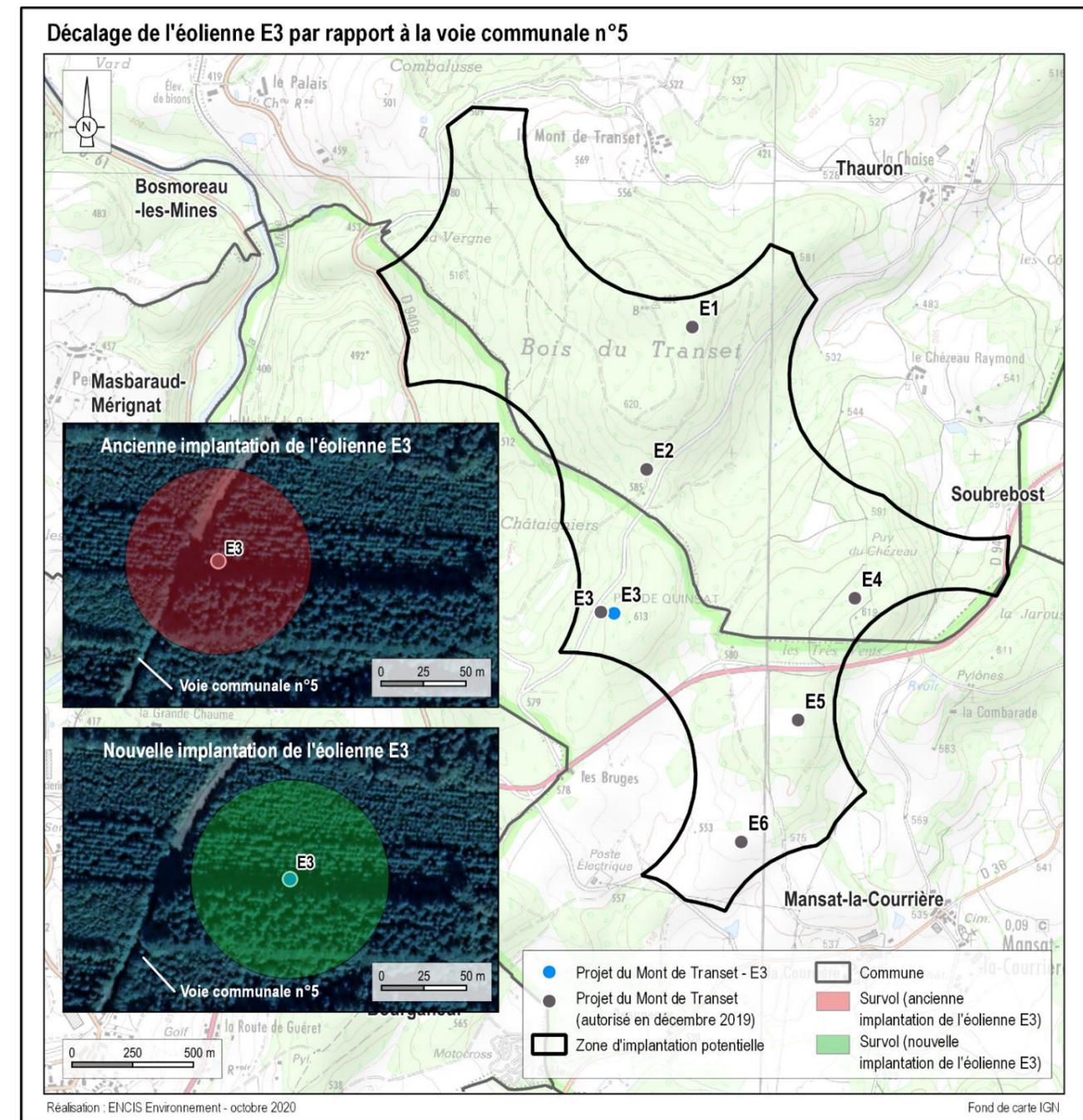
- un secteur favorable (à contraintes fortes) du Schéma Régional Eolien de l'ancienne région du Limousin sur la majorité du site,
- une zone exempte des principales servitudes et contraintes techniques,
- une superficie permettant l'implantation d'un parc éolien à l'écart des zones habitées,
- un secteur hors des principales zones de protection des espaces naturels, des sites Natura 2000 et des ZNIEFF,
- l'acceptation des élus du territoire,
- des possibilités de raccordement, le poste source de Mansat se trouvant à proximité immédiate du site et disposant d'une capacité suffisante pour accueillir le projet.

Les études environnementales et techniques ont donc été réalisées sur le site retenu en vue de concevoir un parc éolien en phase avec les enjeux environnementaux, acoustiques, sanitaires, paysagers et écologiques du territoire.

## 5.2 Solutions envisagées et choix de l'implantation

La présence du projet éolien du Mont de Transet engendre une démarche de projet particulière. Le projet présenté ici est en fait plus proche d'une extension de parc éolien que d'un nouveau projet s'implantant dans un territoire non contraint. Le principe d'implantation se calque donc sur celui du projet éolien du Mont de Transet autorisé en décembre 2019.

De plus, dans le cas du projet du Mont de Transet – E3, l'implantation de l'éolienne E3 répond à une demande exprimée lors de la CDNPS de novembre 2019, vis-à-vis du projet initial du Mont de Transet. L'éolienne E3 a ainsi été déplacée de 55 m vers l'est sur la même parcelle, afin de s'éloigner de la voie communale n°5. Ce décalage permet de conserver une variante formée de deux lignes parallèles de 3 éoliennes orientées nord-est / sud-ouest et ainsi d'avoir une insertion paysagère très proche du projet initial.



Carte 39 : Décalage de l'éolienne E3 par rapport à la voie communale n°5

## 5.3 Description de la variante de projet retenue

### 5.3.1 Les éoliennes

A ce stade, le type d'éolienne qui sera installé sur le parc éolien du Mont de Transet – E3 n'est pas encore défini. Le projet sera composé d'une éolienne de type V110, du fabricant VESTAS ou N117, du fabricant Nordex, de puissance nominale respective 2,2 MW et 3,6 MW. Leur hauteur sera comprise entre 149,8 m et 150 m maximum en bout de pale : le mât mesure entre 91 et 95 m de haut et le rotor de 110 à 117 m de diamètre.

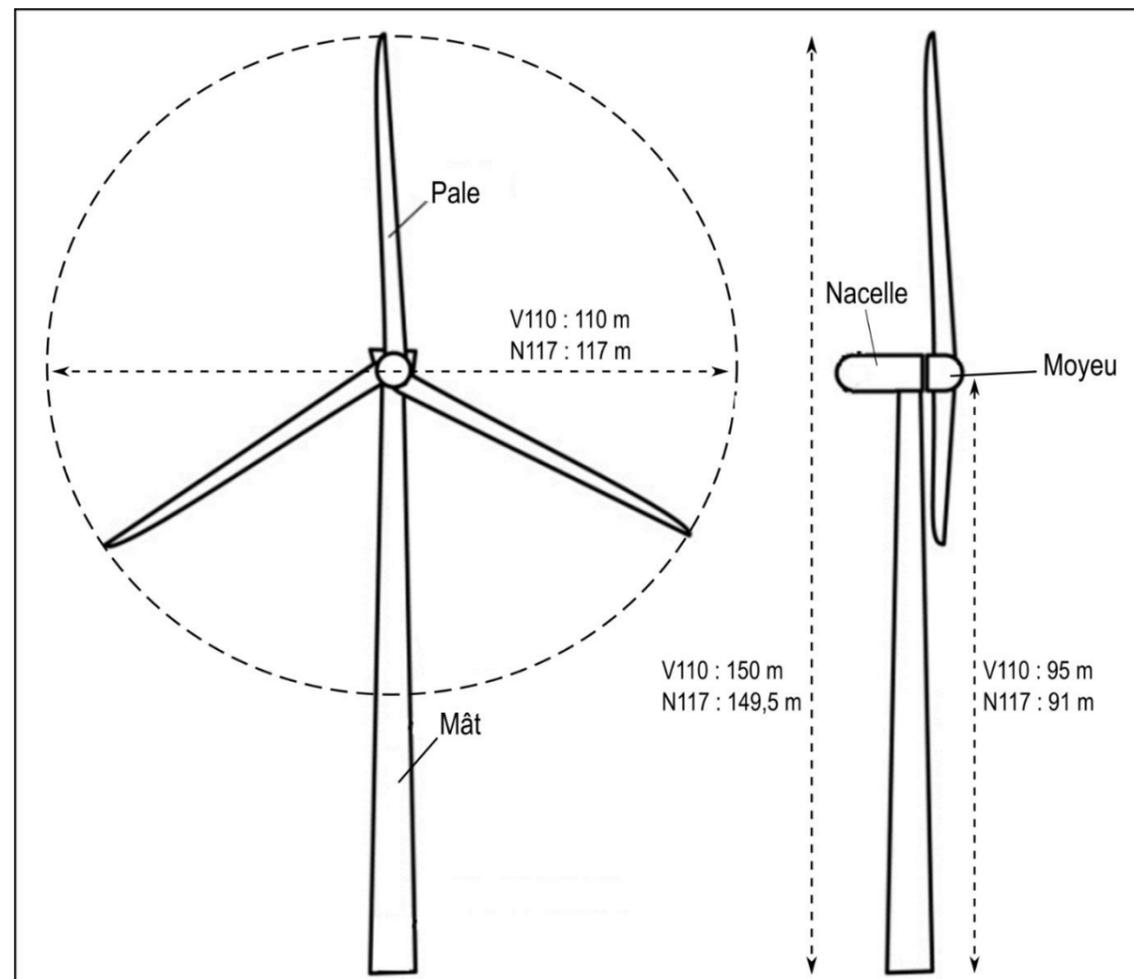


Figure 35 : Schéma d'une éolienne V110 ou N117

### 5.3.2 Les aménagements connexes

#### 5.3.2.1 Voies d'accès et plateforme

La voie communale n°5 n'aura pas besoin d'être élargie ou renforcée.

Une piste d'accès sera créée pour l'accès direct à l'éolienne E3. Ce tronçon représente 210 mètres linéaires. Cette piste sera constituée de gravillon de teinte beige/grise de faible granulométrie sur un géotextile.

Une plateforme de montage devra également être créée. Celle-ci occupera une superficie de 1 814 m<sup>2</sup>. Elle sera composée du même matériau que la piste.



Photographie 96 : Exemple de piste en concassé beige/gris

#### 5.3.2.2 Poste de livraison

Le poste de livraison accueille tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit d'un bâtiment constitué d'éléments préfabriqués en béton. Il sera choisi ici de l'habiller d'un bardage bois faisant échos à l'ambiance forestière, pour une meilleure intégration paysagère. Les portes et huisseries seront peintes de la couleur se rapprochant de la teinte retenue pour le bardage, soit une teinte assez neutre gris-vert (RAL 7003). Son emprise au sol est de 12 x 3 m, soit environ 36 m<sup>2</sup>, pour une hauteur de 2,7 m.

Le poste de livraison se situe à proximité de l'éolienne E3, le long de la voie communale n°5.

### 5.3.2.3 Réseau électrique

Le réseau d'évacuation de l'électricité est constitué du câblage de raccordement entre l'éolienne et le poste de livraison, et du câblage entre le poste de livraison et le poste source. Ce réseau électrique est enterré à une profondeur d'environ 0,8 m.

### 5.3.2.4 Fondations

L'éolienne E3 nécessite des fondations bétonnées d'une surface d'environ 314 m<sup>2</sup>. Celles-ci sont circulaires et mesurent environ 20 m de diamètre, pour une profondeur théorique de 3 m. Ces fondations sont enterrées.

### 5.3.2.5 Le déboisement

Pour les besoins du chantier, une surface de 2 006 m<sup>2</sup> sera déboisée. Cette surface correspond aux zones de dégagement périphérique des virages et chemins d'accès, aux zones de levage de grue des éoliennes et zone de stockage des pales. Les déboisements concerneront en majorité des bois de résineux destinés à être coupés (exploitation sylvicole). Ces secteurs reprendront leur état boisé à l'issue de la phase chantier.

### 5.3.2.6 Le défrichage

Durant la période d'exploitation du parc, 13 176 m<sup>2</sup> seront maintenus défrichés. Cette surface correspond au diamètre du rotor de l'éolienne, à la piste d'accès permanente, au poste de livraison et sa plateforme, ainsi qu'aux remblais et déblais permanents. Les zones défrichées concernent des bois de feuillus et de résineux (boisements exploités). Le détail de ce défrichage est présenté dans l'Etude d'Impact sur l'environnement, chapitre 5.2.4.

## 5.3.3 La description des travaux

Le chantier de construction d'une éolienne s'étalera sur une période d'environ quatre mois : un mois pour la préparation de la piste, de la plateforme et des fouilles, un mois de génie civil, un mois de séchage des fondations, deux semaines pour la livraison de l'aérogénérateur, une à deux semaines de montage et deux semaines de mise en service et de réglages.

## 5.3.4 La description des modalités d'exploitation

La phase d'exploitation (20 ans) débute par la mise en service de l'éolienne. Les interventions sur le site sont alors réduites aux opérations d'inspection et de maintenance.

A l'issue de la phase d'exploitation (qui peut être prolongée), le parc est démantelé. L'éolienne est

alors démontée et le site remis en état : suppression du socle, d'une partie des fondations, du réseau souterrain, du poste de livraison et recouvrement des fondations par de la terre végétale. Les déchets de démolition ou de démantèlement seront valorisés ou détruits dans les filières autorisées.

## 5.3.5 Plan de masse

En pages suivantes est représenté le plan de masse général du projet. Il présente la localisation d'E3 et des infrastructures annexes du parc éolien : accès, plates-formes, réseaux électriques, etc.



**Parc éolien Mont de Transet E3**  
 Commune de Mansat-la-Courrière (23)  
**NEOEN**  
**Plan d'ensemble - E3**  
 (art. R.181-15-2 9° du Code de l'Environnement)

**LEGENDE**

Aire de survol des pales	Fondations
Accès temporaires	Raccordement électrique interne
Plateformes et accès maintenus	Raccordement électrique externe

**Le 30/10/2020**

**ECHELLE**

1/1 000° (impression A3 pleine page)

Carte 40 : Plan de masse du projet



<p><b>Parc éolien Mont de Transet E3</b> Commune de Mansat-la-Courrière (23)</p> <p><b>NEOEN</b></p> <p><b>Plan d'ensemble - E3</b> <i>(art. R.181-15-2.9° du Code de l'Environnement)</i></p>	<p><b>LEGENDE</b></p> <table border="0"> <tr> <td> Aire de survol des pales</td> <td> Fondations</td> </tr> <tr> <td> Accès temporaires</td> <td> Raccordement électrique interne</td> </tr> <tr> <td> Plateformes et accès maintenus</td> <td> Raccordement électrique externe</td> </tr> </table>	Aire de survol des pales	Fondations	Accès temporaires	Raccordement électrique interne	Plateformes et accès maintenus	Raccordement électrique externe	<p><b>Le 30/10/2020</b></p> <p><b>ECHELLE</b></p> <p>1/1 000° (impression A3 pleine page)</p> <p></p> <p></p>
Aire de survol des pales	Fondations							
Accès temporaires	Raccordement électrique interne							
Plateformes et accès maintenus	Raccordement électrique externe							

Carte 41 : Plan de masse du projet



# Partie 6 : Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine



**Selon les thèmes abordés, les impacts du projet du Mont de Traset – E3 ont été analysés à deux échelles différentes :**

- à l'échelle de l'éolienne E3 uniquement pour l'analyse des effets de la construction du projet sur le paysage et pour les effets du projet dans la zone d'implantation ;
- en considérant la nouvelle implantation de l'éolienne E3 et les 5 éoliennes autorisées, pour les thèmes pour lesquels il est pertinent d'analyser les impacts d'un projet dans sa globalité, en l'occurrence tout ce qui concerne les effets de l'exploitation du projet depuis les différentes aires d'étude.

## 6.1 Les perceptions sociales des paysages éoliens

Il faut rappeler que le paysage est « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. » (Convention européenne du Paysage). Comme expliqué au 2.3.1, il y a autant de « paysages » qu'il y a d'observateurs.

### 6.1.1 Les observateurs

Un territoire est observé et vécu par différents types d'usagers :

- les habitants qui sont dans leur cadre quotidien et qui « vivent » le territoire,
- les touristes qui viennent pour le patrimoine ou la nature,
- les gens de passage qui empruntent les grands axes routiers.

### 6.1.2 Enquêtes quantitatives nationales sur les représentations de l'éolien

#### *Acceptation globale de l'éolien*

Un certain nombre de sondages montrent que l'éolien est plutôt bien accepté. Le CREDOC a interrogé 2000 personnes en janvier 2010. Ainsi, d'après cette enquête, 67% de la population seraient favorables à l'implantation d'éoliennes à 1 km de chez eux s'il y avait la possibilité d'en installer. Il est intéressant de noter que de 25 à 39 ans, il y a 76% de personnes favorables, contre 59% pour les personnes âgées de plus de 60 ans. Parmi les personnes défavorables, les deux principaux arguments sont le fait que « les éoliennes dégradent le paysage » (41% des personnes défavorables) et qu'« elles sont trop bruyantes » (42%). Viennent ensuite de façon marginale, les risques pour la santé et l'inutilité de l'éolien (Baromètre d'opinion sur l'énergie et le climat en janvier 2010, Commissariat général au développement durable).

Un sondage plus récent (Les Français et les énergies renouvelables, pour le Syndicat des Energies Renouvelables, janvier 2013) réalisé par IPSOS sur 1 012 personnes, confirme ces chiffres. 83% des personnes sondées ont une « bonne image » de l'éolien. Elle est aussi nette chez les habitants des campagnes que chez les citadins.

Une étude réalisée par Harris interactive, pour le compte de France Energie Eolienne, est parue en octobre 2018. Elle met en avant la bonne image dont bénéficie l'énergie éolienne auprès de l'ensemble des Français et des riverains en particulier (habitant à moins de 5 km d'une éolienne). Selon cette étude, 73 % des Français et 80 % des riverains ont une bonne image de cette énergie.

#### *En fonction de la distance d'éloignement au parc éolien*

Il est cependant intéressant de voir que si l'éolienne est globalement très bien acceptée, cette acceptabilité décroît avec la proximité. Ainsi :

- 80% des sondés sont favorables à l'installation d'éoliennes dans son département,
- 68% sont favorables à l'installation d'éoliennes dans sa commune,
- 45% sont favorables à l'installation d'éoliennes à 500 m de son domicile.

#### *En fonction de l'existence ou non du parc éolien*

Selon que l'on parle de l'idée d'un projet éolien ou d'un parc éolien les résultats sont également différents. Il est intéressant de constater que lorsque le parc éolien existe réellement, 76 % des personnes vivant à proximité d'éoliennes y sont favorables, alors qu'ils n'étaient que 58 % au moment de la construction du parc. Cette tendance est mise en avant par l'étude « L'acceptabilité sociale de éoliennes : des riverains prêts à payer pour conserver leurs éoliennes » (CGDD, 2009) en interrogeant 2 300 personnes vivant autour de quatre parcs éoliens différents comprenant chacun de 5 à 23 éoliennes. Il est également intéressant de voir à travers cette même étude que selon les parcs éoliens concernés, seuls 4 à 8% des interrogés les trouvent gênants.

Dans le cadre d'une autre étude Ipsos (projet de parc éolien de la côte des Isles (Cotentin), 2005), les interviewés ayant déjà vu un parc éolien sont d'ailleurs plus nombreux que les autres à les trouver belles (57% pour 47% de ceux qui n'en ont jamais vu), et à réfuter l'argument selon laquelle elles détérioreraient le paysage (55% de pas d'accord pour 50% de ceux qui n'en ont pas vu). Ainsi, le contact avec les éoliennes favoriserait l'adhésion à celles-ci.

#### *Selon les catégories socio-professionnelles, le sexe et l'âge*

Une étude un peu ancienne (DEMOSCOPIE, 2002, ADEME) révèle des disparités en terme de CSP, de sexe et d'âge :

- Les CSP + et dans une moindre mesure les hommes ont généralement :
  - o Une attitude plus positive que la moyenne sur les aspects écologiques et les aspects liés à l'installation et la durée de vie des éoliennes.
  - o Mais sont plus sceptiques sur les aspects économiques et le bruit.
- Les CSP- et dans une moindre mesure les femmes semblent
  - o Plus optimistes quant aux aspects économiques et esthétiques
  - o Se prononcent un peu moins sur les aspects écologiques
  - o Ont tendance à adhérer à l'idée qu'elles tuent les oiseaux migrateurs.
- Les agriculteurs ont une perception nettement plus positive que la moyenne sur l'ensemble des points d'image.

- Les plus favorables à l'installation d'éoliennes à proximité de leur domicile sont :
  - o Les agriculteurs
  - o Les 25-34 ans
  - o Les hommes
  - o Les habitants de communes de 100 000 ou plus
- Les moins favorables : les + de 65 ans, particulièrement les femmes.

A notre connaissance, à ce jour, il n'existerait pas de données récentes permettant d'affirmer ou d'infirmier ces constats faits en 2002. Il se peut que les perceptions aient évolués.

### **Les touristes**

En ce qui concerne le tourisme, un sondage mené dans la région Languedoc-Roussillon (Impact potentiel des éoliennes sur le tourisme en Languedoc-Roussillon, Conseil régional, CSA (2003)) a interrogé 1 033 touristes sur la question. 67% des visiteurs avaient vus des éoliennes durant leurs vacances. Hors 16 % des visiteurs trouvaient qu'il y avait trop d'éoliennes et 63 % pensaient qu'on pouvait en mettre davantage, 24 % que cela gâche le paysage et 51 % que cela apporte quelque chose au paysage. A la question " Durant vos vacances, est-ce que la présence de plusieurs éoliennes (au moins cinq) vous plairait beaucoup, vous plairait plutôt, vous dérangerait plutôt ou vous dérangerait beaucoup... ?", l'acceptation est très forte le long des axes routiers (64% favorables), elle est forte en mer ou dans les campagnes, mais l'idée plaît moins dans les vignes, à proximité de la plage et des lieux culturels ou encore du lieu d'hébergement touristique.

Le sondage démontre aussi que « La présence potentielle d'éoliennes à une dizaine de kilomètres du lieu de résidence, suscite majoritairement de l'indifférence : 55% des touristes déclarent que cela ne changerait rien pour eux. 23% affirment que « lors d'une excursion, [ils pourraient] réaliser un détour pour aller les voir », 14% qu'ils feraient le voyage et 6% qu'ils feraient « en sorte de ne pas aller dans ce secteur ».

L'étude en Languedoc-Roussillon conclut : « Les éoliennes apparaissent ni comme un facteur incitatif, ni comme un facteur répulsif sur le tourisme. Les effets semblent neutres ».

### **6.1.3 Représentations sociales associées aux paysages éoliens**

Malgré des résultats de sondages plutôt favorables au développement éolien, sur le terrain, en amont des projets, la littérature et la presse abondent de cas d'affrontements passionnés et passionnels autour de projets d'implantation d'éoliennes. On constate un clivage dans les représentations sociales autour de l'éolien. Sans tomber dans une vision manichéennes, nous pouvons opposer deux modes d'interprétation différents comme le met en avant Diana Gueorguieva-Faye (Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique, Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7, 2006) : « Deux visions de la nature s'opposent : l'une selon laquelle c'est un cadre de vie, décor que l'on veut préserver tel quel, l'autre suivant laquelle la nature est un support de

*vie, avec lequel on compose selon les aléas de la vie. Le tourisme et l'agriculture raisonnée sont les seules alternatives proposées par les militants anti-éoliens pour un développement économique du territoire rural. Cependant, toutes les communes ne sont pas capables d'exploiter leur potentiel touristique, qui est d'ailleurs souvent limité à deux ou trois mois dans l'année, de même que l'agriculture raisonnée n'est pas le moyen le plus facile à valoriser. À l'opposé, les militants pro-éoliens se rangent souvent à côté des élus locaux soucieux de maintenir la vie sur leur territoire. « On vit dans un paradis terrestre, on ne s'en était pas aperçu. Pour moi, [un parc éolien] n'est pas un site industriel. Sur ce plateau où il n'y a rien, où on a toujours été pauvre, c'est une opportunité de devenir un peu plus riche » (Maire d'une commune sur le plateau du Mézenc). »*

Quelques images récurrentes sont associées aux perceptions positives ou négatives que les individus ont des parcs éoliens, elles reviennent régulièrement dans les discours (en réunions publiques, en permanences, lors d'enquêtes sociales ou de sondages). Selon ces différentes représentations qu'a en tête l'observateur, l'interprétation du paysage sera largement modifiée.

#### **Principales perceptions positives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires :**

- Des considérations esthétiques
  - o Objets élégants, régulièrement nommés « oiseaux blancs »
  - o Objets qui n'entrent pas dans la catégorie « industriel », mais plutôt en « harmonie avec la nature »
- Des considérations écologiques
  - o Energie « propre », écologique et « sans déchets »
  - o Energie « renouvelable »
  - o Energie « sans émission de gaz à effet de serre »
  - o Energie « alternative au nucléaire »
- Des considérations économiques et sociales
  - o Energie « économique » et « proche des consommateurs »
  - o Installation permettant des retombées économiques pour les territoires :
    - Taxe professionnelle pour les communes – les élus sont donc souvent présentés comme des protagonistes favorables à leur implantation
    - Un loyer pour les propriétaires fonciers et exploitants agricoles
  - o Le projet éolien peut aussi être perçu comme un élan solidaire, une participation à un objectif national

#### **Principales perceptions négatives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires :**

- Les considérations esthétiques et paysagères

- Des objets qualifiés d' « industriels »
- Des objets associés à un risque de dégradation du paysage, du patrimoine, de l'environnement naturel, et par là-même du tourisme
- Des considérations relatives au cadre de vie
  - Des « machines gênantes » ou « bruyantes »
  - Qui pourraient dévaluer le patrimoine immobilier
- Des considérations techniques
  - Une énergie qui dépend du vent
  - Une énergie inefficace, inutile
  - Une énergie qui ne peut pas remplacer le nucléaire
- Des considérations sociales
  - Des projets « imposés » par des « promoteurs »
  - Des projets manquant de « concertation locale »

l'investissement financier des populations dans le projet, etc., sont des moyens parmi d'autres de renforcer la perception positive d'un paysage éolien.

#### 6.1.4 Des facteurs importants d'acceptabilité des parcs éoliens

Les représentations positives d'un projet éolien, et notamment d'un paysage éolien, dépendent de plusieurs facteurs inter corrélés. D'après les actes du colloque « Les impacts sociaux de l'éolien vertueux : apprendre dans la turbulence » (Fortin, Devane, Le Floch, Lamérant), « l'acceptabilité résulte d'un processus continu de négociation sociale ».

Dans cette « négociation sociale », les facteurs sont décrits par Gross, Devine-Wright, Toke, Wolinsk, Fortin et al. (2008) comme :

*« 1. La matérialité des infrastructures et du territoire : taille des éoliennes, nombre, disposition dans l'espace, visibilité, bruit, proximité géographique avec l'habitat, topographie, densité du couvert végétal.*

*2. L'univers culturel des perceptions et des représentations : design, organisation spatiale du parc, représentation symbolique de l'infrastructure éolienne, accessibilité physique et connaissances des infrastructures et de l'énergie éolienne, valorisation du paysage d'insertion, familiarité avec un parc éolien, normes et distance sociale.*

*3. Les questions de gouvernance et de nature sociopolitique : participation des acteurs concernés, capacités institutionnelles à proposer des compromis, les formes de propriétés des infrastructures, le sentiment de justice dans les processus de gouvernance et les décisions... »*

Ainsi, des processus tels que l'information, la concertation, le rappel du cadre réglementaire, l'explication de la motivation du projet, la valorisation d'un « projet paysager » en adéquation avec l'identité des lieux, la participation des riverains et des élus dans la démarche, la mise en place de mesures permettant l'identification du futur parc éolien (panneaux d'information, nom en rapport avec le territoire, etc.),

## 6.2 Les effets de la construction du projet sur le paysage

Les différentes phases de réalisation d'un parc éolien ont des impacts sur le paysage du site d'implantation et sur le paysage plus éloigné, en fonction de la typologie des unités paysagères dans lesquelles s'insèrent le projet. Cette phase de construction est assez impactante sur le paysage rapproché étant donné que le projet est partiellement situé sur une ligne de faîte. Cependant, les visibilitées lointaines sont plus rares comme l'a montrée l'analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine.

Cette phase de travaux de quatre mois comporte à la fois des modifications temporaires de courte durée et des modifications plus importantes et rémanentes.

### 6.2.1.1 Phase d'installation de la base vie

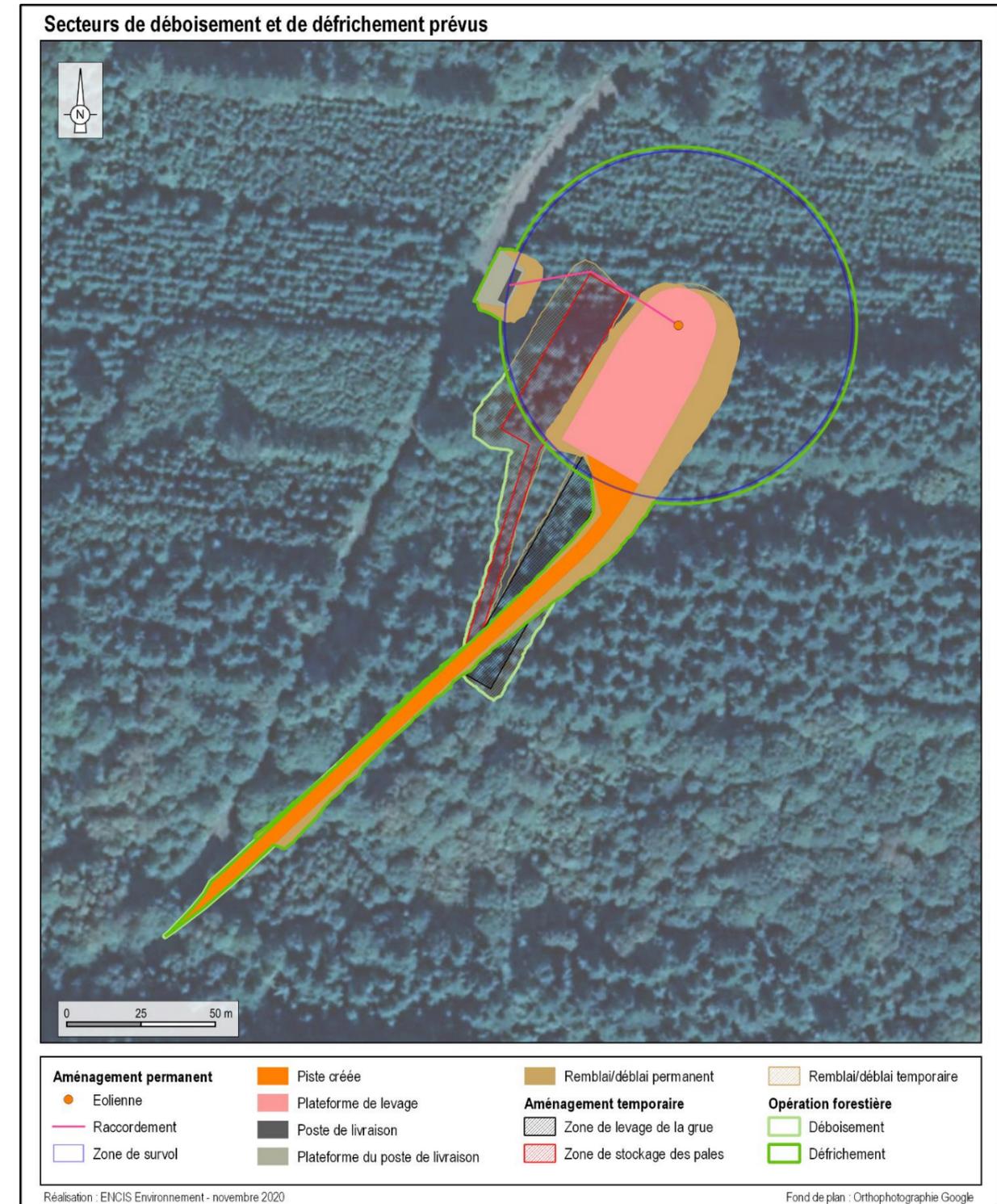
Même si la présence de quelques bâtiments préfabriqués peut dénoter avec le caractère rural et boisé du site, ils sont entièrement réversibles. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact négatif faible temporaire sur le paysage.**

### 6.2.1.2 Phase de défrichage / de déboisement

Un important travail de coupe d'arbres sera réalisé durant la préparation du site pour faciliter le passage des convois. La zone d'accès et les zones périphériques aux accès devront ainsi être déboisées. De plus, l'éolienne du projet du Mont de Transet – E3 se situe en milieu boisé. Un espace de dimensions suffisantes autour de l'éolienne pour permettre aux engins de chantier de circuler et aux travaux d'assemblage et de levage de se dérouler dans de bonnes conditions devra être aménagé. Les zones déboisées pourront commencer à reprendre leur état boisé dès la fin des travaux.

13 176 m<sup>2</sup> seront maintenus défrichés durant toute la période d'exploitation du parc. Ces zones correspondent au diamètre de rotor de l'éolienne, à la piste d'accès permanente, au poste de livraison et à sa plateforme, ainsi qu'aux remblais et déblais permanents. Le diamètre du rotor comprend la totalité de la surface de la plateforme, ainsi qu'une partie de la piste d'accès, du poste de livraison et de sa plateforme, ainsi que des remblais et déblais associés.

L'éolienne E3 est localisée dans le bois de Transet qui fait partiellement l'objet d'un plan simple de gestion. Les surfaces défrichées concernent en majorité des peuplements de sapins de Douglas. La coupe à blanc de parcelles forestières va fortement impacter le paysage à proximité immédiate du projet. Toutefois, le caractère sylvicole productif du site réduit cet impact car le lieu est destiné à la production et donc à la coupe de bois et des éclaircies ont d'ores et déjà été réalisées. Les arbres présents dans les



Carte 42 : Secteurs de déboisements et de défrichements prévus

parcelles d'implantation étant mûres, la coupe serait intervenue dans les années à venir. L'impact du déboisement est donc à nuancer. **Les phases de défrichage et de déboisement auront un impact modéré à long terme sur le paysage mais à nuancer par rapport au contexte sylvicole productif du site et aux coupes qui y sont réalisées.**

#### 6.2.1.3 Phase d'amenée des matériaux et des équipements

L'acheminement des éoliennes et des grues et les travaux de génie civil et de génie électrique suscitent de nombreux allers-retours de camions. Cette phase d'une durée courte (quelques mois) aura des conséquences sur le cadre de vie des riverains des bourgs situés à proximité des axes de circulation et des usagers des routes concernées (D941). **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible qui reste temporaire sur le paysage et le cadre de vie.**

#### 6.2.1.4 Phase de construction

Les aménagements connexes nécessitent des travaux modifiant l'aspect du sol et la topographie par la création de déblais/remblais et l'application de nouveaux revêtements. De plus, le site sera occupé par de nombreux engins de chantier aux couleurs dénotant avec les motifs ruraux.

Les voiries et les accès seront adaptés pour permettre le passage des camions et des convois exceptionnels. Si les impacts sur les routes existantes goudronnées restent relativement faibles étant donné leur caractère anthropisé, la création d'une nouvelle piste a pour effet de perturber la lisibilité de l'aire immédiate. Cependant, cet impact est à nuancer car les visibilitées seront possibles uniquement depuis l'environnement immédiat de l'éolienne. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact modéré à long terme sur le paysage.**

La réalisation du génie électrique sera relativement peu impactant étant donné le choix d'enterrer entièrement le réseau électrique. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact négatif très faible permanent sur le paysage.**

La réalisation de la plateforme de montage et du socle de l'éolienne sera visible dans le paysage mais le contexte boisé filtrera en grande partie les vues. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible, sur le long terme, sur le paysage.**

Le levage d'une éolienne se fait à l'aide d'une grue importante. Cette phase dure une à deux semaines. Bien que la grue soit particulièrement visible de loin, la courte durée de cette phase limite fortement l'impact du levage sur le paysage.



Photographie 97 : illustration d'un chantier éolien

## 6.3 Les effets de l'exploitation du projet éolien depuis les différentes aires d'étude

### 6.3.1 Rappel méthodologique

Les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détail. Ils seront évalués pour les quatre aires d'étude à partir des enjeux et caractéristiques du paysage et du patrimoine décrits et analysés dans l'état actuel.

Comme indiqué dans le chapitre 2.3.3, les analyses suivantes nous permettront de comprendre les relations du parc éolien avec son contexte paysager en analysant la lisibilité du projet à travers :

- la concordance avec l'entité paysagère
- le dialogue avec les structures paysagères et les lignes de force du paysage
- les effets de saturation/respiration
- les rapports d'échelle
- les covisibilités avec les éléments patrimoniaux
- les perceptions depuis les lieux de vie et espaces vécus.

Au regard des enjeux et sensibilités déterminés dans l'état actuel, les impacts du projet éolien sur le paysage et le patrimoine sont évalués à l'aide :

- de visites de terrain,
- de la réalisation d'une carte des zones d'influence visuelle prenant en compte les données précises du projet,
- de l'analyse de photomontages,
- de blocs-diagramme,
- de croquis,
- des coupes topographiques de principe.

Pour rappel, l'effet décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement. C'est une présentation qualitative de la modification de l'organisation des paysages et des perceptions que l'on peut en avoir.

**L'impact** est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : positif/négatif, nul, très faible, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- la **nature de cet effet** : durée (temporaire/permanent, réversible/irréversible), échelles et dimensions des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité, covisibilité, prégnance), concordance ou discordance avec les structures paysagères, rapports d'échelle et perceptions.
- la **nature de l'environnement affecté** par cet effet : enjeu du paysage et du patrimoine (qualité, richesses, rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation) et sensibilité des points de vue inventoriés.

Les effets visuels ont été qualifiés pour chaque point de vue en fonction de la méthodologie présentée dans le tableau 2 du chapitre 2.3.5 sur l'évaluation des impacts.

### 6.3.2 Présentation des photomontages

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeu et/ou à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état actuel, aussi bien les éléments patrimoniaux ou touristiques que les lieux de vie et de circulation principaux de chaque aire d'étude. Au total, 36 photomontages ont été réalisés. Les prises de vue comme les photomontages ont été effectués par NEOEN selon la méthode indiquée en partie 2.3.3.10.

Ces photomontages sont tous présentés dans un document annexe nommé « Carnet de photomontages du projet éolien du Mont de Transet – E3 – Annexe du volet paysage et patrimoine ». Les principaux photomontages sont repris pour illustrer l'argumentaire dans les chapitres suivants du présent dossier.

**L'analyse des impacts a été réalisée pour l'ensemble constitué par le parc autorisé de Mont de Transet et l'éolienne E3. En effet, cette dernière est intégrée au parc et a fait partie de sa conception initiale. Il ne s'agit donc pas d'une extension.**

**Dans ce chapitre, la dénomination « projet éolien » comprend donc le projet autorisé de Mont de Transet + E3.**

### 6.3.3 Les perceptions visuelles globales du projet

Une nouvelle carte permettant de mettre en évidence la zone d'influence visuelle du projet a été réalisée avec l'implantation et la hauteur précise des éoliennes retenues. Cette modélisation permet d'informer précisément sur les secteurs depuis lesquels le projet ne serait pas visible et de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles.

#### **Rappel méthodologique**

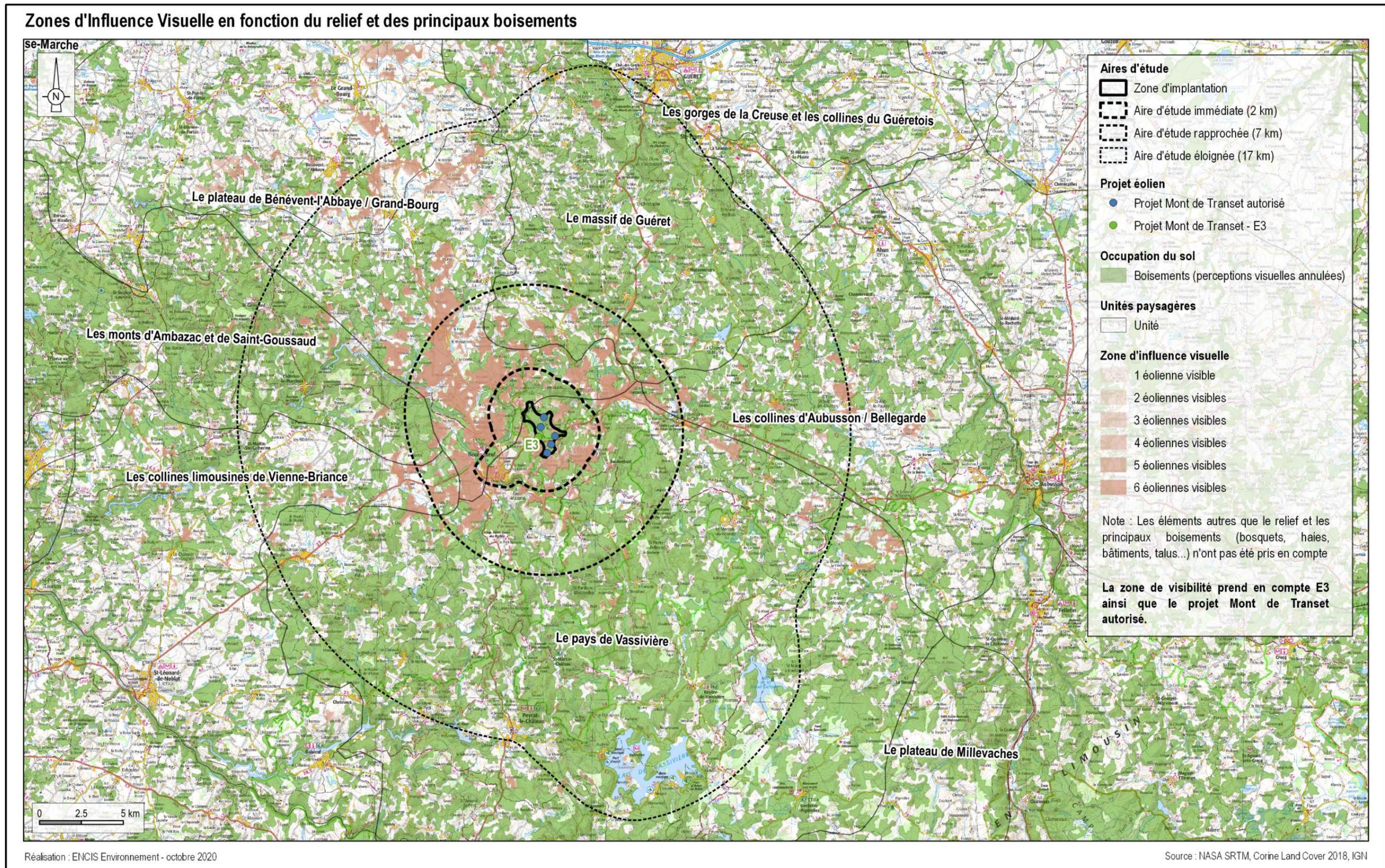
Comme indiqué dans la partie 2.3.3.11, le modèle prend en compte le relief (SRTM de la NASA avec un pas de 90 m) et les principaux boisements (d'après la base de données Corine Land Cover 2018 – code 3). La précision de la modélisation ne permet pas de signifier les légères ondulations topographiques et les effets de masque générés par les haies, les arbres isolés ou les éléments bâtis (maison, bâtiments agricoles, talus, panneaux, etc.). Les marges d'incertitudes augmentent donc lorsque l'on zoome, passant de l'échelle éloignée à l'échelle rapprochée.

Les limites de cette carte sont aussi qu'elle ne permet pas de mettre en évidence la diminution de l'emprise du parc dans le champ de vision (en hauteur et en largeur) en fonction de la distance. Les perceptions théoriques en fonction de la distance entre l'observateur et l'éolienne sont illustrés par différents croquis schématiques dans la partie 4 « Considérations générales sur les effets d'un parc éolien ». Les effets visuels à différentes distances sont illustrés par des photomontages.

La perception visuelle dépendra également en grande partie des conditions climatiques qui peuvent aller jusqu'à rendre le projet très peu perceptible (brouillard, nuages bas fréquents).

#### **Résultats**

D'après cette carte, les éoliennes seraient perceptibles principalement depuis le nord-ouest de l'aire d'étude où les boisements sont moins présents et le relief plus aplani au niveau du plateau de Bénévent-l'Abbaye. Sur le reste du territoire, les massifs forestiers cadent les vues et les échappées visuelles en direction du projet sont rares. Depuis le pays de Vassivière qui englobe une large moitié sud du territoire, les visibilités potentielles en direction du projet se concentrent en périphérie de l'unité, au niveau des espaces de transition avec les autres unités limitrophes. Depuis le versant sud-ouest des Monts de Guéret qui se situe dans l'aire d'étude, la masse boisée ferme les vues lointaines et le projet ne sera perceptible que depuis quelques fenêtres non boisées. La zone d'influence visuelle est sensiblement similaire à celle présentée dans l'état actuel. On note néanmoins quelques zones de visibilité un peu moins étendues au nord-ouest en raison de l'absence d'éolienne dans la pointe nord-ouest de la ZIP.



Carte 43 : Zone d'influence visuelle du projet éolien

### 6.3.4 Perceptions sociales du nouveau paysage induit par le projet du Mont de Transet

Le paysage du secteur étudié est principalement forestier et naturel et il est apprécié par les habitants et les touristes pour ces sites naturels et son environnement calme.

Dans ce secteur, l'éolien est actuellement un élément marginal peu répandu. Néanmoins, toutes les personnes interrogées ont déjà vu des parcs éoliens et certaines ont fait la démarche d'aller observer le parc de Peyrelevade mis en service en 2005, situé à une trentaine de kilomètre de Thauron, sur les communes de Gentioux-Pigerolles.

Il est ressorti des entretiens que les plus jeunes acceptent mieux l'éolien qu'ils ont pratiquement toujours connus et dans lequel ils voient un progrès technologique. Pour la jeune agricultrice, lorsqu'elles voient des éoliennes, elle s'interroge sur le fonctionnement des machines.

À l'inverse, une personne d'une cinquantaine d'années a dit préférer les pylônes électriques aux éoliennes « car ils étaient là avant ».

Les avis et les opinions sur les éoliennes, collectés lors des entretiens auprès de la population, sont partagés. Néanmoins, la plupart des personnes interrogées voient d'abord dans les éoliennes ce qu'elles représentent, c'est-à-dire une énergie propre et renouvelable avant d'évoquer l'objet en lui-même. Leur utilité prime sur l'esthétique et leur intégration paysagère. L'acceptation de l'éolien dans le paysage correspond à la conviction idéologique de chacun, et plusieurs personnes ont déclaré « préférer voir une éolienne qu'une centrale éolienne » ou que « la Ferme des mille vaches ».

L'appréciation esthétique des machines est très hétérogène, certains les considèrent « élégantes », « aérienne », « jolies » ou comme des « moulins futuristes » quand d'autres les décrivent comme « une pollution visuelle », « agressives » ou « affreuses ».

La description des éoliennes dépend également de leur distance d'appréciation, par exemple, une personne les a décrites à la fois comme « design et dynamique » et apportant du relief à certains territoire mais également comme « effrayantes » de près et lui rappelant « la Guerre des Mondes ». Une autre personne a signalé l'effet « mastock » des éoliennes.

Pour la plupart d'entre eux, un parc éolien réussi est d'abord le fruit d'une concertation aboutie avec la population locale et un projet bénéficiant d'une forte acceptation par les habitants. D'un point de vue paysager, les personnes interrogées se soucient d'abord de savoir s'il n'y a aucune habitation à proximité qui pourraient être déranger visuellement par le parc éolien. Peu de personnes ont un avis tranché sur des préconisations à une bonne intégration paysagère du projet mais tous s'accordent sur le nombre d'éolienne, un projet ne les choque pas s'il comprend un nombre réduit de machines (entre 3 et 5). Beaucoup ont été impressionnés par les parcs éoliens de la Beauce lors de trajet en voiture. Ces derniers leur paraissent « immenses » avec « trop d'éoliennes ». Une personne a déclaré préférer voir deux groupes de trois

éoliennes bien espacées qu'une seule ligne de six éoliennes. Les lieux à privilégier pour l'implantation des éoliennes sont sujets à débats. Certains préfèrent des éoliennes sur une ligne de crête qui paraît moins accessible pour l'humain qu'un milieu bocager par exemple, quand d'autres les préfèrent à l'écart des collines car « on les voit de partout ». Certaines personnes interrogées préfèrent voir les éoliennes entourées d'arbres qui « atténuent l'importance des machines » ou une implantation dans les bois, pour mieux « se fondre dans le paysage ». À l'inverse, une autre habitante se questionne sur le nombre d'arbres arrachés lorsqu'elle voit un parc éolien et préfère voir une implantation en plaine tandis qu'un autre les conçoit plus dans des zones industrielles.

Si la plupart des personnes interrogées ne sont pas contre l'idée d'un projet éolien à proximité de chez eux, il est cependant ressorti qu'elles ne veulent pas que cela modifie leur pratique comme des sentiers pédestres du Bois de Transet qui ne seraient plus accessibles par exemple. Une autre personne qui aime observer les étoiles s'interroge sur l'effet des flashes des éoliennes la nuit qui « provoque une pollution visuelle ».

La région a un lien fort avec l'électricité puisque Bourgneuf est devenu l'une des premières villes électrifiées de France en 1886. Pour répondre à la consommation d'énergie grandissante de la ville, elle est également devenue l'une des premières à recevoir en 1889 l'électricité d'un lieu de production éloigné, depuis la source des Jarrauds situé à 14 km (*source : www.bourgneuf.fr*). Aujourd'hui, l'histoire de l'électricité avec la ville est retracée au musée de l'électrification de Bourgneuf. Une installation hydro-électrique en état de fonctionnement est présentée au public. La personne de l'Office du tourisme interrogée a d'ailleurs souligné l'intérêt de lier le projet éolien au musée de l'électrification.

Si le lac de Vassivière est aujourd'hui est l'un des sites les plus touristiques et les plus emblématiques de l'aire d'étude, son histoire est également lié à la production d'électricité. En effet, il fut créé entre 1947 et 1950 lors de la construction du barrage sur la Maulde par Électricité de France. Il en est de même pour le Lac de Lavaud-Gelade. « *Aujourd'hui, le barrage de Vassivière et la centrale du Mazet à Peyrat-le-Château font partie d'une vaste chaîne d'équipements de production hydroélectrique indispensable à la fourniture d'électricité régionale.*

*La production annuelle moyenne correspond à l'alimentation en électricité d'une ville de 40 000 habitants (environ l'équivalent d'une ville comme Brive) » (source : www.lacdevassiere.com).*

Deux personnes ont d'ailleurs évoqué le lac de Vassivière pour faire le parallèle avec le projet éolien en rappelant qu'à l'époque il était fortement décrié et qu'est aujourd'hui c'est l'un des sites les plus attractifs du territoire et qu'il fait l'unanimité.

Le propriétaire des chambres d'hôte c'est d'ailleurs interrogé sur le fait de plutôt utiliser l'énergie hydraulique des nombreux cours d'eau présents sur le territoire en restaurant d'anciens moulins par exemple, plutôt que le potentiel éolien.

Enfin, le musée de Bosmoreau-les-Mines rappelle également que l'exploitation du charbon comme

source d'énergie a également marqué le territoire et les anciens paysages miniers sont aujourd'hui recensés comme site emblématique.

**Le projet éolien s'inscrit donc dans un territoire qui présente un lien fort avec la production d'électricité.**

**On note que la plupart des personnes interrogées préfère voir dans l'éolien, l'énergie propre qu'elle représente plutôt que son intégration paysagère. La personne la plus réticente au projet parmi celles rencontrées, a fait la démarche de venir de l'étranger pour s'installer en Creuse il y a 15 ans, choisi pour son cadre naturel et les prix attractifs de l'immobilier. Les habitants sont sensibles au fait que le projet se trouve à une certaine distance des habitations et que le parc se compose d'un nombre réduit d'éoliennes. Selon eux, une forte acceptation locale est également un point de réussite important pour un projet éolien.**

## 6.3.5 Les effets du projet depuis l'aire éloignée

### 6.3.5.1 Perceptions du projet depuis les villes principales

Comme vu dans l'état actuel (partie 3.1.5.1), l'aire d'étude éloignée comporte plusieurs bourgs et villes de petite taille (moins de 1 000 habitants). Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après.

#### - Les perceptions depuis Sauviat-sur-Vige (889 habitants en 2017)

Depuis cette ville, les sommets boisés qui entourent le village masquent le projet. Dans l'état actuel, des vues étaient envisagées depuis la D941, à l'ouest du bourg mais le projet est finalement masqué par la trame bâtie. **L'impact du projet éolien est nul.**

#### - Les perceptions depuis Peyrat-le-Château (1 013 habitants)

Depuis ce village localisé au cœur du plateau de Vassivière, le projet éolien est masqué par deux puyes depuis l'intérieur et les abords du village. **L'impact du projet éolien est nul.**

#### - Les perceptions depuis Sardent (788 habitants)

Les vues en direction du projet éolien sont limitées par une succession de puyes boisés autour du village. Une partie du projet sera néanmoins visible depuis la D940 qui contourne le village par l'est et qui se situe dans l'axe du projet (cf. photomontage 5). E3 n'est pas perceptible. Le projet est également visible depuis un axe secondaire au sud qui se situe face au projet. **L'impact du projet éolien est très faible.**



Photographie 98 : Vue aérienne et secteurs de visibilité en direction du projet éolien (en orange) depuis Sardent (source : Géoportail)



Photographie 99 : Vue en direction du projet éolien (photomonté) depuis la D940 au sud de Sardent (photomontage 5)

### 6.3.5.2 Perceptions du projet depuis les axes routiers principaux

L'étude des secteurs de visibilité du projet depuis les axes de circulation permet d'estimer la prégnance du projet sur le territoire. Plusieurs facteurs sont néanmoins à prendre en compte.

**L'observateur est en déplacement** : les tronçons ouverts aux vues le sont pour une durée d'autant plus limitée que la vitesse est importante. Il faut en effet 13 secondes pour parcourir 300 m à 80 km/h.

**L'observateur a un angle de vision très réduit** : si on considère habituellement que le champ de vision binoculaire est d'environ 120° en position statique, un conducteur a un champ de vision très réduit, le cerveau concentrant son attention sur le centre de la vue. A 80 km/h, le champ de vision est d'environ 65°. Il faut donc que la vue soit orientée vers le projet pour considérer qu'il est visible.

**Le sens de déplacement** : les tronçons d'où le projet sera visible sont en réalité ouverts aux vues dans un seul sens.

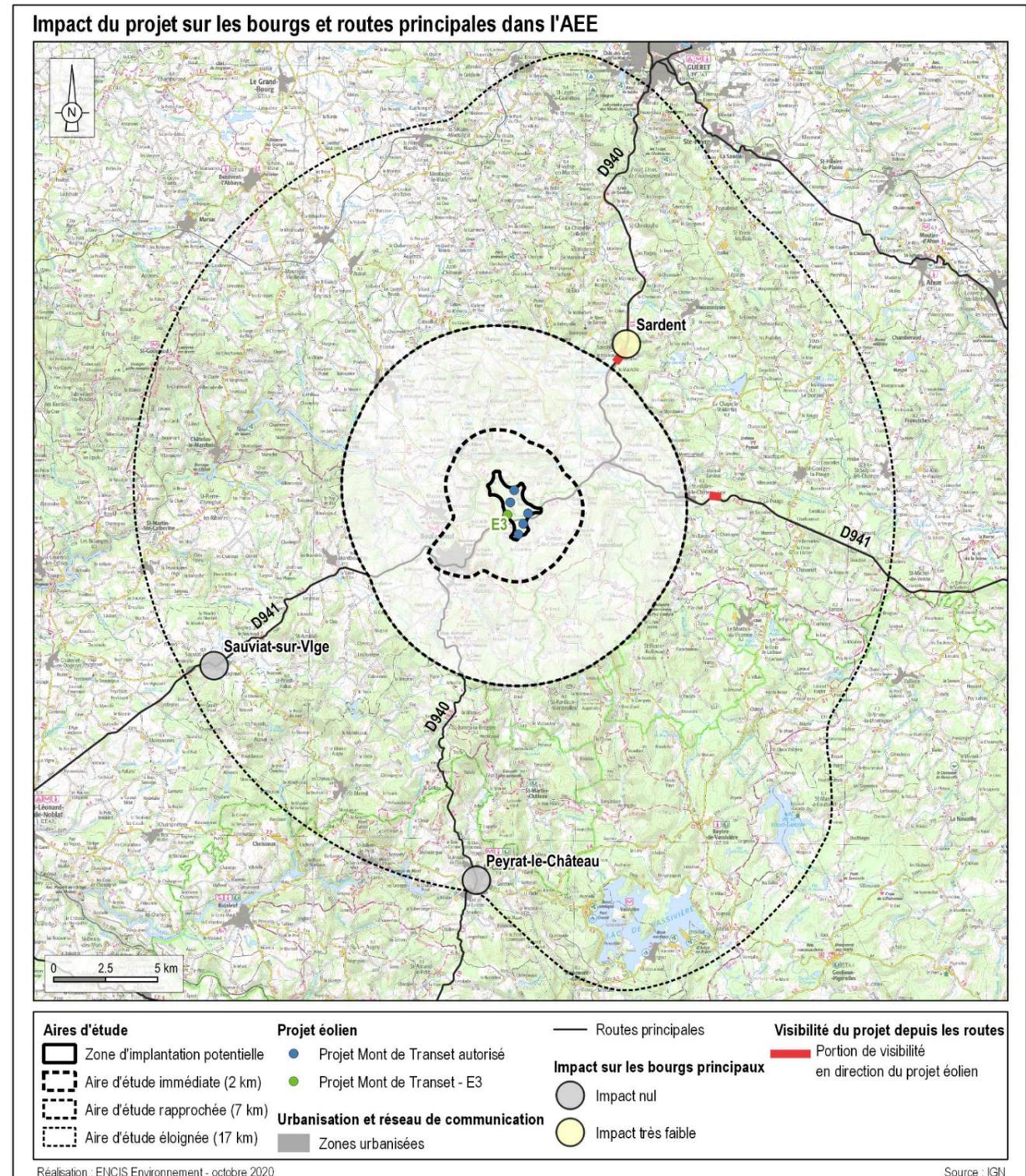
La carte ci-contre répertorie les secteurs de visibilité depuis les principaux axes routiers de l'AEE. Les tronçons permettant de voir les éoliennes sont soulignés en rouge. Ce diagnostic est réalisé à partir des visites de terrain et de la simulation du territoire et du projet en 3D. L'application Street-View permet de préciser les portions en prenant en compte la végétation bordant la route ou les talus. Ces obstacles forment des masques, fermant ainsi des secteurs en direction du projet alors qu'ils peuvent apparaître comme ouverts aux vues sur la ZIV.

Dans l'aire d'étude éloignée, seuls deux tronçons routiers proposent des vues en direction du projet. L'un depuis la D940 au niveau de Sardent et l'autre depuis la D941, à l'ouest de Saint-Hilaire-le-Château. Ailleurs la végétation et la topographie masquent les vues en direction du projet.

Depuis la portion de la D940, la route se situe dans l'axe du projet est une éolienne est visible dans le lointain (cf. photomontage 5). E3 est complètement masquée par la végétation.

Depuis la portion de la D941, un panorama s'ouvre sur le Mont de Transet en face de la route et le projet est visible partiellement (cf. photomontage 4). Du fait de leur position dominante, les éoliennes deviennent des points d'appel.

**Nous pouvons estimer que l'impact global du projet éolien du Mont de Transet sur les axes de circulation est jugé très faible en raison du caractère ponctuel des visibilitées.**



Carte 44 : Perception visuelle du projet depuis les routes principales de l'AEE

### 6.3.5.3 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques

Le tableau page suivante reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état actuel du paysage. L'estimation des sensibilités vis-à-vis des éléments patrimoniaux avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'aire d'étude immédiate. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque élément patrimonial a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages.

#### Description des effets du projet sur les monuments historiques

Sur les 34 monuments historiques de l'aire d'étude éloignée, seuls trois sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des monuments historiques sont listés et décrits dans le tableau pages suivantes. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les effets sur les éléments présentant des impacts non nuls vis-à-vis du projet.

- **Les vestiges gallo-romains du Mont de Jouër (enjeu faible)** : Ces vestiges composés d'un théâtre antique et d'un fanum gaulois, situés sur le flanc oriental du puy du Mont de Jouër sont entourés de boisements qui ferment les vues. Au pied des vestiges, le projet éolien n'est pas visible, en revanche depuis

le sommet du puy, à quelques centaines de mètres du site, les éoliennes sont visibles en deux lignes parallèles dans le lointain et animent ce paysage vallonné (cf. photomontage 1). **L'impact du projet éolien sur ce site est très faible.**

- **Les restes du château à Montaigut-le-Blanc (enjeu modéré)** : Depuis le pied du château situé en position dominante sur une motte castrale, la partie supérieure des éoliennes émergent au-dessus de la masse boisée dans le lointain (cf. photomontage 6). **L'impact du projet éolien sur ce site est faible.**

#### Description des effets du projet sur les sites protégés

Sur les 13 sites protégés de l'aire d'étude éloignée, seuls deux sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des sites protégés sont listés et décrits dans le tableau pages suivantes. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les effets sur les éléments présentant des enjeux forts et ceux présentant des impacts non nuls vis-à-vis du projet.



Photographie 100 : Vue en direction du projet (photomonté) depuis le pied des ruines du château de Montaigut (photomontage 6)

- **Le lac de Vassivière (enjeu fort)** : Ce lac qui est l'un des plus grands lacs artificiels de France est l'un des hauts lieux touristiques du Limousin et de nombreuses activités de loisirs sont proposées aux touristes. Les vues depuis le lac en direction du projet sont fermées par les boisements et les sommets qui l'entourent. ***L'impact du projet éolien sur ce site est nul.***

- **L'île de Vassivière (enjeu fort)** : Située au centre de la partie ouest du lac, elle se compose de trois monts arrondis. Les boisements au sud et à l'est de l'île et les collines autour du lac ne permettent pas de vue sur le projet éolien. ***L'impact du projet éolien sur ce site est nul.***

- **Lac de Lavaud-Gelade (enjeu fort)** : Les abords de ce lac de 300 ha sont couverts de résineux et de feuillus. À l'est ces boisements sont entrecoupés de clairières qui rythment le paysage. La densité du boisement et le relief prononcé autour du lac ne permettent pas de vue en direction du projet éolien. ***L'impact du projet éolien sur ce site est nul.***

- **Cascade des Jarrauds (enjeu fort)** : C'est le deuxième site retenu pour l'alimentation électrique de Bourgneuf. D'une hauteur de 15 mètres, c'est le cours d'eau de la Maulde qui forme cette chute d'eau parmi les rochers. Le site de classement englobe également le village de Saint-Martin-Château et le hameau du Monteil. Le relief des puits de Chante gris et du puy de Faux ferme les perspectives lointaines depuis les points de vue de Saint-Martin-Château et du Monteil. Sur le reste du site les vues sont également fermées par la végétation. ***L'impact du projet éolien sur ce site est nul.***

- **Butte et ruines du château de Montaigne-le-Blanc (enjeu modéré)** : Cf. paragraphe précédent consacré aux monuments historiques. ***L'impact du projet éolien sur ce site est faible.***

- **Le Mont de Jouër (enjeu modéré)** : Il culmine à 694 mètre et présente le double intérêt paysager et archéologique. La plantation d'un grand nombre de résineux a néanmoins partiellement fermé la vue panoramique depuis son sommet. La fenêtre visuelle se situe dans l'axe du projet et celui-ci est bien visible dans le grand paysage. Les éoliennes forment deux lignes parallèles qui ne suivent pas forcément les lignes de faite du paysage. ***L'impact du projet éolien sur ce site est faible.***



Photographie 101 : Vue en direction du projet éolien (photomonté) depuis le sommet du Mont de Jouër (photomontage 1)

### Description des effets du projet sur les sites emblématiques

Sur les 22 sites emblématiques recensés, 4 sont concernés par une relation visuelle avec le projet

éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des sites protégés sont listés et décrits dans le tableau pages suivantes. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les effets sur les éléments présentant des enjeux forts et ceux présentant des impacts non nuls vis-à-vis du projet.

- **Lac de Lavaud-Gelade (enjeu fort)** : Cf. paragraphe précédent consacré aux sites protégés. **L'impact du projet éolien sur ce site est nul.**

- **Lac de Vassivière (enjeu fort)** : Cf. paragraphe précédent consacré aux sites protégés. **L'impact du projet éolien sur ce site est nul.**

- **Vallée du Thaurion et Monts de Châtelus-le-Marcheix (enjeu modéré)** : Sur cette portion, le Thaurion est ponctué de plusieurs barrages qui ralentissent son débit. Le GR4 emprunte ce tronçon. La densité des boisements et des collines ferme les vues depuis ce site et les seules échappées visuelles possibles en direction du projet se situent autour des hameaux du Theil et de Montboucher. **L'impact éolien sur ce site est très faible.**

- **Monts de Saint-Goussaud (enjeu modéré)** : Les vues sont fermées par les nombreux boisements



Photographie 102 : Vue en direction du projet (photomonté) depuis le site emblématique des Monts de Saint-Goussaud, au niveau de la D48a1 (photomontage 2)

qui occupent le massif. Des vues ponctuelles existent néanmoins depuis certaines routes notamment depuis la D48a1 (cf. photomontage 2). Les éoliennes sont visibles et se détachent au-dessus des boisements mais elles ne se situent pas sur les plus hauts reliefs et perturbent quelque peu la lecture des lignes de force de ce territoire. **L'impact éolien sur ce site est faible.**

- **Source de la Gartempe et forêt de Chabrières (enjeu modéré)** : L'ensemble des sources de la Gartempe et de la forêt de Chabrières englobe les sommets du massif de Guéret. Les plantations mixtes entre feuillus et résineux occupent l'ensemble des sommets et ferment considérablement les points de vue mais des visibilités partielles et ponctuelles en direction du projet éolien depuis les points les plus hauts ou en périphérie du site peuvent exister même si les éoliennes resteront difficilement perceptibles dans le lointain. **L'impact éolien sur ce site est très faible.**

- **Monts de Sardent (enjeu modéré)** : Ils constituent un ensemble de puys allant de 568 m à 662 m découpé par un réseau hydrographique secondaire et diffus. Les boisements limitent les vues sur le projet éolien. Des visibilités sont possibles depuis les clairières au sud mais les vues restent en partie filtrées par la végétation. Une visibilité est également envisageable au niveau du hameau de Pleine Faye où les éoliennes apparaissent dans l'axe de la route. **L'impact éolien sur ce site est très faible.**

**Description des effets du projet sur les sites touristiques**

Sur les 28 sites touristiques et remarquables, seuls deux sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des sites protégés sont listés et décrits dans le tableau pages suivantes. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les effets sur les éléments présentant des enjeux forts et ceux présentant des impacts non nuls vis-à-vis du projet.

**-Lac de Vassivière et ses bases nautiques (enjeu fort) :** Cf. paragraphe précédent consacré aux sites protégés. ***L'impact du projet éolien sur ce site est nul.***

**-Le Centre international d'Art et du Paysage (enjeu fort) :** Situé sur l'île de Vassivière, il propose des expositions sur l'art contemporain. À l'extérieur, soixante-quatre sculptures sont exposées et accessibles au public entre forêt, prairies et bord du lac. Les boisements qui entourent l'île et le relief du plateau de Vassivière ferment les vues en direction du projet. ***L'impact du projet éolien sur ce site est nul.***

**-Lac de Lavaud-Gelade (enjeu fort) :** Cf. paragraphe précédent consacré aux sites protégés. ***L'impact du projet éolien sur ce site est nul.***

**-Le Labyrinthe géant des Monts de Guéret (enjeu fort) :** Ce grand labyrinthe végétal s'étend sur 6 ha. Situé sur l'île de Vassivière, il propose des expositions sur l'art contemporain. Sa situation à l'est du massif des monts de Guéret ne permet aucune visibilité en direction du projet éolien. ***L'impact du projet éolien sur ce site est nul.***

**-Les Loups de Chabrières (parc animalier, enjeu fort) :** Au cœur de la forêt de Chabrières, le parc est inséré dans une forêt dense, au sein des monts de Guéret et aucune vue en direction du projet n'est envisageable. ***L'impact du projet éolien sur ce site est nul.***

**-La forêt de Chabrières (enjeu fort) :** La densité du boisement de ce site ferme les vues en direction du projet. ***L'impact du projet éolien sur ce site est nul.***

**-La cascade des Jarrauds (enjeu fort) :** Cf. paragraphe précédent consacré aux sites protégés. ***L'impact du projet éolien sur ce site est nul.***

**-GR4 (en partie Saint-Jacques de Compostelle, enjeu modéré) :** Sur cette portion, le GR passe par le mont de Jouër puis rejoint Châtelus-le-Marcheix à l'ouest de l'aire d'étude. Les visibilités en direction

du projet se concentrent essentiellement sur le mont de Jouër. Sur le reste de son tracé, le relief prononcé des monts de Châtelus-le-Marcheix puis du pays de Vassivière associé à un contexte boisé dense ferment les vues lointaines. ***L'impact du projet éolien sur ce site est faible.***

**-GRP des cascades (enjeu modéré) :** Sur l'aire d'étude éloignée, le chemin passe par les villages de Saint-Junien-la-Bergère, Saint-Martin-Château et Royères de Vassivière. Le relief prononcé et les nombreux boisements le long du tracé cadennassent les vues en direction du projet, à l'exception du passage au niveau des landes d'Augerolles où le paysage est plus ouvert mais les éoliennes sont difficilement perceptibles dans le lointain. ***L'impact du projet éolien sur ce site est très faible.***

## Relation du projet avec les monuments historiques - Aire d'étude éloignée

N°	Départ.	Communes	Nom - description	Protection	Situation	Enjeu	Impact	Distance au projet (en km)
1	23	SAINT-FEYRE	Oppidum du Puy de Gaudy	Classé/inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la végétation autour du site et de la topographie.	Faible	Nul	18,8
2	23	SAINT-GOUSSAUD	Vestiges gallo-romains du Puy de Jouër (cad. D949)	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la végétation autour des vestiges mais les éoliennes du projet sont visibles depuis le Mont de Jouër à une centaine de mètres des vestiges.	Faible	Très faible	16,9
3	23	SAINT-GOUSSAUD	Vestiges gallo-romains du Puy de Jouër (cad. D500, C528, C529)	Classé	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la végétation autour des vestiges mais les éoliennes du projet sont visibles depuis le Mont de Jouër à une centaine de mètres des vestiges.	Faible	Très faible	16,8
4	23	SAINT-SILVAIN-MONTAIGUT	Église Saint-Silvain	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la densité du bâti site et de la topographie.	Modéré	Nul	16,8
5	87	PEYRAT-LE-CHATEAU	Ancienne maison consulaire	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la densité de la végétation de la topographie.	Faible	Nul	16,6
6	87	PEYRAT-LE-CHATEAU	Église Saint-Martin et Saint-Martial	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la trame bâtie et de la topographie.	Modéré	Nul	16,5
7	23	SAINT-GOUSSAUD	Église Saint-Goussaud	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison des habitations autour de l'église et la végétation.	Modéré	Nul	16,4
8	23	SAINT-GOUSSAUD	Fanal Funéraire	Classé	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Faible	Nul	16,3
9	87	PEYRAT-LE-CHATEAU	Ancien château	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie.	Modéré	Nul	16,3
10	23	ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE	Église Saint-Germain	Classé	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la trame bâtie et de la topographie.	Faible	Nul	16,3
11	23	MONTAIGUT-LE-BLANC	Restes du château	Inscrit	Les éoliennes du projet sont visibles partiellement dans le lointain depuis le pied du château depuis lequel une vue panoramique s'étend sur le paysage environnant.	Modéré	Faible	15,7
12	23	SAINT-MARTIN-SAINTE-CATHERINE	Eglise Sainte-Catherine	Classé	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la trame bâtie et arbustive et de la topographie.	Modéré	Nul	15,7
13	87	SAUVIAT-SUR-VIGE	Église Saint-Martin	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la trame bâtie et de la topographie.	Modéré	Nul	15,5
14	23	BANIZE	Église Saint-Sulpice	Classé	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie.	Modéré	Nul	15,5
15	23	SOUS-PARSAT	Ancienne église de Saint-Léonard de Mareilles-au-Prieur	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Modéré	Nul	15,2
16	23	SAINT-MOREIL	Église Saint-Maurille	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la trame bâtie et de la topographie.	Modéré	Nul	14,6
17	23	LA CHAPELLE-TAILLEFERT	Croix de Lardillier	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie.	Très faible	Nul	14,5
18	23	SAINT-VICTOR-EN-MARCHE	Eglise Saint-Victor	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Modéré	Nul	14,2
19	23	MOURILOUX-VIEILLEVILLE	Église Saint-Rémi	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la trame bâtie et de la topographie.	Modéré	Nul	14,0
20	23	CHÂTELUS-LE-MARCHEIX	Église de l'Assomption de la Vierge	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Modéré	Nul	12,7
21	23	SAINT-GEORGES-LA-POUGE	Eglise Saint-Georges et la statue archaïque	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la trame bâtie et de la topographie.	Modéré	Nul	12,6
22	23	MAISONNISSES	Crypte église Saint-Sébastien	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la trame bâtie et de la topographie.	Modéré	Nul	11,6
23	23	LE-MONTEIL-AU-VICOMTE	Ruines du château	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la trame bâtie et arbustive et de la topographie.	Modéré	Nul	11,3
24	23	LE-MONTEIL-AU-VICOMTE	Église Saint-Pierre de Vérone	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la trame bâtie et arbustive et de la topographie.	Modéré	Nul	11,1
25	23	AZAT-CHÂTENET	Croix sculptée du XIV <sup>ème</sup> siècle	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la trame bâtie et de la topographie.	Très faible	Nul	10,9
26	23	SAINT-GEORGES-LA-POUGE	Dolmen de Ponsat	Classé	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Modéré	Nul	10,6
27	23	LA CHAPELLE SAINT-MARTIAL	Dolmen n°1 Masneuf	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Faible	Nul	9,6
28	23	LA CHAPELLE SAINT-MARTIAL	Dolmen n°2 Masneuf	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Faible	Nul	9,5
29	23	SAINT-JUNIEN-LA-BRÉGÈRE	Église Saint-Genest	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la trame bâtie et arbustive et de la topographie.	Modéré	Nul	9,5
30	23	SAINT-PIERRE-BELLEVUE	Église-du-Compeix	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Modéré	Nul	9,3
31	23	SARDENT	Église Saint-Martin	Inscrit	Aucune visibilité en raison du contexte boisé autour du site et des collines du plateau-de-Vassivière qui entourent le lac.	Modéré	Nul	8,5
32	23	SAINT-HILAIRE-LE-CHÂTEAU	Pont Péril	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison du contexte boisé et de la topographie.	Faible	Nul	7,9
33	23	VIDAILLAT	Église Saint-Pierre-ès-liens	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Modéré	Nul	7,8
34	23	SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES	Église Saint-Pardoux	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la densité de la végétation et de la topographie.	Modéré	Nul	7,6

Tableau 22 : Effets du projet sur les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude éloignée

## Relation du projet avec les sites protégés - Aire d'étude éloignée

Type	Départ.	Communes	Nom - description	Protection	Situation	Enjeu	Impact	Distance à E3 (en km)
Site	87/23	PEYRAT-LE-CHÂTEAU, BEAUMON-DU-LAC, ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE	Lac de Vassivière	Inscrit	Aucune visibilité en raison du contexte boisé autour du site et des collines du plateau-de-Vassivière qui entourent le lac.	Fort	Nul	19
Site	23	SAINT-LÉGER-LE-GUÉRÉTOIS	Rocher des Pierres Civières	Classé	Aucune visibilité en raison de la végétation.	Modéré	Nul	21,6
Site	87	BEAUMONT-DU-LAC	Ile de Vassivière	Inscrit	Aucune visibilité en raison de la végétation autour de l'île.	Fort	Nul	19,6
Site	23	SAINT-MARC-À-LOUBAUD, ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE, GENTIOUX-PIGEROLLES	Lac de Lavaud-Gelade	Inscrit	Aucune visibilité en raison de la végétation autour du lac et de la topographie.	Fort	Nul	18,1
Site	23	GUÉRET	Rocher dans la forêt de Chabrières	Classé	Aucune visibilité en raison du contexte boisé et de la topographie du plateau de Vassivière.	Modéré	Nul	16,8
Site	87	PEYRAT-LE-CHÂTEAU	Étang de Peyrat-le-Château	Inscrit	Aucune visibilité en raison de la topographie du plateau de Vassivière.	Modéré	Nul	17,4
Site	23	MONTAIGUT-LE-BLANC	Butte et ruines du château	Inscrit	Visibilité depuis le parc du château et la butte.	Modéré	Faible	17,9
Site	23	SAINT-GOUSSAUD	Le Mont de Jouër	Inscrit	Visibilité possible depuis le sommet.	Modéré	Faible	16,8
Site	23	PEYRAT-LE-CHATEAU	Tilleul au village	Classé	Aucune visibilité en raison du contexte du bâti.	Faible	Nul	15,0
Site	23	ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE, LE MONTEIL-AU-VICOMTE, SAINT-PIERRE-BELLEVUE	Rigole du diable	Inscrit	Aucune visibilité en raison du contexte boisé et de la topographie du plateau de Vassivière.	Modéré	Nul	14
Site	23	SAINT-VICTOR-EN-MARCHE	Vallée de la Gartempe à Saint-Victor-en-Marche	Inscrit	Aucune visibilité en raison de la ripisylve de la Gartempe et la topographie du massif de Guéret.	Modéré	Nul	14,6
Site	23	SAINT-MARTIN-CHÂTEAU	Cascade des Jarrauds	Inscrit	Aucune visibilité en raison du contexte boisé et de la topographie du plateau de Vassivière.	Fort	Nul	12,1
Site	23	SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES	Cascade d'Augerolles	Classé	Aucune visibilité en raison du contexte boisé et de la topographie du plateau de Vassivière.	Modéré	Nul	9,5

Tableau 23 : Effets du projet sur les sites protégés

## Relation du projet avec les sites emblématiques - Aire d'étude éloignée

Type	Départ.	Commune	Nom - description	Protection	Situation	Enjeu	Impact	Distance à E3 (en km)
Site emblématique	23-87	ARÉNNES, CHÂTELUS-LE-MARCHEIX, SAINT-GOUSSAUD, JABREILLES-LES-BORDES, LAURIÈRE, SAINT-SULPICE-LAURIÈRE	Monts de Saint-Goussaud	-	Visibilités depuis le puy de Jouër et également de façon ponctuelle depuis la D62, la D48 et la D48a1. Les éoliennes apparaissent dans le lointain mais elles ne se situent pas sur les plus hauts reliefs et perturbent quelque peu la lecture des lignes de force du territoire.	Modéré	Faible	14,5
Site emblématique	87-23	ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE, SAINT-MARC-Â-LOUBAUD, GENTIOUX-PIGEROLLES	Lac de Lavaud-Gelade	Site Inscrit	Aucune visibilité en raison de la végétation autour du lac et de la topographie.	Fort	Nul	17,8
Site emblématique	23	SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS	Petits étangs et prairies humides du canton de Saint-Sulpice	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Faible	Nul	17,3
Site emblématique	87	PEYRAT-LE-CHÂTEAU, BEAUMONT-DU-LAC	Vassivière	Site en partie inscrit	Aucune visibilité en raison du contexte boisé et de la topographie.	Fort	Nul	15,8
Site emblématique	87	PEYRAT-LE-CHÂTEAU, SAINT-JULIEN-LE-PETIT, SAINT-MOREIL	Vallée de la Maulde	-	Aucune visibilité en raison de la topographie et de la végétation.	Modéré	Nul	15,6
Site emblématique	23	LE DONZEIL, SOUS-PARSAT	Le Donzeil, village des Meumes et étang du Moulin	-	Aucune visibilité en raison de la topographie et de la végétation.	Modéré	Nul	15,8
Site emblématique	23	SAINT-PIERRE-CHÉRIGNAT, SAINT-MARTIN-SAINTE-CATHERINE, SAUVIAT-SUR-VIGE	Vallée de la Vige et forêt d'Épagne	-	Aucune visibilité en raison de la topographie et de la végétation.	Faible	Nul	13,2
Site emblématique	23	SAINT-MOREIL	Ruines de la Chapelle des Carrières	-	Aucune visibilité en raison de ma topographie et de la végétation.	Faible	Nul	14,7
Site emblématique	23	SAINT-LÉGER-LE-GUÉRÉTOIS, LA CHAPELLE-TAILLEFERT, SAINT-CHRISTOPHE, SAVENNES, SARDENT, MAISONNISES, LÉPINAS, SAINT-YRIEX-LES-BOIS, PEYRABOUT, SAINTE-FEYRE, GUÉRET	Sources de la Gartempe et forêt de Chabrières	Site partiellement classé	Visibilités partielles possibles depuis les points les plus hauts et en périphérie du site elles mais très limitées par la végétation.	Fort	Très faible	14,1
Site emblématique	23-87	CHEYSSOUX, SAUVIAT-SUR-VIGE, AURIAT, SAINT-MOREIL, SAINT-PRIEST-PALUS, SAINT-AMAND-JARTOUDEIX	Vallée ouverte avec point de vue panoramique - Domaine de Beauvais - Vues sur les Monts d'Auriat	Inscrit	Aucune visibilité en raison de la topographie et de la végétation.	Faible	Nul	12,4
Site emblématique	23	LE MONTEIL-AU-VICOMTE, SAINT-PIERRE-BELLEVUE, ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE, SAINT-YRIEX-LA-MONTAGNE	Rigole du diable	Site inscrit	Aucune visibilité en raison du contexte boisé et de la topographie.	Modéré	Nul	13,0
Site emblématique	23	MAISONNISES, SARDENT	Zones des rochers du Puy de Châtres	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Faible	Nul	13,1
Site emblématique	23	LE-MONTEIL-AU-VICOMTE	Étang de Maison Rouge	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Faible	Nul	12,5
Site emblématique	23	SAINT-CHRISTOPHE, SAINT-VICTOR-EN-MARCHE, LA CHAPELLE-TAILLEFERT, SAINT-SYLVAIN-MONTAIGUT, MONTAIGUT-LE-BLANC	Vallée de la Gartempe (de la Chapelle-Taillefert à Grand-Bourg)	Site partiellement inscrit	Aucune visibilité en raison du contexte boisé et de la topographie du massif de Guéret.	Modéré	Nul	13,1
Site emblématique	23	AUGÈRES	Augères	-	Aucune visibilité en raison de la topographie.	Faible	Nul	12,7
Site emblématique	23	SAINT-PRIEST-PALUS, SAINT-MOREIL, SAINT-JUNIEN-LA-BRÉGÈRE	Montalétang	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Faible	Nul	10,9
Site emblématique	23	LA CHAPELLE-SAINT-MARTIAL, LÉPINAS	Étang de la Chapelle et bourg de la Chapelle Saint-Martial	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Faible	Nul	11,4

## Relation du projet avec les sites emblématiques - Aire d'étude éloignée

Type	Départ.	Commune	Nom - description	Protection	Situation	Enjeu	Impact	Distance à E3 (en km)
Site emblématique	23	SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES	Hameau de Vaupeline	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Modéré	Nul	9,8
Site emblématique	23-87	SAINT-JUNIEN-LA-BRÉGÈRE, SAINT-MARTIN-CHÂTEAU, PEYRAT-LE-CHÂTEAU	Château de la Villate	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Faible	Nul	9,5
Site emblématique	23-87	SAINT-DIZIER-LEYRENNE, CHÂTELUS-LE-MARCHEIX, MONTBOUCHER, SAINT-AMAND-JARTOUDEIX, SAINT-PIERRE-CHÉRIGNAT, SAINT-MARTIN-SAINTE-CATHERINE, LES BILLANGES,	Vallée du Thaurion et Monts de Châtelus-le-Marcheix	-	Des visibilités en direction du projet existent depuis les rares ouvertures visuelles laissées libres par la trame arbustive autour du hameau du Theil et de Montboucher. Les éoliennes seront néanmoins difficilement perceptibles.	Modéré	Très faible	5,5
Site emblématique	23	BANIZE, CHAVANAT, LE MONTEIL-AU-VICOMTE, VIDAILLAT, LA POUGE, SAINT-HILAIRE-LE-CHÂTEAU	Vallée du Thaurion et de la Banize	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Modéré	Nul	1,1
Site emblématique	23	SARDENT, SAINT-ÉLOI, LA CHAPPELLE-TAILLEFERT, JANAILLAT	Monts de Sardent	-	Visibilités depuis le sud du mont de Sardent et le hameau de Pleine-Faye où les éoliennes se trouvent dans l'axe de la route.	Modéré	Très faible	8,4

Tableau 24 : Effets du projet sur les sites emblématiques

## Relation du projet avec les sites touristiques - Aire d'étude éloignée

Type	Départ.	Communes	Nom - description	Protection - Label	Situation	Enjeu	Impact	Distance à E3 (en km)
Loisirs, nature	23	ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE	Accrobranche du Lac de Vassivière	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Modéré	Nul	22,3
Baignade et base de loisirs	87-23	ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE	Base nautique du Lac de Vassivière	Site inscrit	Aucune visibilité en raison de la topographie.	Fort	Nul	21,8
Baignade et base de loisirs	23	GUÉRET	Base de loisirs de l'étang de Courtille	-	Aucune visibilité en raison de la topographie.	Modéré	Nul	22
Loisirs, nature	87-23	PEYRAT-LE-CHÂTEAU, BEAUMONT-DU-LAC, ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE	Lac de Vassivière	Site en partie inscrit	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Fort	Nul	21,1
Loisirs, nature	23	SAINTE-LÉGER-LE-GUÉRÉTOIS	Les Rochers des Pierres Civières	Classé	Aucune visibilité en raison de la végétation.	Modéré	Nul	21,6
Activité culturelle et musées	23	BEAUMONT-DU-LAC	Centre International d'Art et du Paysage	-	Aucune visibilité en raison de la végétation.	Fort	Nul	20
Parc et jardin	87	LA BRIONNE	Jardin de Val Maubrun	Jardin remarquable	Aucune visibilité en raison de la végétation.	Modéré	Nul	20,4
Loisirs, nature	23	GUÉRET	Labyrinthe des Monts de Guéret	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Fort	Nul	20,1
Loisirs, nature	23	SAINTE-MARC-À-LOUBAUD, ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE, GENTIOUX-PIGEROLLES	Lac de Lavaud-Gelade	Inscrit	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Fort	Nul	19,6
Baignade et base de loisirs	87	PEYRAT-LE-CHATEAU	Base nautique du Lac de Vassivière	Site inscrit	Aucune visibilité en raison de la topographie.	Fort	Nul	19,3
Loisirs, nature	23	GUÉRET	Les Loups de Chabrières	-	Aucune visibilité en raison de la végétation.	Fort	Nul	18,8

## Relation du projet avec les sites touristiques - Aire d'étude éloignée

Type	Départ.	Communes	Nom - description	Protection - Label	Situation	Enjeu	Impact	Distance à E3 (en km)
Activité culturelle et musées	23	SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS	Espace Eugène Jamot	-	Aucune visibilité en raison du contexte bâti.	Faible	Nul	18,3
Loisirs, nature	23	GUÉRET	La forêt de Chabrières	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Fort	Nul	17,8
Chemin de randonnée	23	CC BÉNÉVENT-GRAND-BOURG	GR654	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Faible	Nul	17,9
Chemin de randonnée	23	CC BOURGANEUF-ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE	GR46	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Faible	Nul	16,6
Loisirs, nature	23	ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE, MONTEIL-AU-VICOMTE	La Rigole du Diable	Site inscrit	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Modéré	Nul	15,1
Loisirs, nature	23	CHÂTELUS-LE-MARCHEIX	Vallons des Six Fontaines	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Faible	Nul	14,4
Loisirs, nature	23	CHÂTELUS-LE-MARCHEIX, SAINT-DIZIER-LEYRENNE	Vallée du Thaurion	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Modéré	Nul	14,2
Loisirs, nature	23	SAINT-PIERRE-BELLEVUE	La Tourbière de la Mazure	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Faible	Nul	14,2
Baignade et base de loisirs	23	CHÂTELUS-LE-MARCHEIX	Plan d'eau du barrage de l'étréot	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Faible	Nul	13,3
Baignade et base de loisirs	23	CHÂTELUS-LE-MARCHEIX	Plan d'eau du barrage de la roche Thalamie	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Faible	Nul	13,0
Chemin de randonnée	87	SAINT-JULIEN-LE-PETIT	GRP Monts et Barrages	-	Aucune visibilité en raison de la végétation et de la topographie.	Faible	Nul	17,9
Loisirs, nature	23	SAINT-MARTIN-CHÂTEAU	Cascade des Jarrauds	Site inscrit	Aucune visibilité en raison du contexte boisé et de la topographie.	Fort	Nul	12,6
Parcs et jardins	23	SAINT-GEORGES-LA-POUGE	Le jardin de Roncerose	-	Aucune visibilité en raison de la topographie	Faible	Nul	11,7
Loisirs, nature	23	SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES	Cascade d'Augerolles	Site classé	Aucune visibilité en raison du contexte boisé et de la topographie.	Modéré	Nul	9,8
Loisirs, nature	23	SARDENT	La Ferme Pays Âne	-	Aucune visibilité en raison de la densité de la végétation et de la trame bâtie.	Modéré	Nul	8,7
Chemin de randonnée	23	CC BOURGANEUF-ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE	GR4 (chemin Saint-Jacques de Compostelle)	-	Visibilités depuis le Mont de Jouër.	Modéré	Faible	3,4
Chemin de randonnée	23	CC BOURGANEUF-ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE	GRP des cascades, landes et tourbières	-	Visibilités partielles au sud-est de Saint-Pardoux-Mortierolles au niveau des Landes d'Augerolles.	Modéré	Très faible	2,7

Tableau 25 : Effets du projet sur les sites touristiques

### 6.3.5.4 Présentation des photomontages du projet depuis l'AEE

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et/ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état actuel.

Au sein de l'aire d'étude éloignée, 6 points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

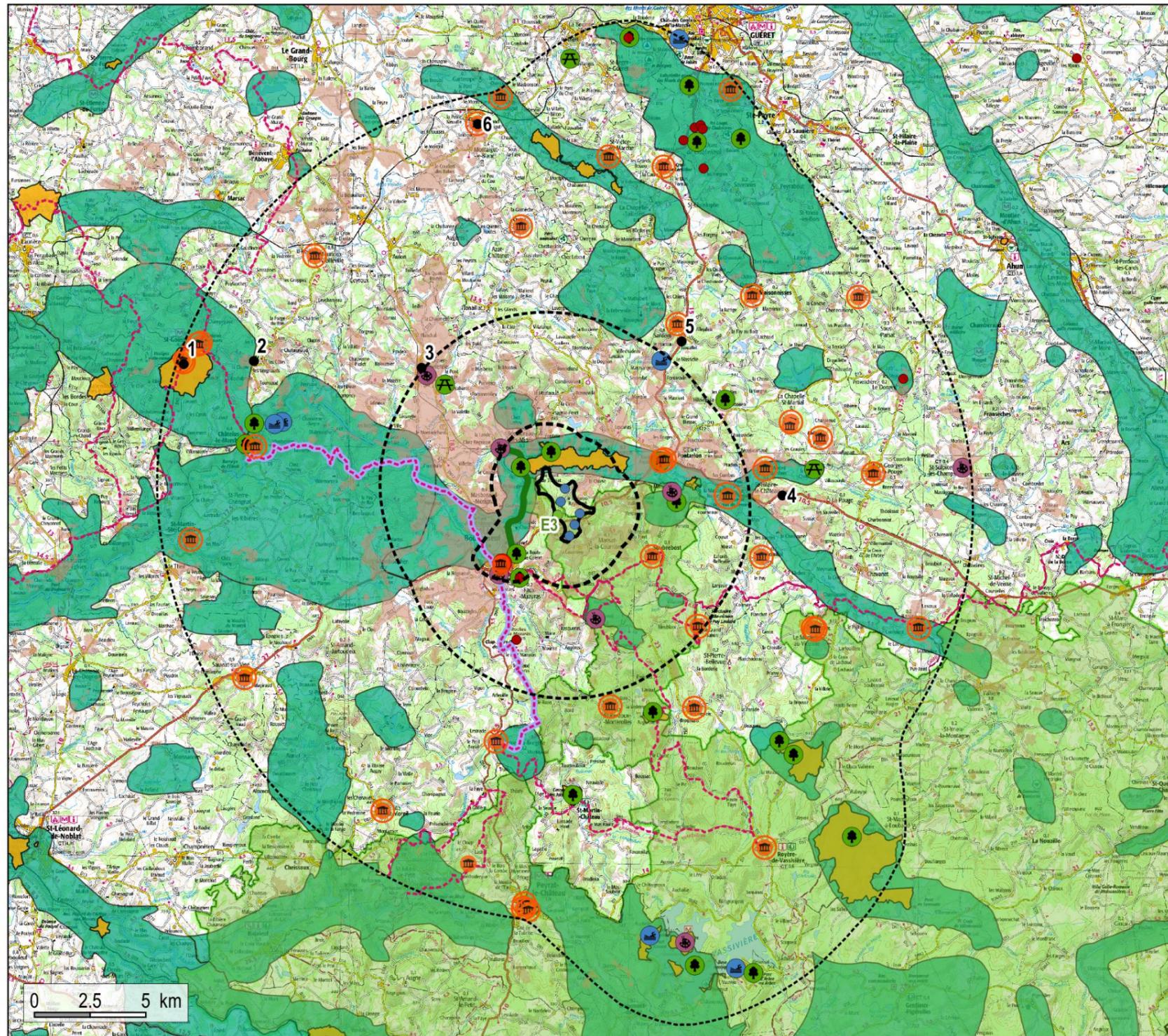
Ces photomontages sont localisés sur la carte suivante.

#### Photomontage de l'aire d'étude éloignée

N° de PM	Thématique	Raison du choix du projet	Localisation	Impact
1	Paysage (site inscrit) / Tourisme	Puy de Jouër (SI) / GR4	Au sommet du puy de Jouër	Très faible
2	Paysage (site emblématique) / Axe de communication	D48a1 / Mont Saint-Goussaud (site emblématique)	Sur la D48a1 à l'est de Saint-Goussaud	Faible
3	Lieu de vie	Saint-Dizier-Leyrenne, ville principale de l'AER (mais photomontage réalisé dans l'AEE pour évaluer les impacts sur la silhouette de bourg)	Sur la D912 au nord-ouest du village	Faible
4	Axe de communication	D941, axe de communication principal de l'AEE	Au niveau du hameau de Faye à Saint-Hilaire-le-Château	Faible
5	Axe de communication	D940, axe de communication principal de l'AEE	Sur la D940 au sud de Sardent	Très faible
6	Patrimoine (MH) / Paysage (site classé)	Butte et ruines du château de Montaigut (SC)	Depuis le sommet de la butte, devant le château	Très faible

Tableau 26 : Liste des photomontages l'aire d'étude éloignée

**Éléments patrimoniaux et paysagers de l'aire d'étude éloignée et localisation des photomontages**



Réalisation : ENCIS Environnement - octobre 2020

Source : NASA SRTM, IGN, DREAL Limousin, Base de donnée Mérimée

**Aires d'étude**

- Zone d'implantation
- Aire d'étude immédiate (2 km)
- Aire d'étude rapprochée (7 km)
- Aire d'étude éloignée (17 km)

**Projet éolien**

- Projet Mont de Transet autorisé
- Projet Mont de Transet - E3

**Zone d'influence visuelle**

- ZIV du projet du Mont de Transet

**Éléments patrimoniaux**

- Monument historique
- Périmètre de protection
- Site classé
- Site inscrit
- Site emblématique

**Sitôt touristiques**

- Patrimoine architectural et archéologique
- Activité culturelle et musées
- Loisirs, nature
- Parcs et jardins
- Baignade et base nautique
- PNR de Millevaches en Limousin
- Chemin de randonnée
- Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle
- Circuit de Vélo-Rail

**Points de vue de l'AEE**

- Localisation des photomontages

Carte 45 : Localisation des photomontages de l'AEE dans le contexte paysager

### 6.3.6 Les effets du projet depuis l'aire rapprochée

L'échelle rapprochée est l'aire d'étude du « projet paysager », le futur parc éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, le parc doit être en cohérence les structures paysagères qui composent le territoire. Nous évaluerons les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrirons les relations visuelles avec les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cette espace.

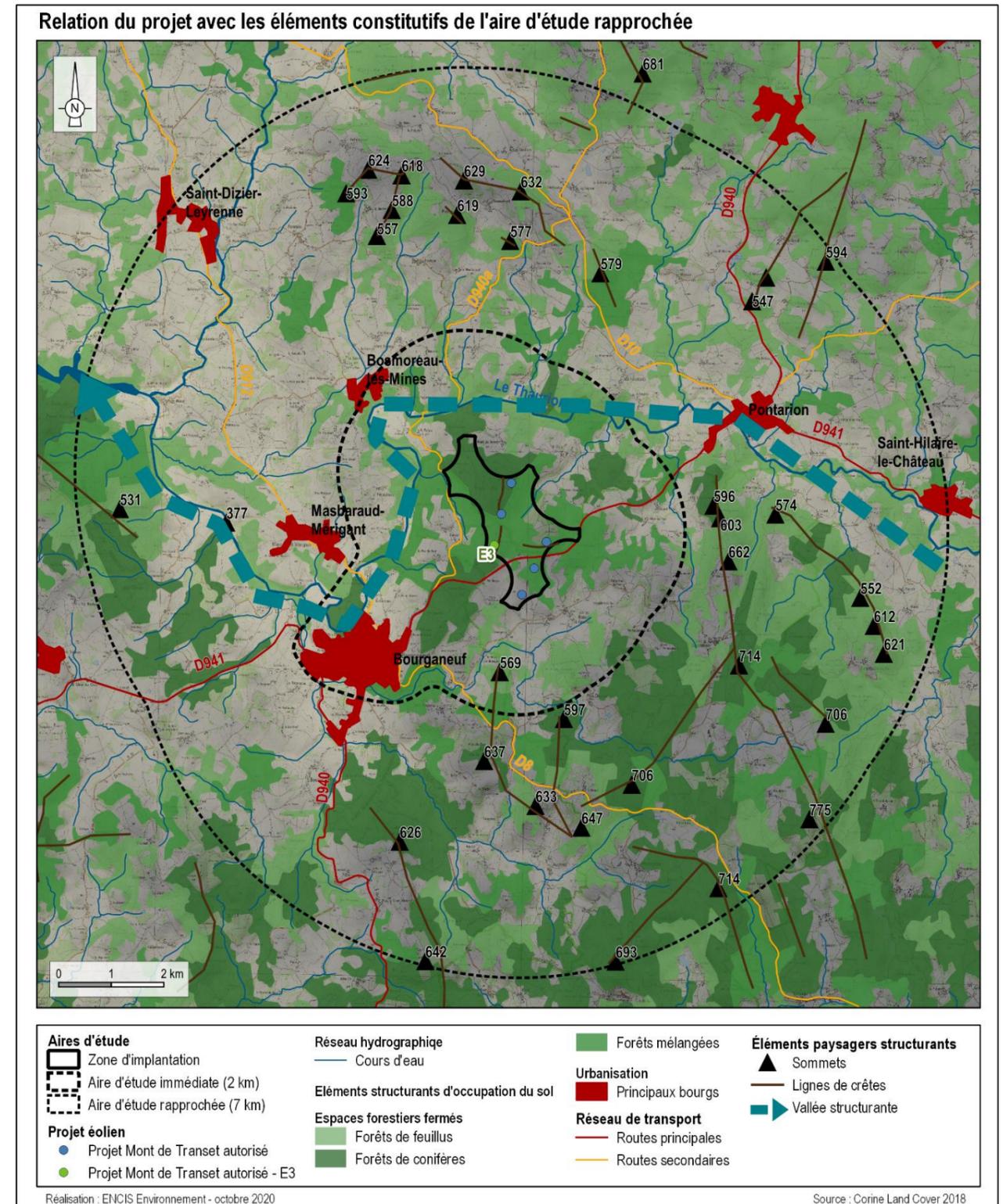
#### 6.3.6.1 Relation du projet éolien avec les éléments structurants de l'AER

Cette aire d'étude se situe sur une zone de rebord paysager. La vallée du Thaurion serpente dans l'aire d'étude rapprochée d'est en ouest et marque une limite entre un relief très prononcé et recouvert de boisements au sud et le massif de Guéret au nord qui laisse place au plateau de Bénévent.

Le sud de l'aire d'étude rapprochée est occupé par une succession de puys dont les versants et les sommets sont recouverts de forêts de résineux et de feuillus qui font office d'écran limitant ainsi les perceptions du projet du Mont Transet. Quelques sommets sont cependant dégagés et offrent des vues longues sur le paysage environnant, c'est le cas par exemple au sommet du site des Roches Mazuras (cf. photomontage 8). Au sud du Thaurion, la zone est peu urbanisée et l'habitat se présente sous forme groupée.

Depuis le nord, la ligne de faite passant par le Mont de Transet se détache de l'horizon et est perceptible notamment depuis Saint-Dizier-Leyrenne (cf. photomontage 3).

Au nord de l'aire d'étude, la chaîne des puys forme la naissance du massif de Guéret. Les fonds de vallons sont occupés par un enchaînement de prairies qui ouvrent des espaces. Depuis ces prairies, les vues sont masquées par les vallonements et la végétation qui les recouvre limite également les vues.



Carte 46 : Relation du projet avec les éléments constitutifs de l'aire d'étude rapprochée

### 6.3.6.2 Perception du projet depuis les bourgs principaux de l'AER

Comme vu dans l'état actuel, l'aire d'étude rapprochée comporte quatre bourgs notables. Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après et localisés sur la carte suivante.

#### Les perceptions depuis Pontarion (365 habitants en 2017) :

Depuis la D940 au nord du village, le projet est visible dans l'axe de la route et souligne le relief du mont de Transet dont la ligne de faite dessine l'horizon (cf. photomontage 9). Il en est de même à la sortie sud du village. En revanche, lors de la traversée du bourg, la trame bâtie et arborée masque les vues en direction du projet. **L'impact du projet éolien est faible.**



Photographie 103 : Vue aérienne et secteurs de visibilité en direction du projet éolien (en orange) depuis Pontarion (source : Géoportail)



Photographie 104 : Vue en direction du projet (photomonté) depuis la D940 au nord-est de Pontarion (photomontage 9)

**Les perceptions depuis Saint-Dizier-Leyrenne (776 habitants) :**

Depuis le bourg, les échappées visuelles sont fermées par la trame bâtie. Depuis la D912 qui traverse le bourg du nord au sud, quelques vues dégagées, notamment en arrivant sur l'étang ainsi qu'au nord du bourg où l'habitat est plus lâche existent en direction du projet (cf. photomontage 3). **L'impact du projet éolien est faible.**



Photographie 105 : Vue aérienne et secteurs de visibilité en direction du projet éolien (en orange) depuis Saint-Dizier-Leyrenne (source : Géoportail)

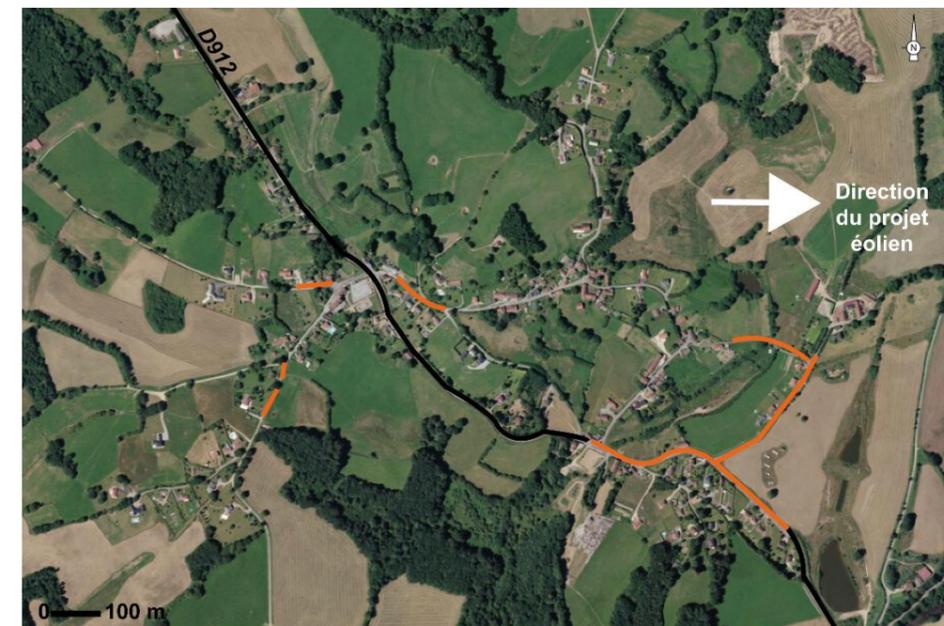


Photographie 106 : Vue en direction du projet (photomonté) depuis la D912 au nord de Saint-Dizier-Leyrenne (photomontage 3)

**Les perceptions depuis Masbaraud-Mérignat (346 habitants) :**

Ce village est situé à 3 km au sud-ouest du projet, en rebord de la vallée du Thaurion. L'habitat est lâche et s'organise de façon anarchique le long d'axes de circulation qui rejoignent tous la D912. Cette dernière descend en pente douce vers le Thaurion et l'altitude diminue d'une cinquantaine de mètres entre le haut du village au nord et le fond de vallée au sud.

Au nord du bourg, les vues en direction du projet éolien depuis la D912 sont masquées par un talus. Les maisons situées sur le talus proposent en revanche des visibilitées étendues vers le projet qui apparaît sur la ligne de faite. En contre-bas du village, le projet est visible depuis la D912 et se détache sur l'horizon en suivant globalement la ligne de faite. L'orientation générale des lignes du projet suit la direction principale du relief comme l'illustre le photomontage 12. La limite est du village, au niveau de l'allée des Gouttes, sera le secteur le plus exposé, l'emprise visuelle du projet depuis cette zone sera importante. **L'impact du projet éolien est modéré.**



Photographie 107 : Vue aérienne et secteurs de visibilité en direction du projet éolien (en orange) depuis Masbaraud-Mérignat (source : Géoportail)



Photographie 108 : Vue en direction du projet (photomonté) depuis la D912 avant le croisement avec l'allée des Gouttes (photomontage 12)

**Les perceptions depuis Bosmoreau-les-Mines (244 habitants) :**

Au niveau de la place de la mairie, sur les hauteurs du village et depuis la D60, des fenêtres visuelles entre les habitations et la végétation qui borde la route, offrent des vues sur le projet éolien, notamment en face de la mairie. Au niveau du cimetière, un panorama s'ouvre sur la vallée du Thaurion et le Mont de Transet (cf. *photomontage 13*). Les éoliennes, qui ne se situent pas toutes sur le même plan, s'inscrivent tout de même dans la même direction nord-est/sud-ouest. **L'impact du projet éolien est modéré.**



Photographie 109 : Vue aérienne et secteurs de visibilité en direction du projet éolien (en orange) depuis Bosmoreau-les-Mines (source : Géoportail)



Photographie 110 : Vue en direction du projet (photomonté) au niveau du cimetière de Bosmoreau-les-Mines (photomontage 13)

### 6.3.6.3 Perceptions du projet depuis les axes de circulation principaux de l'AER

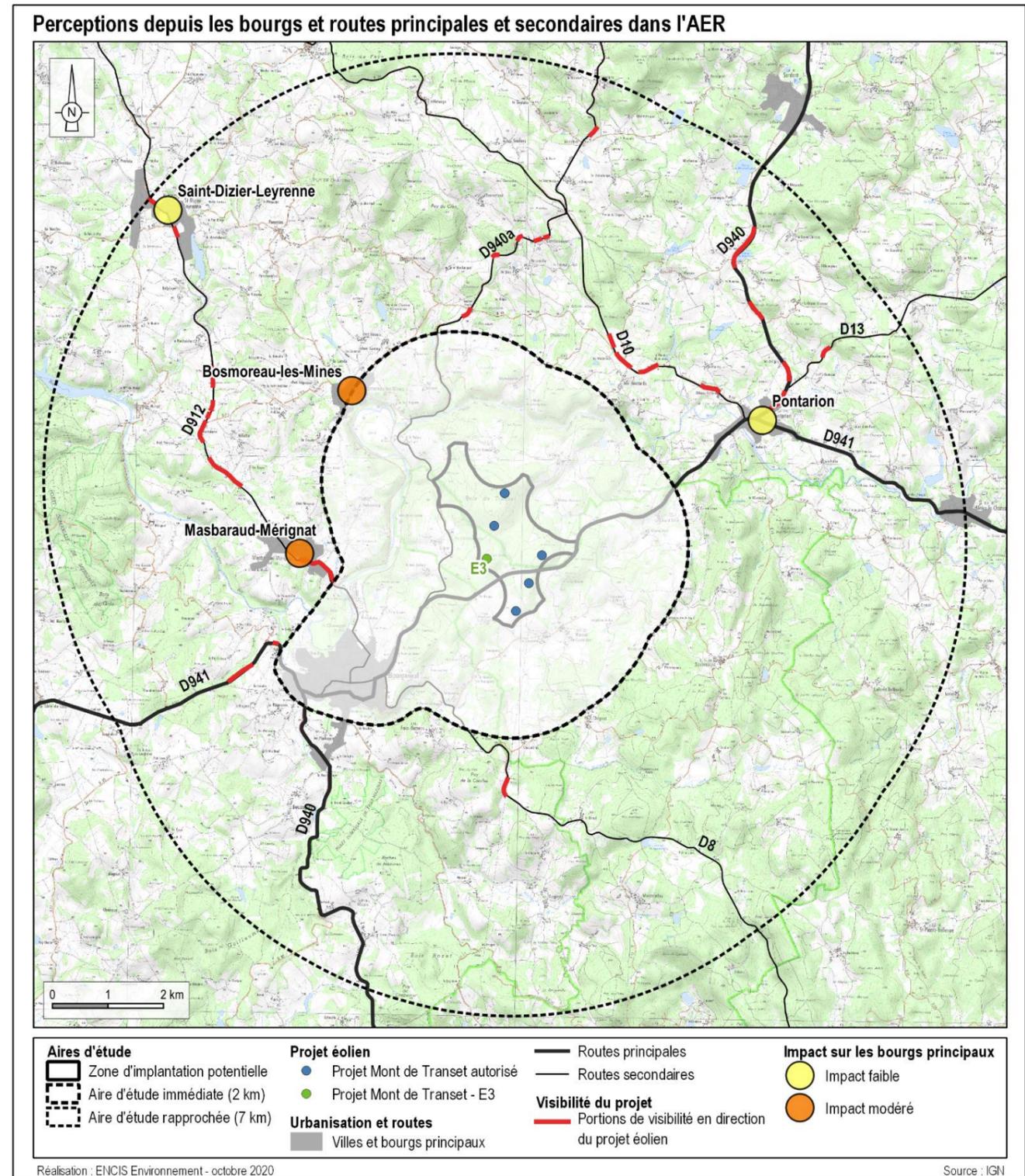
Comme indiqué au 6.3.5.2, plusieurs facteurs de perceptions sont à prendre en compte depuis les axes de circulation (route ou voie ferrée) menant aux bourgs : L'observateur est en déplacement, l'observateur a un angle de vision très réduit, le sens de déplacement.

La carte ci-contre répertorie les secteurs de visibilité depuis les principaux axes routiers de l'AER. Les tronçons permettant de voir les éoliennes du projet du Mont de Transet sont surlignés en rouge. Les portions de visibilité sont plus nombreuses et plus étendues que dans l'AEE mais elles sont cependant ponctuelles et se concentrent principalement au nord.

Depuis ces portions les visibilitées sont modulées par la végétation qui laisse apparaître le projet au gré des fenêtres visuelles (*cf. photomontages 9 et 10*). Les autres étant masquées par la végétation. De façon générale, ces vues restent furtives entre les ouvertures visuelles laissées par la végétation. L'axe qui présente l'impact le plus important est la **D940** puisqu'en arrivant sur Pontarion par le nord-est, le projet se dévoile dans la perspective de la route, sur les hauteurs du Mont de Transet. Depuis les autres axes, le projet n'est souvent visible que partiellement au-dessus de la masse arborée. En se rapprochant de l'AEI, les vues en direction du projet sont plus prononcées, notamment depuis la **D912**, à la sortie sud de Masbaraud-Mérignat où le projet se détache sur l'horizon (*cf. photomontage 12*) et souligne le relief.

**L'impact du projet éolien depuis la D8 est jugé très faible en raison de l'unique portion réduite de visibilité partielle en direction du projet.**

**Sur l'ensemble des autres axes, l'impact global du projet éolien du Mont de Transet est estimé faible. Les visibilitées du projet sont ponctuelles et concernent des portions réduites.**



Carte 47 : Perception visuelle du projet depuis les routes principales et secondaires de l'AER

### 6.3.6.4 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AER

Le tableau page suivante reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état actuel du paysage. L'estimation des sensibilités vis-à-vis des éléments patrimoniaux avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'aire d'étude immédiate. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque élément patrimonial a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages.

#### Description des effets du projet sur les monuments historiques

Sur les cinq monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée, trois sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des monuments historiques sont listés et décrits dans le tableau en page suivante. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les effets sur les éléments présentant des impacts visuels.

- **Église Saint-Blaise (à Pontarion)** : Malgré sa situation sur les hauteurs du bourg de Pontarion, les vues lointaines depuis l'église sont masquées par les habitations autour. En revanche depuis la D940 qui traverse le village, il existe une covisibilité entre le clocher de l'église et le projet. Les deux se superposent et le projet apparaît de part et d'autre du clocher. **L'impact du projet éolien est modéré.**

- **Château de Pontarion** : Depuis le parc du château aucune visibilité en direction n'est possible en raison de la ripisylve du Thaurion située à l'arrière du château. Des visibilités sont cependant envisageables depuis les étages supérieurs de la façade située au sud-est en direction du projet. **L'impact du projet éolien est faible.**

- **Église de l'Assomption de la Très-Sainte-Vierge (à Soubrebost)** : Depuis le parvis de l'église aucune visibilité en direction du projet n'est possible en raison de la densité de l'habitat autour. Cependant, une covisibilité existe avec le clocher de l'église depuis la D13, au sud de Soubrebost. Néanmoins, le projet et le monument ne se superposent pas et il est difficile d'apprécier les deux dans le même champ de vision. **L'impact du projet éolien est très faible.**

#### Description des effets du projet sur les sites protégés

Sur les 2 sites protégés de l'aire d'étude rapprochée, seul celui des Roches de Mazuras est concerné par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité).

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des sites protégés sont listés et décrits dans le tableau pages suivantes. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément le site des Roches de Mazuras qui présente des impacts non nuls.

- **Roches de Mazuras** : Ce chaos rocheux se trouve à 626 m d'altitude et depuis le site, un panorama s'ouvre sur les environs. Cependant, les boisements qui entourent le site restreignent les échappées visuelles. Néanmoins, quelques perspectives sur le grand paysage subsistent encore et permettent des visibilités sur le projet. Ce dernier apparaît en deux groupes de trois éoliennes qui deviennent de nouveaux éléments repères dans ce paysage. L'implantation du projet se retrouve perpendiculaire aux grandes lignes de force du paysage et est peu cohérente avec les structures du territoire (cf. photomontage 8). **L'impact du projet éolien est faible.**



Photographie 111 : Vue en direction du projet éolien (photomonté) depuis le site des Roches de Mazuras (photomontage 8)

**Description des effets du projet sur les sites emblématiques**

Sur les quatre sites emblématiques recensés, tous sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité).

- **Etang de Bourdeau** : Autour de cet étang de 3 ha situé sur la commune de Saint-Pardoux-Morterolles, les vues lointaines sont fermées par la végétation. Sur l'ensemble du site, seule une vue en direction du projet a été recensée à proximité du hameau Le Breuil, à l'ouest du Puy Combeau mais la végétation filtre en grande partie les vues. **L'impact du projet éolien est très faible.**

- **Vallée du Thaurion et monts de Châtelus-le-Marcheix** : Sur cette portion, le relief moins accentué et la densité de boisements plus faible qui laissent place à des prairies permettent des visibilités plus lointaines contrairement à la partie de la vallée du Thaurion qui jalonnent les monts de Saint-Goussaud. Les visibilités sont essentiellement présentes à l'est de la forêt domaniale de Mérignat et depuis plusieurs routes (la D22, la D8 et la D912) où des échappées visuelles s'ouvrent sur le Mont de Transet. **L'impact du projet éolien est faible.**

- **Anciens paysages miniers** : Sur une grande partie du site, les vues lointaines sont fermées par les boisements. Au niveau la D43, au nord-est, les vues sont plus dégagées et le projet émerge à l'horizon et souligne le relief (cf. photomontage 7). **L'impact du projet éolien est faible.**

- **Vallée du Thaurion et de la Banize** : Des visibilités lointaines existent sur cette portion de la vallée notamment depuis la D941 et au nord de Thauron où le projet émerge sur la ligne du relief (cf. photomontages 9 et 10). **L'impact du projet éolien est faible.**



Photographie 112 : Vue en direction du projet (photomonté) depuis la D43, au nord-est de Thauron (photomontage 7)

### **Description des effets du projet sur les sites touristiques**

Sur les neuf sites touristiques et remarquables, quatre sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des sites touristiques sont listés et décrits dans le tableau pages suivantes. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les effets sur les éléments présentant des impacts visuels.

- **Espace pêche-nature (à Pontarion)** : Ce site s'étend sur 4 ha entre le bourg de Pontarion, au pied du château et la rivière du Thaurion. Quelques visibilités en direction du projet sont possibles lors de rares ouvertures visuelles entre la végétation abondante. **L'impact du projet éolien est très faible.**

- **GR4 (en partie Saint-Jacques de Compostelle)** : Sur cette portion, le GR suit le tracé du Thaurion entre la commune de Masbaraud-Mérignat et Bourgneuf.

Sur une grande partie du tracé, les vues en direction du projet sont absentes en raison de la densité de la végétation et de la topographie. Entre des trouées dans la végétation, des échappées visuelles existent néanmoins en direction du projet depuis le sud de Chignat et le sud de Masbaraud-Mérignat. Dans l'état actuel, une visibilité était également recensée au sud du bourg de Faux Mazuras mais l'implantation éolienne est finalement masquée par la végétation. **L'impact du projet éolien est faible.**

- **GR des cascades, landes et tourbières** : Ce chemin de 65 km forme une boucle entre Bourgneuf et Royère de Vassivière.

Le chemin offre peu de visibilités lointaines en raison d'une végétation dense et de la topographie prononcée du plateau de Vassivière. Les rares vues possibles en direction du projet sont recensées à la sortie nord de la forêt domaniale de Faux-Mazuras en direction de Bourgneuf. La visibilité recensée dans l'état actuel à l'est de Grand-Mazuras est finalement masquée par la végétation. **L'impact du projet éolien est faible.**

## Relation du projet avec les monuments historiques - Aire d'étude rapprochée

N°	Départ.	Communes	Nom - description	Protection	Situation	Enjeu	Impact	Distance à E3 (en km)
35	23	SAINT-PIERRE-BELLEVUE	Sanctuaire gallo-romain du Puy-Lautard	Classé	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la végétation.	Modéré	Nul	6,8
36	23	VIDAILLAT	Motte castrale du Creux-du-Renard, dit le Vieux-Château	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison du contexte boisé et de la topographie.	Faible	Nul	6,0
37	23	PONTARION	Église Saint-Blaise	Inscrit	Aucune visibilité en raison de la trame bâtie. Covisibilité avec le projet depuis la D940.	Modéré	Modéré	3,8
38	23	PONTARION	Château	Inscrit	Visibilités possibles depuis les étages du château. Aucune visibilité depuis le parc du château en raison de la ripisylve du Thaurion. Aucune covisibilité en raison de la végétation et de la trame bâtie.	Modéré	Faible	3,7
39	23	SOUBREBOST	Église de l'Assomption de la Très Sainte-Vierge	Inscrit	Aucune visibilité en raison de la trame bâtie. Une covisibilité existe depuis la D13 mais il est difficile d'englober le monument et le projet dans le même champ de vision.	Modéré	Très faible	3,3

Tableau 27 : Effets du projet sur les monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée

## Relation du projet avec les sites protégés - Aire d'étude rapprochée

Type	Départ.	Communes	Nom - description	Protection	Situation	Enjeu	Impact	Distance à E3 (en km)
Site	23	FAUX-MAZURAS	Roches de Mazuras	Classé	Vue panoramique sur les environs et le projet depuis le site. Depuis ce point de vue, l'organisation du projet est peu cohérente avec les lignes de forces du territoire.	Modéré	Faible	5,9
Site	23	VIDAILLAT-SAINT-HILAIRE-LE-CHÂTEAU	Chute du Poirier	Inscrit	Aucune visibilité en raison du contexte boisé et de la topographie.	Modéré	Nul	5,8

Tableau 28 : Effets du projet sur les sites protégés de l'aire d'étude rapprochée

## Relation du projet avec les sites emblématiques - Aire d'étude rapprochée

Type	Départ.	Commune	Nom - description	Protection	Situation	Enjeu	Impact	Distance à E3 (en km)
Site	23	SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES	Étang de Villetange	-	Aucune visibilité en raison de la topographie.	Très faible	Nul	5,8
Site	23	SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES, SOUBREBOST	Étang de Bourdeau	-	Aucune visibilité depuis les bords de l'étang. Une visibilité existe depuis le périmètre du site emblématique au niveau du hameau Le Breuil mais la végétation filtre en grande partie les vues sur le projet.	Très faible	Très faible	3,9
Site	23	BOSMOREAU-LES-MINES, SAINT-DIZIER-LEYRENNE	Anciens paysages miniers	-	Visibilités depuis le nord du site, notamment depuis la D43.	Modéré	Faible	4,1
Site	23	SAINT-DIZIER-LEYRENNE, MASBARAUD-MÉRIGNAT, BOURGANEUF	Vallée du Thaurion et Monts de Châtelus-le-Marcheix	-	Visibilités partielles depuis plusieurs endroits notamment à l'est de la forêt domaniale de Mérignat et depuis la D22, la D8 et la D912.	Modéré	Faible	5,5
Site	23	VIDAILLAT, SAINT-HILAIRE-LE-CHÂTEAU, PONTARION, SOUBREBOST, THAURON	Vallée du Thaurion et de la Banize	-	Visibilités partielles depuis plusieurs endroits notamment depuis la D941 et au nord de Thauron.	Modéré	Faible	1,1

Tableau 29 : Effets du projet sur les sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée

## Relation du projet avec les sites touristiques - Aire d'étude rapprochée

Type	Départ.	Communes	Nom - description	Protection - Label	Situation	Enjeu	Impact	Distance à E3 (en km)
Activité culturelle et musées	23	SAINT-DIZIER-DE-LEYRENNE	Musée de la résistance	-	Aucune visibilité en raison de de la trame bâtie.	Faible	Nul	8,6
Baignade et base nautique	23	SARDENT	Étang de Masmangeas	-	Aucune visibilité en raison de la densité de la végétation.	Très faible	Nul	8,3
Parc et jardin	23	SAINT-DIZIER-DE-LEYRENNE	Jardins en Marche	-	La sensibilité était notée très faible dans l'état actuel mais aucune éolienne n'est implantée dans la pointe nord de la ZIP et le projet est finalement masqué par la topographie.	Faible	Nul	7,7
Loisirs, nature	23	SOUBREBOST	La Pierre aux Neufs Gradins	-	Aucune visibilité en raison du contexte boisé autour du site.	Modéré	Nulle	5,2
Loisirs, nature	23	PONTARION	Espace pêche nature	-	De rares visibilités sont possibles au-travers de la végétation abondante qui entoure ce site. .	Très faible	Très faible	5,2
Activité culturelle et musées	23	FAUX-MAZURAS	La Grange Brodée	-	Aucune visibilité en raison de la trame bâtie et de la densité de la végétation.	Faible	Nul	4,9
Activité culturelle et musées	23	SOUBREBOST	Maison Martin Nadaud	-	Aucune visibilité en raison de la topographie	Modéré	Nul	5,2
Chemin de randonnée	23	SAINT-DIZIER-DE-LEYRENNE, MASBARAUD-MÉRIGNAT, SOUBREBOST, SAINT-PIERRE-BELLEVUE-VIDAILLAT	GR4	-	Sur une grande partie du tracé, la végétation ferme les perspectives lointaines. Quelques visibilités en direction du projet existent néanmoins au sud de Chignat et au sud de Masbaraud-Mérignat.	Modéré	Faible	3,4
Chemin de randonnée	23	BOURGANEUF, FAUX-MAZURAS, SAINT-PIERRE-DE-BELLEVUE	GRP des cascades, landes et tourbières	-	Une visibilité existe en sortant de la forêt domaniale de Faux-Mazuras au nord, en direction de Bourganeuf.	Modéré	Très faible	2,7

Tableau 30 : Effets du projet sur les sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée

### 6.3.6.5 Présentation des photomontages du projet depuis l'AER

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et/ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état actuel.

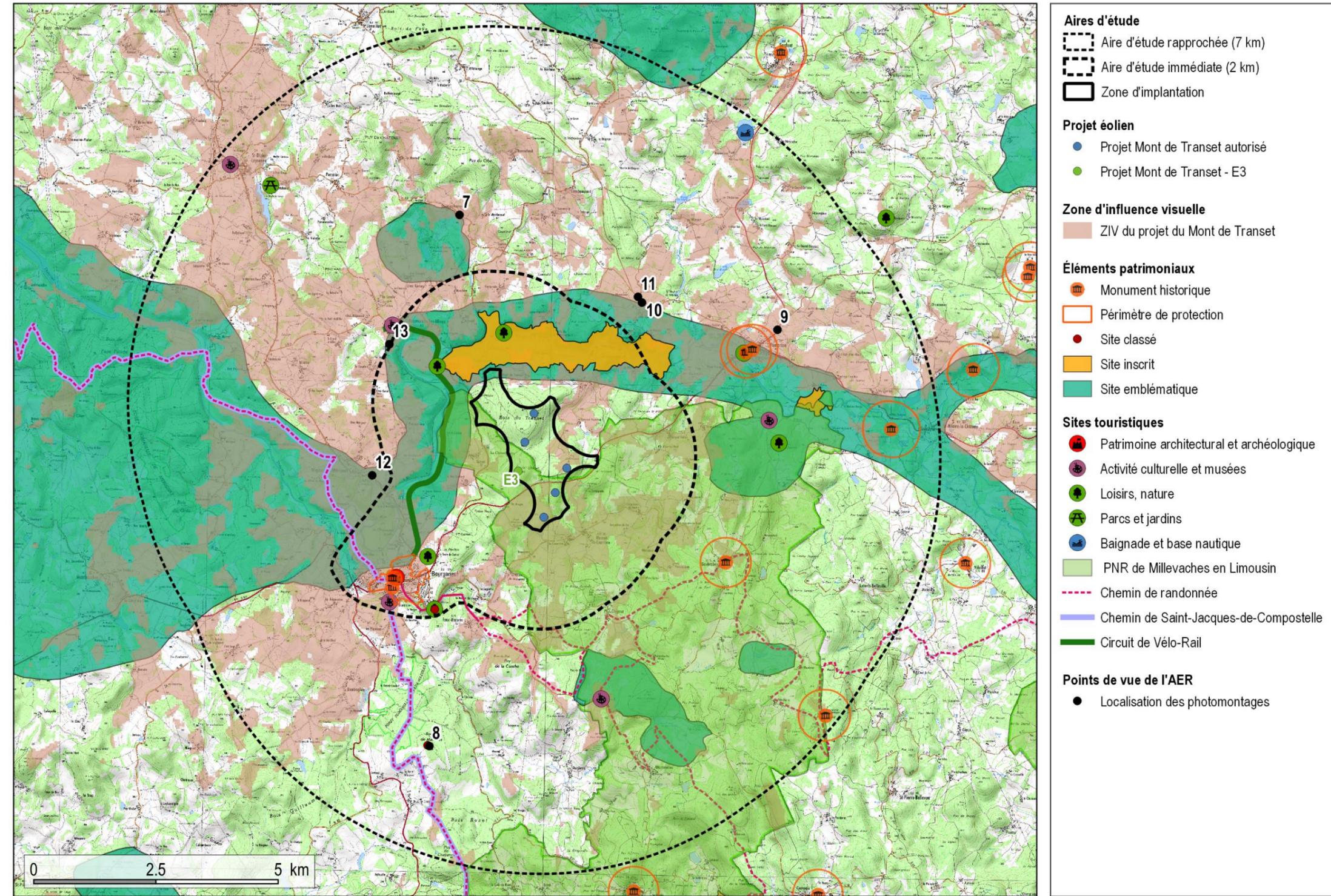
Au sein de l'aire d'étude rapprochée, 7 points de vue ont été sélectionnées pour la réalisation de simulation du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte suivante.

Photomontage de l'aire d'étude rapprochée				
N° de PM	Thématique	Raison du choix du projet	Localisation	Impact
7	Paysage (site emblématique)	Anciens paysages miniers	Sur la D43 entre les hameaux Rapissat et de Masfaraud	Faible
8	Patrimoine (site classé)	Roches Mazuras	Au niveau des Roches, sur le sommet	Faible
9	Axe de communication / Lieu de vie	D940 / Pontarion	À l'entrée nord-est de Pontarion	Faible
10	Axe de communication / Lieu de vie	D10 / Thauron	Au croisement avec la D60	Modéré
11	Lieu de vie	Thauron	Sur la D10 au nord de Thauron	Faible
12	Lieu de vie	Masbaraud-Mérignat	Depuis la D912 en direction de Bourganeuf, avant le croisement avec l'allée des Gouttes	Faible
13	Lieu de vie	Bosmoreau-les-Mines	Au niveau du cimetière, au sud	Modéré

Tableau 31 : Liste des photomontages l'aire d'étude rapprochée

**Éléments patrimoniaux et paysagers de l'aire d'étude rapprochée et localisation des photomontages**



Carte 48 : Localisation des photomontages de l'AER dans le contexte paysager

### 6.3.7 Les effets du projet depuis l'aire immédiate

A l'échelle de l'aire immédiate, le projet est perçu dans le « paysage quotidien ». Les éoliennes s'insèrent dans le cadre de vie des espaces habités et fréquentés relativement proches.

#### 6.3.7.1 Relation du projet avec les structures paysagères et motifs de l'aire immédiate

Des sommets ponctuent le territoire de l'aire d'étude immédiate avec des altitudes variant entre 391 m et 632 m. La ligne de faite du Mont de Transet se détache de l'horizon : elle représente la principale ligne de force et se distingue particulièrement bien depuis certains points de vue dégagés comme c'est le cas depuis les hauteurs du hameau d'Arcissat.

Ce territoire est globalement marqué par la présence de boisements entrecoupés par des prairies et

des cultures au sud-est et à l'ouest qui, lorsqu'elles sont situées sur des hauteurs, ouvrent des fenêtres et autorisent des vues dégagées vers le projet.

Les boisements se composent de feuillus, de conifères et de forêts mixtes qui modulent fortement les perceptions en occultant plus ou moins le projet. La trame bocagère relit ces espaces, de manière plus ou moins continue, modulant également les perceptions.

Le Thaurion s'écoule dans le nord et dans l'ouest de l'aire d'étude immédiate, creusant le relief et dessinant des gorges très escarpées qui descendent jusqu'à 391 m où une ripisylve dense s'est développée et masque toute visibilité vers les éoliennes.

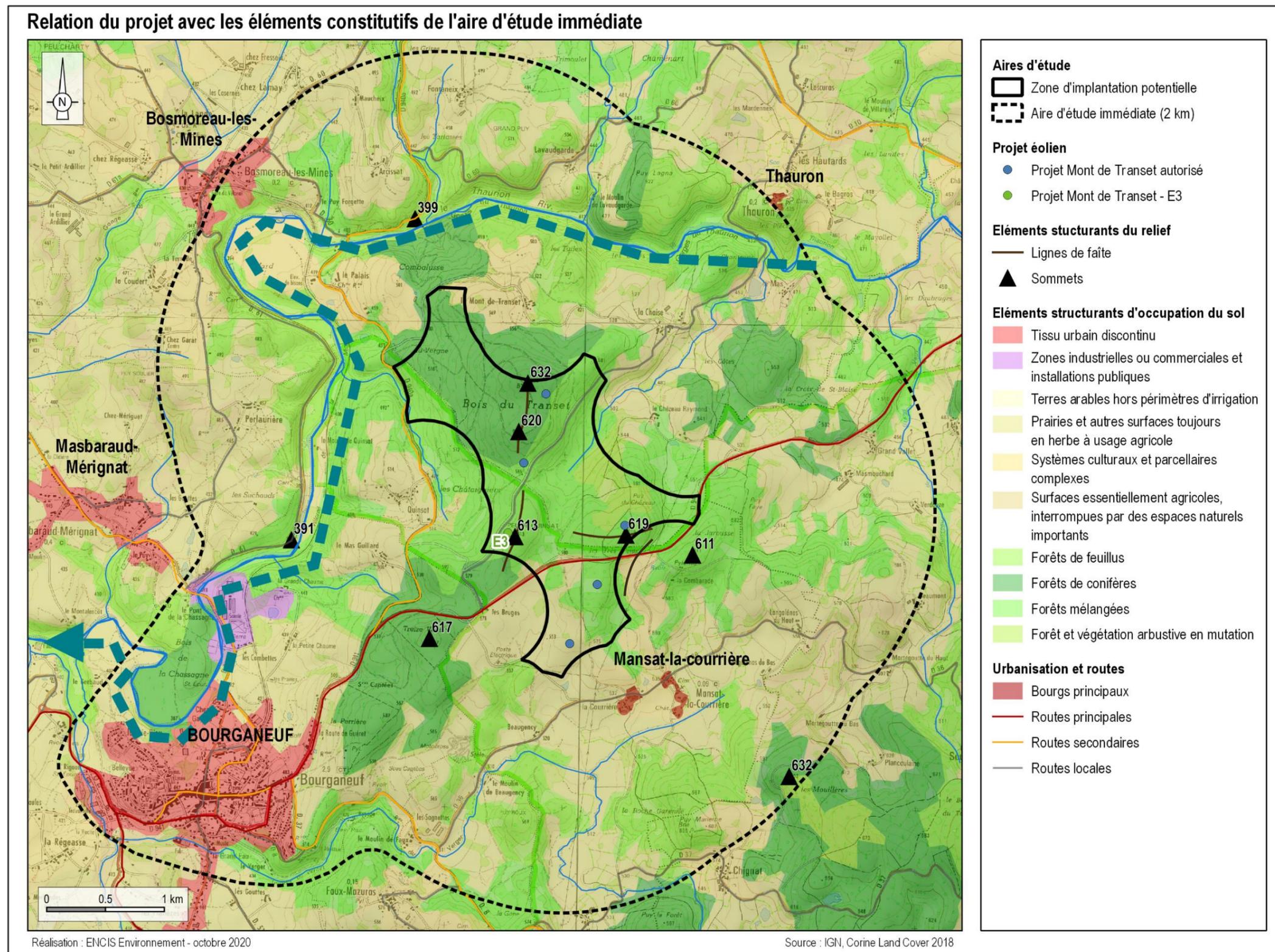
Le réseau routier, peu développé dans cette aire d'étude, emprunte assez peu d'espaces forestiers et est davantage implanté en lisière des espaces agricoles. Des routes communales permettent cependant de relier les différents bourgs entre eux en passant à travers les espaces sylvicoles, fermant les vues.



Photographie 113 : Vue en direction du projet du Mont de Transet (photomonté) depuis le hameau d'Arcissat, au nord de l'AEI (photomontage 15)



Photographie 114 : Vue en direction du projet du Mont de Transet (photomonté) depuis le pont de la D912, au nord de Bourgneuf (photomontage 23)



Carte 49 : Relation du projet avec les éléments constitutifs de l'aire d'étude immédiate

### 6.3.7.2 Perception du projet depuis les bourgs principaux de l'AEI et leurs accès

#### Bourgs importants

Comme vu dans l'état actuel, l'aire d'étude immédiate comporte une ville, deux villages et une trentaine de hameaux. Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après et localisés sur la carte suivante.

#### Les perceptions depuis Bourganeuf (2 572 habitants en 2017)

La ville de Bourganeuf se situe à 2,8 km au sud-ouest d'E3. Sa position en promontoire sur la vallée du Thaurion laisse place à quelques fenêtres en direction du projet, notamment depuis les axes périphériques au sud-ouest. Depuis le centre, la trame bâtie ferme en grande partie les vues (cf. photomontage 27), à l'exception de l'esplanade au pied du château depuis laquelle le Mont de Transet est visible au-dessus des habitations (cf. photomontage 26). Au nord, quelques fenêtres visuelles existent également entre les habitations (cf. photomontage 25) mais les vues sur le projet sont souvent en grande partie filtrées par la végétation. **L'impact du projet éolien est faible.**



Photographie 115 : Vue aérienne et secteurs de visibilité du projet éolien (en orange) de Bourganeuf (source : Géoportail)



Photographie 116 : Vue en direction du projet du Mont de Transet (photomonté) depuis l'esplanade du château, au pied de la Tour Lastic (photomontage 26)

### Les perceptions depuis Thauron (174 habitants)

Le bourg de Thauron se situe à 3,5 km au nord-est d'E3.

La ripisylve du Thaurion masque les vues en direction du projet depuis le sud du bourg. En revanche, sur les hauteurs du village au nord, la ligne de faîte du Mont de Transet est visible en arrière-plan et les éoliennes les plus au nord émergent sur la ligne du relief. Les éoliennes deviennent alors des éléments prégnants dans le paysage depuis le nord du village. Depuis la D10 (cf. *photomontage 10*), qui passe au nord du bourg, des fenêtres offrent également des vues vers le Mont de Transet. **L'impact du projet éolien est modéré.**



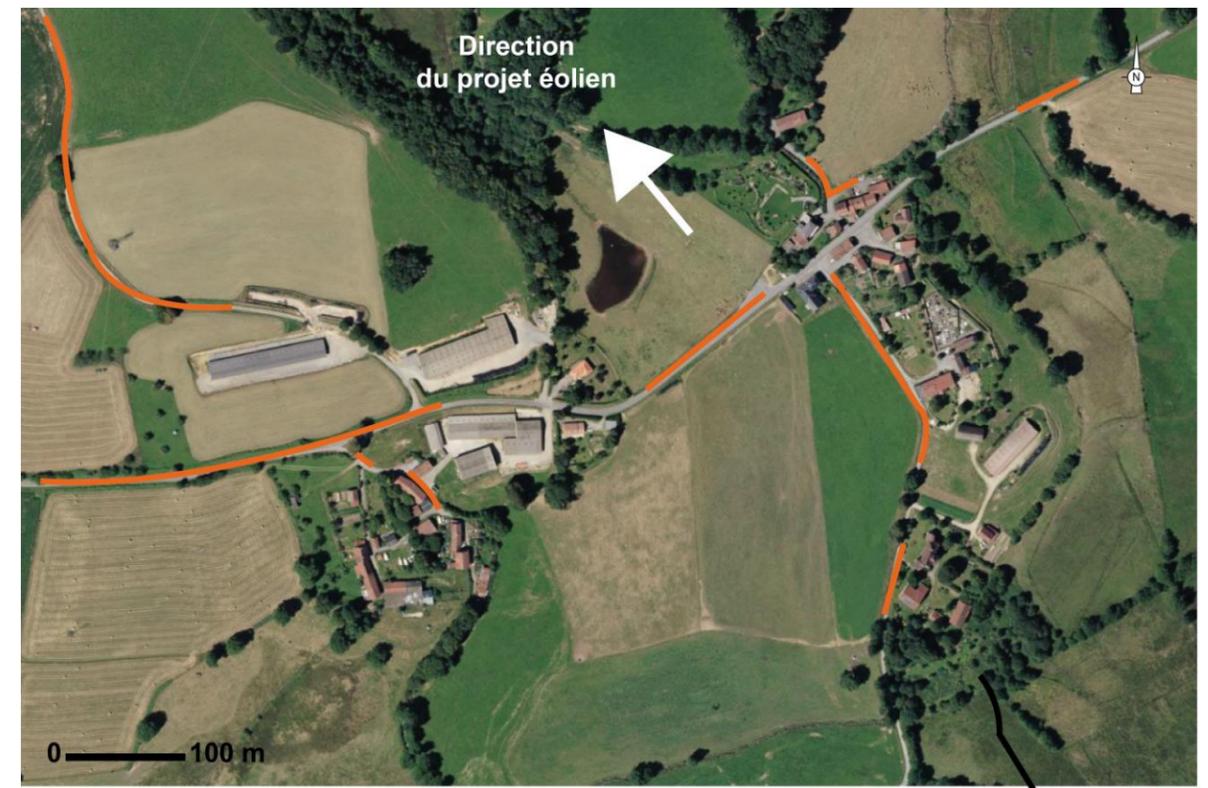
Photographie 117 : Vue aérienne et secteurs de visibilité du projet éolien (en orange) de Thauron (source : Géoportail)



Photographie 118 : Vue en direction du projet éolien (photomonté) depuis le nord de Thauron (photomontage 10)

### Les perceptions depuis Mansat-la-Courrière (83 habitants)

Le bourg de Mansat-la-Courrière se situe à 1,8 km au sud-est d'E3. En raison de la proximité directe du projet, les deux éoliennes les plus au sud sont visibles depuis de nombreux secteurs du bourg (cf. *photomontage 28*). Les éoliennes ne provoquent pas d'effet de surplomb vis-à-vis de la trame bâtie mais sont néanmoins prégnantes depuis ce lieu-de-vie. E3 est totalement masquée par le relief et la végétation. ***L'impact du projet éolien est modéré.***



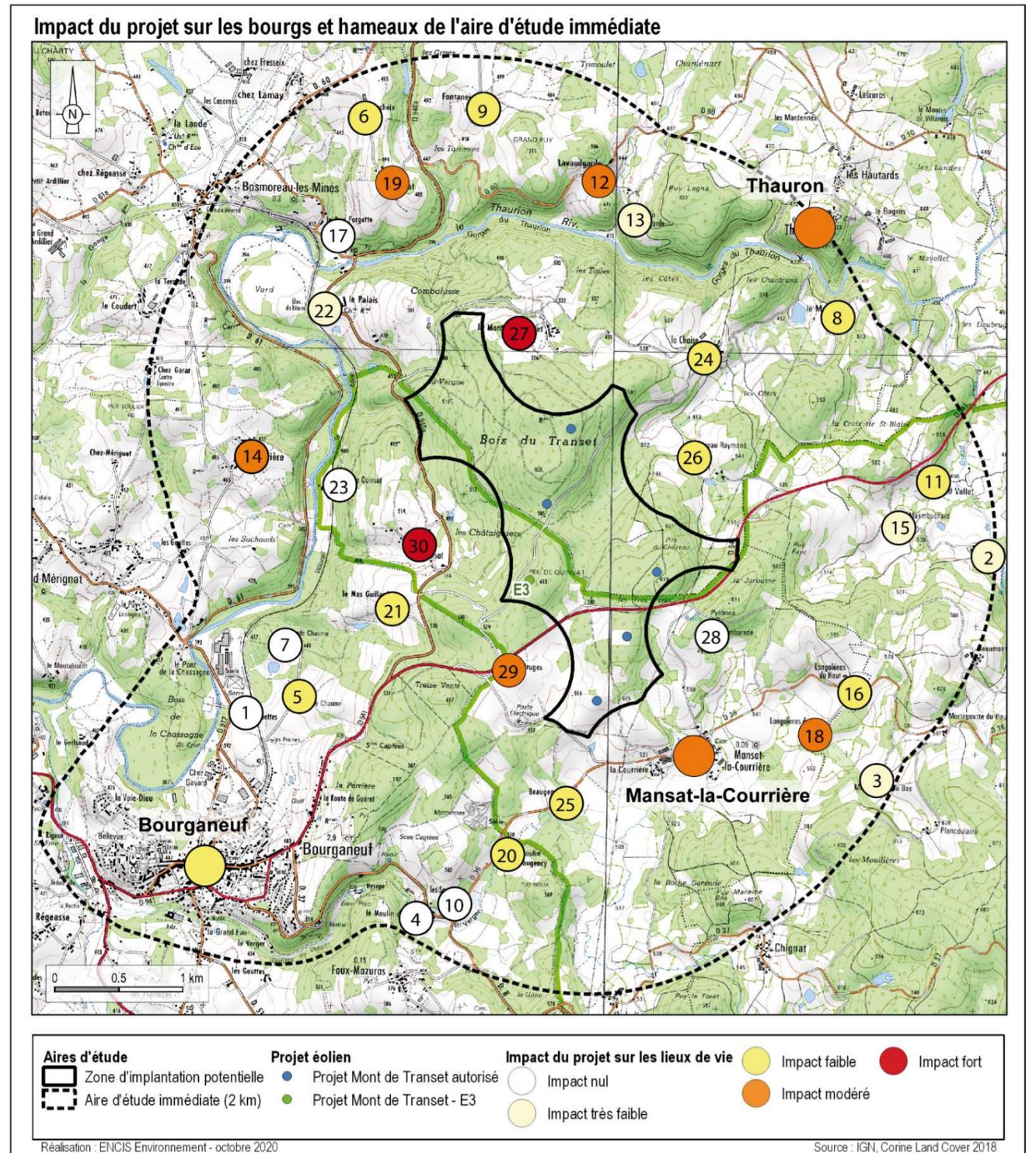
Photographie 119 : Vue aérienne et secteurs de visibilité du projet éolien (en orange) de Mansat-la-Courrière (source : Géoportail)



Photographie 120 : Vue en direction du projet éolien (photomonté) depuis le sud de Mansat-la-Courrière (photomontage 28)

### Hameaux proches

Les lieux de vie proches sont principalement des exploitations agricoles constituées d'une maison et de nombreux hangars agricoles. L'ensemble des hameaux excède rarement la dizaine d'habitations à l'exception de Quinsat qui est un peu plus important. Quinsat et le Mont de Transet sont les deux lieux de vie à présenter un impact fort vis-à-vis du projet en raison de leur proximité aux éoliennes et de la forte prégnance de ces dernières depuis ces hameaux. **Le tableau page suivante reprend l'inventaire des lieux de vie de l'aire d'étude immédiate et qualifie les impacts du projet.**



Carte 50 : Évaluation des impacts du projet sur les hameaux de l'aire d'étude immédiate

Effets du projet depuis les hameaux de l'aire d'étude immédiate						
N°	Hameaux.	Communes	Nombre d'habitations	Situation	Impact	Distance au projet (en km)
1	Les Combettes	BOURGANEUF	Une dizaine d'habitations, un camping, des serres et une scierie	Situé dans le fond de vallée du Thaurion, les vues sont masquées par l'abondante végétation qui borde l'ancienne voie de chemin de fer, aujourd'hui empruntée par le vélorail.	Nul	2,4
2	Verdouze	SOUBREBOST	Cinq habitations et un bâtiment agricole	Une partie du projet est masquée par la topographie et les habitations sont entourées d'une végétation dense qui limite les vues. Des visibilitées partielles sur le projet sont envisageables depuis les étages et les jardins des maisons les plus au nord du hameau.	Très faible	3,4
3	Mortegoutte du Bas	SOUBREBOST	Une habitation et un hangar agricole	La végétation qui entoure le hameau filtre les vues en direction du projet éolien mais en hiver des visibilitées partielles sont possibles.	Très faible	3
4	Le Moulin de Faux	FAUX-MAZURAS	Une habitation	Situé à proximité des Gorges du Verger, dans le fond de vallée, aucune visibilité en direction du projet éolien n'est possible.	Nul	2,6
5	La Petite Chaume	BOURGANEUF	Cinq habitations et une grange	La partie supérieure des trois éoliennes les plus au nord, implantées sur les sommets du Mont de Transet, sera visible au-dessus de la cime des arbres, depuis l'extérieur des habitations, essentiellement en hiver.	Faible	2
6	Maucheix	BOSMOREAU-LES-MINES	Deux maisons et plusieurs bâtiments agricoles.	Les habitations sont orientées nord/sud et les façades principales ne donnent pas directement sur le projet. De plus, depuis le lieu-de-vie, un boisement masque les vues en direction du projet. En revanche, au nord du hameau, les trois éoliennes les plus au nord sont bien visibles sur la ligne du relief (cf. photomontage 16). Les trois autres éoliennes sont masquées derrière le bois du Transet.	Faible	3,8
7	La Grande Chaume	BOURGANEUF	Trois habitations et un château	Le hameau est entouré par le bois du Transet et l'abondante végétation ferme les vues.	Nul	1,9
8	Le Mas	THAURON	Une dizaine d'habitations	Les maisons sont orientées est/ouest et se retrouvent perpendiculaires au projet éolien. Les éoliennes E1 et E2 sont visibles au-dessus de la cime des arbres depuis la route et deviennent de nouveaux points d'appel (cf. photomontage 32). Les autres éoliennes sont masquées par la végétation.	Faible	3
9	Fontaneix	THAURON	Une dizaine d'habitations et une exploitation agricole	Quelques maisons sont orientées en direction du projet, au nord du hameau. Depuis le cœur du lieu de vie, la trame bâtie masque le projet éolien (cf. photomontage 14). En revanche, depuis les jardins et les étages supérieurs des habitations, les éoliennes pourront être partiellement visibles au-dessus de la végétation. L'impact est donc jugé faible même si depuis le point de vue du photomontage il est qualifié de nul.	Faible	3,7
10	Les Sagnettes	FAUX-MAZURAS	Une dizaine d'habitations et trois bâtiments agricoles	Située dans le fond de la vallée du Thaurion, aucune visibilité n'est possible en direction du projet en raison de la topographie.	Nul	2,5
11	Grand Vallet	SOUBREBOST	Une quinzaine d'habitations	Visibilité partielles possibles depuis quelques jardins orientés en direction du projet.	Faible	3,1
12	Lavaudgarde	THAURON	Une dizaine d'habitations	Située sur les hauteurs de la vallée du Thaurion au nord, des trouées entre la végétation permettent des vues en direction du bois de Transet. L'éolienne E1 est bien visible depuis certaines maisons en bord de route. Elle émerge au-dessus de la cime des arbres et devient un élément qui interpelle dans ce paysage boisé.	Modéré	3,1
13	Le Moulin de Lavaudgarde	THAURON	Deux habitations	La végétation autour de ces habitations filtre les vues vers le projet éolien.	Très faible	2,9
14	La Perlaurière	MASBARAUD-MÉRIGNAT	Une vingtaine d'habitations	L'éolienne E1 apparaît dans l'axe de la route qui dessert le hameau et devient un point d'appel qui attire le regard, sur le sommet du Mont de Transet (cf. photomontage 21).	Modéré	2,3
15	Masmouchard	SOUBREBOST	Trois habitations et une exploitation agricole	Une seule habitation est orientée en direction du projet éolien mais les vues vers ce dernier sont masquées par le hangar agricole qui se trouve devant la maison. Depuis la route, le projet est en grande partie masqué par la topographie et le reste est filtré par la végétation.	Très faible	2,9
16	Langalénas du Haut	MANSAT-LA-COURRIÈRE	Un bâtiment agricole et une habitation	Des visibilitées partielles sur les éoliennes sont possibles depuis les étages de la maison et depuis la route mais la végétation filtre une partie des vues.	Faible	2,5
17	Le Puy Forgette	BOSMOREAU-LES-MINES	Cinq habitations	Les habitations ne sont pas orientées en direction du projet et le contexte boisé ne permet pas de visibilité sur la ZIP.	Nul	3,2
18	Langalénas du Bas	MANSAT-LA-COURRIÈRE	Deux habitations et un bâtiment agricole	Les trois éoliennes les plus au sud sont bien visibles au-dessus du bois du Transet depuis le hameau. Les trois autres éoliennes sont visibles en arrière-plan et l'ensemble manque de clarté (cf. photomontage 29).	Modéré	2,5
19	Arcissat	BOSMOREAU-LES-MINES	Six habitations et trois bâtiments agricoles	Quelques habitations sont orientées en direction du projet. Le village se trouve sur un sommet et propose une vue dégagée sur le Mont Transet. Les trois éoliennes les plus au nord viennent souligner le relief (cf. photomontage 15)	Modéré	3,2
20	Le Moulin de Beaugency	FAUX-MAZURAS	Quatre habitations	L'habitat est diffus mais aucune habitation n'est orientée en direction du projet éolien et le contexte boisé le masque en grande partie.	Faible	2,1
21	Le Mas Guillard	BOURGANEUF	Une dizaine d'habitations et quelques granges	Le projet est en partie masqué par la topographie, la végétation et la trame bâtie depuis ce hameau. Les secteurs les plus concernés par des vues en direction du projet sont les jardins des habitations les plus au nord. La sensibilité était mentionnée forte dans l'état actuel mais l'implantation est au final moins étendue que la ZIP et elle ne s'approche pas du bord ouest de la ZIP donc l'impact est évalué faible.	Faible	1
22	Le Palais	THAURON	Une dizaine d'habitations, une chambre d'hôte (abbaye du Palais) et une exploitation agricole (élevage de bisons)	Le hameau est situé au niveau d'un méandre du Thauron. Les habitations sont entourées d'une végétation abondante qui masque les vues. Cependant, depuis le parc des chambres d'hôtes quelques pales seront visibles au-travers de la végétation (cf. photomontages 18 et 19).	Très faible	2,5
23	Le Moulin de Quinsat	MANSAT-LA-COURRIÈRE	Une habitation	Située sur les berges du Thaurion, en fond de vallée, la topographie et la densité de la végétation autour ne permettent pas de vue en direction du projet éolien.	Nul	1,7

24	La Chaise	THAURON	Une quinzaine d'habitations et deux bâtiments agricoles	Depuis ce hameau le projet sera partiellement visible depuis les jardins des habitations les plus au sud mais sera en partie filtré par la végétation. Depuis la sortie, la partie supérieure de l'éolienne E4 est visible au-dessus de la masse boisée, dans l'axe de la route (cf. photomontage 33).	Faible	2,1
25	Beaugency	MANSAT-LA-COURRIÈRE	Une habitation	L'habitation n'est pas orientée en direction du projet et la végétation est abondante. Cependant, l'éolienne E6 sera visible au-dessus depuis le lieu-dit.	Faible	1,7
26	Le Chézeau Raymond	THAURON	Cinq habitations et une exploitation agricole	L'ensemble des habitations est orienté en direction du projet et depuis les façades ouest des maisons, le projet pourra être visible. Les éoliennes E1 et E4 sont bien visibles et cadrent la vue sur un champ visuel de pratiquement 60°. Les autres éoliennes sont masquées par la végétation (cf. photomontage 30).	Modéré	1,5
27	Le Mont de Transet	THAURON	Une dizaine d'habitations	Depuis le sud du hameau, l'éolienne est très prégnante en raison de sa proximité et de sa position dominante sur le sommet du bois du Transet. Les autres éoliennes sont masquées par la masse boisée.	Fort	1,9
28	La Combarade	MANSAT-LA-COURRIÈRE	Une habitation	L'habitation se situe dans l'extrémité sud-est du Bois du Transet et se retrouve entourée de boisements qui ne permettent aucune vue lointaine.	Nul	1,4
29	Les Bruges	MANSAT-LA-COURRIÈRE	Une habitation	L'habitation est située en bordure de la D941 et s'organise en L. Depuis l'entrée principale de la maison en bord de route, le projet est en grande partie masqué par la végétation (cf. photomontage 24). En revanche, depuis l'arrière de la maison, les visibilitées seront plus importantes, notamment sur E5 et E6. Depuis le point de vue du photomontage, l'impact est jugé très faible mais sur l'ensemble du lieu de vie, il est évalué faible. Dans l'état actuel, la sensibilité été mentionnée forte en raison de la proximité immédiate de la ZIP mais l'impact s'avère en réalité moindre.	Faible	0,6
30	Quinsat	MANSAT-LA-COURRIÈRE	Une vingtaine d'habitations et trois bâtiments agricoles	Depuis ce lieu de vie, les éoliennes E2 et E3 sont très prégnantes et E3 induit un rapport d'échelle déséquilibré en comparaison des habitations, en raison de ses proportions et de sa proximité (cf. photomontage 22).	Fort	0,6

Tableau 32 : Effets du projet sur les hameaux de l'aire d'étude immédiate



Photographie 121 : Vue en direction du projet éolien (photomonté) depuis le nord du hameau de Maucheix (photomontage 16)



Photographie 122 : Vue sur les éoliennes du projet éolien (photomonté) depuis le hameau de Quinsat (photomontage 22)

### 6.3.7.3 Perceptions du projet depuis les axes de circulation principaux de l'AEI

Comme indiqué au 5.3.5.2, plusieurs facteurs de perceptions sont à prendre en compte depuis les axes de circulation (route ou voie ferrée) menant aux bourgs : L'observateur est en déplacement, l'observateur a un angle de vision très réduit, le sens de déplacement.

La carte ci-contre répertorie les secteurs de visibilité depuis les principaux axes routiers de l'AEI. Les tronçons permettant de voir les éoliennes du projet du Mont de Transet sont surlignés en rouge.

Depuis la **D940a**, les visibilitées en direction du projet sont limitées par la végétation dense qui borde la route, notamment lors de la traversée du bois du Transet. De plus, la route n'est pas orientée dans l'axe du projet. Cependant, au niveau du lieu de vie du Palais, l'éolienne E3 émerge au-dessus de la cime des arbres et devient un point de repère dans ce paysage (cf. photomontage 20).

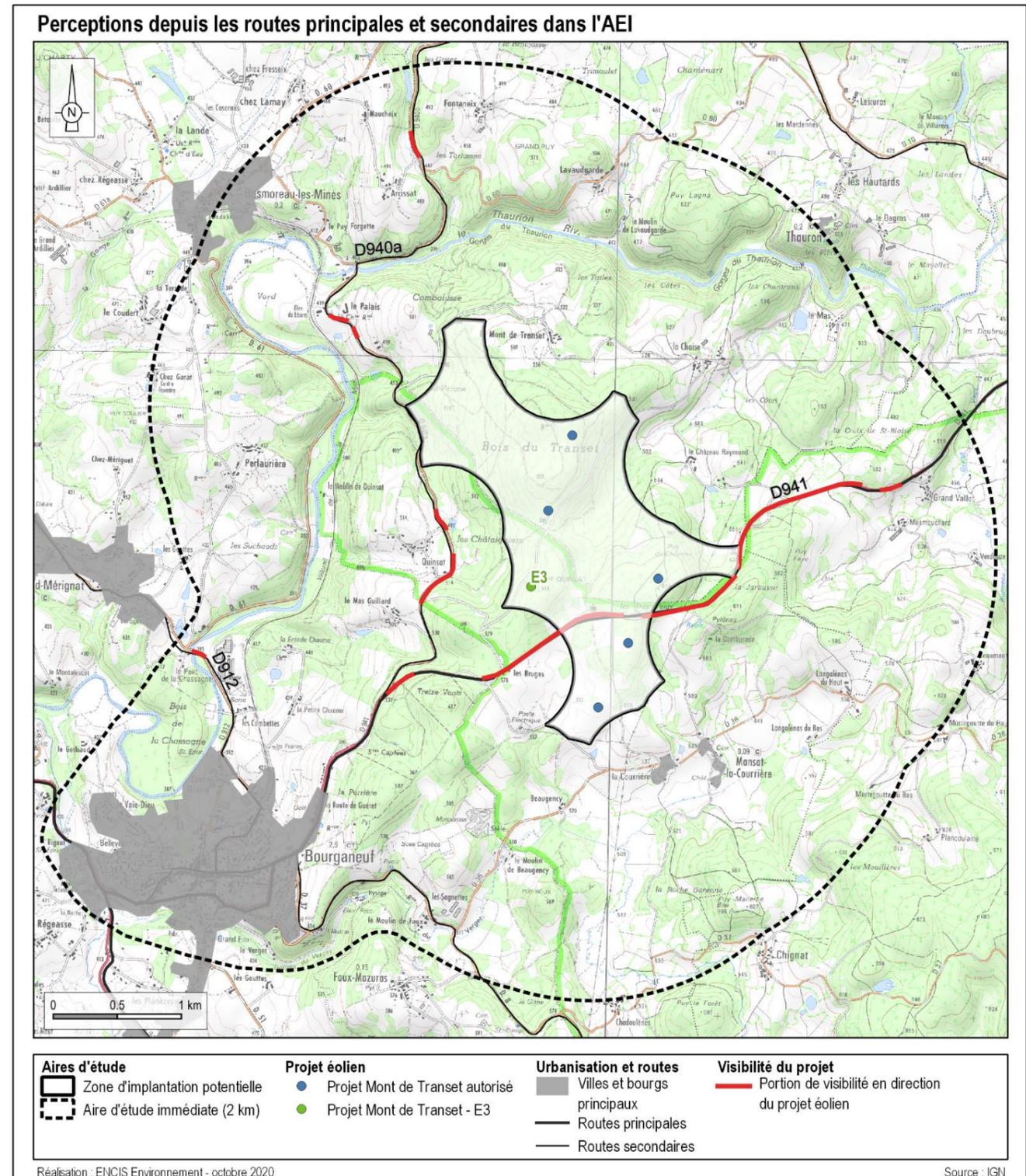
Depuis la **D941**, les vues en direction du projet sont quasiment continues du fait de la proximité de ce dernier. Cependant, en raison de la trame arborée du bois du Transet, une grande partie du projet est masquée, seule la partie supérieure de quelques éoliennes sera visible au-dessus de la cime des arbres (cf. photomontage 24 et 31).

Depuis la **D912**, les vues en direction du projet sont limitées lors de la traversée de Bourganeuf et seule une visibilité est recensée après le pont au niveau de la scierie. Le projet ne se situe pas l'axe de la route (cf. photomontage 23).

**L'impact du projet éolien sur la D912 est jugé très faible en raison de la portion de visibilité réduite sur le projet.**

**Depuis la D940a, l'impact est jugé faible car peu de portions sont concernées par des vues et le projet ne se situe pas dans l'axe de la route. L'impact de la prise de vue du photomontage 20 depuis la D940a est jugé modéré mais en prenant en compte la globalité du tracé, l'impact est jugé faible pour la D940a.**

**Depuis la D941, l'impact est jugé modéré en raison de la proximité des éoliennes et de portions qui se situent dans l'axe du projet.**



Carte 51 : Perception visuelle du projet depuis les routes principales et secondaires de l'AEI

### 6.3.7.4 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEI

Le tableau pages suivantes reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état actuel du paysage. L'estimation des impacts du projet du Mont de Transet et de l'éolienne E3 sur ces éléments patrimoniaux est faite à partir des visites de terrain, de la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, de coupes topographiques et de l'analyse de photomontages.

#### Description des effets du projet sur les monuments historiques

Sur les 4 monuments de l'AEI, seuls les restes du château de Bourgneuf sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). L'ensemble des monuments historiques est listé dans le tableau pages suivantes et décrit dans le paragraphe suivant.

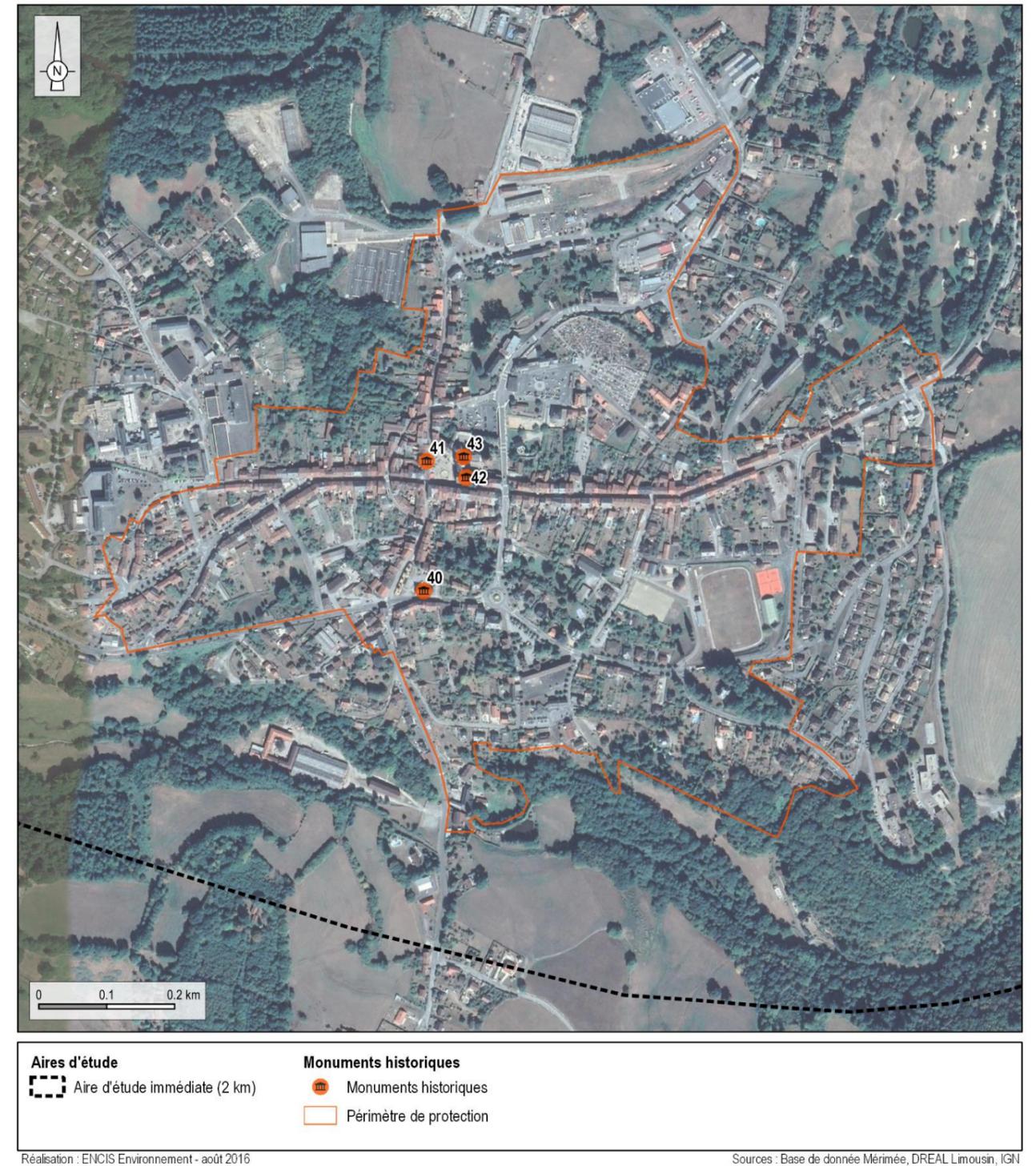
- **Les restes du château de Bourgneuf et la Tour Zizim (MH 42)** : Depuis l'esplanade du château, au pied de la Tour Lastic, les trois éoliennes les plus au nord sont partiellement visibles sur la ligne de faite. Elles soulignent le relief et s'organisent de façon cohérente avec les lignes de force du territoire (cf. photomontage 26). En revanche, depuis le haut de la Tour Zizim, le projet est difficilement perceptible en raison des ouvertures étroites dont la plupart sont protégées d'un grillage. Il n'existe pas de covisibilité entre le château et le projet. **L'impact du projet éolien sur le monument est faible.**

- **Église Saint-Jean-Baptiste (MH 43)** : L'état actuel recensait une visibilité à travers la fenêtre visuelle entre la Tour Lastic et la maison qui fait l'angle de la place de l'hôtel de ville, visible depuis le pied de l'église. Finalement l'absence d'éolienne dans la pointe nord de la ZIP ne permet pas de vue depuis cette ouverture (cf. photomontage 27). **L'impact du projet éolien sur le monument est nul.**

- **Chapelle de l'Arrier (MH 40)** : La trame bâtie autour de l'église ne permet pas de vue en direction du projet éolien. **L'impact du projet éolien sur le monument est nul.**

- **La façade de la maison du 8, place de l'Hôtel de Ville (MH 41)** : L'état actuel recensait une visibilité à travers l'ouverture entre la tour Zizim et la maison située en face. Cependant, l'absence d'éolienne dans la pointe nord de la ZIP ne permet pas de vue depuis cette ouverture (cf. photomontage 27). **L'impact du projet éolien sur le monument est nul.**

#### Zoom sur les monuments historiques de Bourgneuf



Carte 52 : Zoom sur les monuments historiques de Bourgneuf

### **Description des effets du projet sur les sites protégés**

Deux sites protégés, l'un inscrit et l'autre classé sont recensés dans l'aire d'étude immédiate, il s'agit des Gorges du Verger et leurs abords et des Gorges du Thaurion. Ce dernier présente une relation visuelle avec le projet.

- **Site classé des Gorges du Verger et leurs abords** : Ce site classé est protégé sur 30 hectares. La situation du site entouré de boisement ne permet pas de visibilité en direction du projet éolien. **L'impact du projet éolien sur ce site est nul.**

- **Site inscrit des Gorges du Thaurion** : Ce site inscrit englobe une portion du Thaurion très encaissée et animée de gorges rocheuses fortement creusées. Sur ce tronçon, le débit du cours d'eau s'accélère au sein d'un lit large de 10 à 20 mètres. L'accès aux gorges est difficilement praticable mais un sentier d'interprétation a été créé récemment à proximité du bourg de Thaurion. Depuis les berges de la rivière, les vues sur le projet ne sont pas possibles en raison de la situation encaissée des gorges et de l'importante végétation. Cependant, en limite ouest, des vues partielles sur le projet éolien sont recensées. Depuis la D940a, aux abords de l'abbaye du Palais, plusieurs éoliennes sont visibles, au-dessus de la végétation. L'éolienne E3 émerge notamment au-dessus de la masse boisée et attire le regard (cf. photomontage 19). À l'est, au niveau du hameau de Lavaudgarde, depuis la D60 qui domine la vallée du Thaurion, l'éolienne E1

émerge au-dessus de la cime des arbres et génère un effet de surplomb sur les gorges. Elle se retrouve quasiment seule (un bout de pale de E2 est également visible) sur la ligne de faite et attire le regard en devenant le point d'appel de ce paysage (cf. photomontage 35). **L'impact est considéré comme modéré.**

### **Description des effets du projet sur les sites emblématiques**

Un site emblématique a été recensé dans l'aire d'étude immédiate, il s'agit de la vallée du Thaurion et de la Banize qui présente une relation visuelle avec le projet.

- **Vallée du Thaurion et de la Banize** : Depuis les berges du cours d'eau, le projet est masqué par la ripisylve. Depuis le nord de Bourganeuf, inclus dans le périmètre du site emblématique de la vallée, des vues existent ponctuellement depuis la périphérie de la ville. C'est également le cas à l'ouest de la zone, au niveau du hameau du Palais, depuis la D940a (cf. photomontage 20). La situation depuis la D60 sur les hauteurs de la vallée, à proximité du hameau de Lavaudgarde, permet un panorama sur le Mont de Transet. L'éolienne E1 provoque alors un effet de surplomb sur les gorges (cf. photomontage 35). **L'impact du projet éolien sur ce site est modéré. Il est jugé fort depuis le point de vue du photomontage 35 mais cette vue reste ponctuelle et sur l'ensemble du site, l'impact est considéré modéré.**



Photographie 123 : Vue en direction du projet éolien (photomonté) et des gorges du Thaurion depuis la D60, à l'ouest de Lavaudgarde (photomontage 35)

**Description des effets du projet sur les lieux touristiques et récréatifs**

Sur les 12 sites touristiques et remarquables, 8 sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien, (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des sites touristiques sont listés et décrits dans le tableau pages suivantes. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des impacts non nuls vis-à-vis du projet.

**- Les Gorges du Thaurion :** cf. la description dans le chapitre précédent sur les sites protégés. **L'impact du projet éolien sur ce site est modéré.**

**- Bourganeuf (village remarquable), restes du château et tour Zizim :** cf. la description dans le chapitre 5.3.7.4. sur les monuments historiques. **L'impact du projet éolien sur ce site est faible.**

**- Élevage du Palais :** Cet élevage propose de venir découvrir des bisons en quasi-liberté sur un parc de 50 ha lors d'une promenade commentée en 4x4. Depuis le parc, des vues ponctuelles sur les éoliennes les plus au nord existent. Ces dernières émergent au-dessus de la cime des arbres (cf. photomontage 20). **L'impact du projet éolien sur ce site est faible.**

**- Le musée de la mine Bosmoreau-les-Mines :** Ce musée retrace l'histoire de la mine et de la vie des mineurs. Une vue sur le projet éolien existe depuis le parking du musée où l'éolienne la plus au nord est visible au-dessus des habitations. Il est également possible que des visibilité ponctuelles et partielles en direction du projet existent depuis les sentiers qui proposent une découverte de l'ancien site minier. **L'impact du projet éolien sur ce site est donc très faible.**



Photographie 124 : Vue en direction du projet éolien (photomonté) depuis le parking du musée

**- Le Vélo-rail de Bosmoreau les mines :** Le vélo-rail qui empreinte les anciennes voies dédiées aux transports de charbon, mais aussi de voyageurs, permet de découvrir une partie du patrimoine ferroviaire.

La présence d'une trame boisée le long des voies ferrées masque les vues. Quelques vues partielles ponctuelles peuvent exister au-travers de la végétation mais elles restent anecdotiques. **L'impact sur le projet éolien est très faible.**

**- GR4 :** Dans l'AEI, le GR4 traverse la ville de Bourganeuf du nord-ouest au sud-est. De rares vues peuvent exister à l'extérieur de la ville, notamment au nord de Bourganeuf. **L'impact du projet éolien sur ce chemin de randonnée est très faible.**

**- GRP des landes, cascades et tourbières :** Le GR est présent sur environ 1,5 km dans l'AEI, au sud-est de Bourganeuf. Les vues sont en grande partie filtrées par la végétation qui borde le sentier. **L'impact du projet éolien sur ce sentier de randonnée est très faible.**

**- Abbaye du Palais (Chambres d'hôtes) :** Ce monument est implanté sur l'emplacement d'une ancienne abbaye du XII<sup>ème</sup> siècle, propose une capacité d'accueil totale de 60 personnes sur un domaine de 5,5 ha. Le domaine est entouré d'une végétation importante, cependant du fait de la relative proximité du projet éolien, des pales seront visibles par endroit au travers de la végétation (cf. photomontages 18 et 19). **L'impact du projet éolien sur ce site est très faible.**

## Relation du projet avec les monuments historiques - Aire d'étude immédiate

N°	Départ.	Communes	Nom - description	Protection	Situation	Enjeu	Impact	Distance à E3 (en km)
40	23	BOURGANEUF	Chapelle de l'Arrier	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la densité de la trame bâtie.	Modéré	Nul	3,0
41	23	BOURGANEUF	Façade de maison (8 place de l'Hôtel-de-Ville)	Inscrit	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la densité de la trame bâtie.	Très faible	Nul	2,9
42	23	BOURGANEUF	Restes du château et la tour Zizim	Classé	Visibilité depuis l'esplanade du château, les trois éoliennes du nord sont visibles sur la ligne de faite du Mont Transet.	Fort	Faible	2,9
43	23	BOURGANEUF	Église Saint-Jean-Baptiste	Classé	Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la densité de la trame bâtie.	Modéré	Nul	2,9

Tableau 33 : Effets du projet sur les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude immédiate

## Relation du projet avec les sites protégés - Aire d'étude immédiate

Type	Départ.	Communes	Nom - description	Protection	Situation	Enjeu	Impact	Distance à E3 (en km)
Site	23	BOURGANEUF	Gorges du Verger et leurs abords	Classé	Aucune visibilité en raison du contexte boisé.	Fort	Nul	3,3
Site	23	THAURON	Gorges du Thaurion	Inscrit	Aucune visibilité depuis les berges mais des visibilités existent à la limite ouest du site depuis la D940a au niveau du hameau du Palais et depuis la D60 à l'est où l'éolienne E1 émerge au-dessus des gorges.	Modéré	Modéré	2

Tableau 34 : Effets du projet sur les sites protégés de l'aire d'étude immédiate

## Relation du projet avec les sites emblématiques - Aire d'étude immédiate

Type	Départ.	Commune	Nom - description	Protection	Situation	Enjeu	Impact	Distance à E3 (en km)
Site	23	MASBARAUD-MÉRIGNAT, BOSMOREAU-LES-MINES, BOURGANEUF, THAURON, MANSAT-LA-COURRIÈRE	Vallée du Thaurion et de la Banize	Site inscrit sur la commune de Thauron	Visibilités depuis le nord de Bourganeuf, également à l'extrémité ouest de la vallée au niveau du Palais mais aussi depuis les hauteurs de la vallée à l'est où l'éolienne E1 surplombe les gorges à proximité de Lavaudgarde.	Modéré	Modéré	1,1

Tableau 35 : Effets du projet sur les sites emblématiques de l'aire d'étude immédiate

## Relation du projet avec les sites touristiques - Aire d'étude immédiate

Type	Départ.	Communes	Nom - description	Protection - Label	Situation	Enjeu	Impact	Distance à E3 (en km)
Activité culturelle et musées	23	BOURGANEUF	Musée de l'électrification	-	Aucune visibilité en raison de la densité de la végétation et de la topographie.	Faible	Nul	3,7
Patrimoine architectural et archéologique	23	BOURGANEUF	Village remarquable	-	Visibilité partielle en direction du projet éolien depuis les axes périphériques de la ville et depuis l'esplanade des restes du château. L'implantation est cohérente avec les structures du territoire.	Modéré	Faible	3,3
Patrimoine architectural et archéologique	23	BOURGANEUF	La Tour Zizim et le château	Monument historique classé	Visibilité depuis l'esplanade du château depuis laquelle le Mont de Transet apparaît au-dessus des habitations.	Fort	Faible	3,3
Loisirs, nature	23	BOURGANEUF	Les Gorges du Verger	Site classé	Aucune visibilité en raison du contexte boisé autour du site.	Fort	Nul	3,3
Activité culturelle et musées	23	BOSMOREAU-LES-MINES	Musée de la Mine	-	Le parking du musée est situé sur les hauteurs de Bosmoreau-les-Mines et propose une visibilité partielle sur le projet. En parallèle du musée, deux chemins de la mine parcourent le site des anciennes mines et depuis ces sentiers des visibilités sont également possibles sur le projet.	Modéré	Très faible	3,9
Chemin de randonnée	23	BOURGANEUF	GR4	-	Dans l'AEI, le GR4 arpenté essentiellement la ville de Bourganeuf. Le projet éolien ne sera visible qu'à de rares endroits en raison des habitations et de la végétation abondante le long du circuit, à l'extérieur de la ville.	Modéré	Très faible	2,3
Loisirs, nature	23	BOURGANEUF	Golf de Bourganeuf 2000	-	En raison de l'absence d'éolienne dans la pointe nord-ouest de la ZIP, le site ne propose pas de vue en direction du projet comme mentionné dans l'état actuel. Le relief masque le projet.	Faible	Nul	2,5
Chemin de randonnée	23	MANSAT-LA-COURRIÈRE	GRP des landes, cascades et tourbières	-	Le GR est présent sur environ 1,5 km dans l'AEI. Les vues lointaines sont limitées par la végétation qui borde le sentier.	Modéré	Très faible	1,8
Loisirs, nature	23	THAURON	Élevage du Palais	-	La végétation de l'exploitation atténue les visibilités en direction du projet mais les éoliennes du nord sont néanmoins visibles au-dessus de la masse boisée.	Faible	Faible	2,7
Hébergement	23	THAURON	Abbaye du Palais	-	La végétation est importante autour du domaine et seules quelques pales seront visibles au-travers de la végétation.	Fort	Très faible	2,5
Loisirs, nature	23	THAURON	Les Gorges du Thaurion	Site inscrit	Aucune visibilité depuis les berges mais des visibilités existent à la limite ouest du site depuis la D940a au niveau du hameau du Palais et depuis la D60 à l'est où l'éolienne E1 dépasse au-dessus des boisements.	Modéré	Modéré	2
Loisirs, nature	23	BOURGANEUF, MANSAT-LA-COURRIÈRE, THAURON, BOSMOREAU-LES-MINES	Vélo-rail de la mine	-	La végétation qui borde les rails de chaque côté filtre en grande partie les vues.	Modéré	Très faible	1,6

Tableau 36 : Effets du projet sur les sites touristiques de l'aire d'étude immédiate

### 6.3.7.5 Présentation des photomontages du projet depuis l'AEI

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et/ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état actuel.

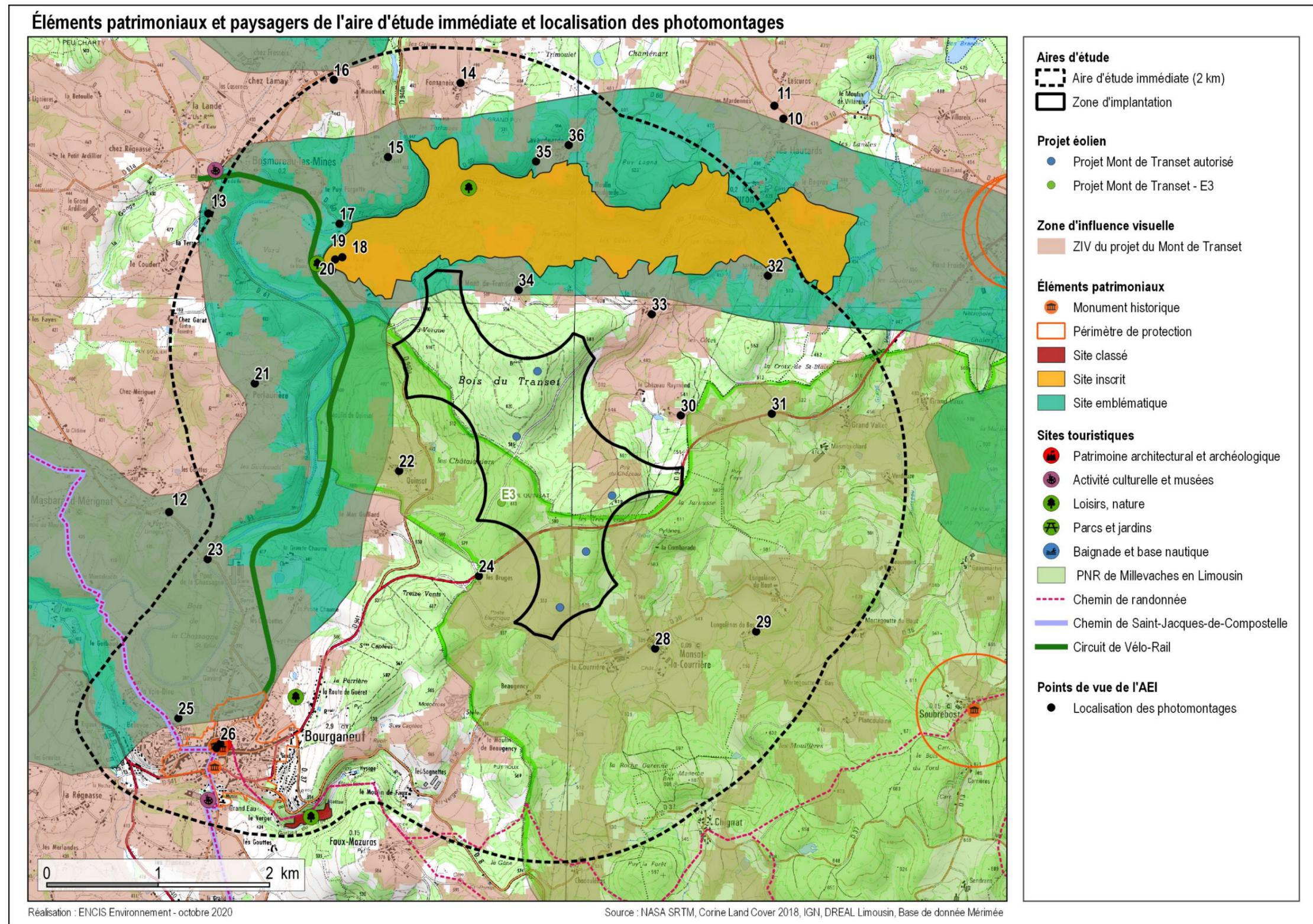
Au sein de l'aire d'étude immédiate, 23 points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulation du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte suivante.

#### Photomontage de l'aire d'étude immédiate

N° de PM	Thématique	Raison du choix du projet	Localisation	Impact
14	Lieu de vie	Fontaneix	Depuis le nord du hameau	Nul
15	Lieu de vie	Arcissat	À l'est du hameau, au niveau du bâtiment agricole	Modéré
16	Lieu de vie	Maucheix	Au nord-ouest du hameau	Modéré
17	Paysage (site inscrit)	Gorges du Thaurion à Bosmoreau-les-Mines	Depuis la D60, au niveau du pont sur le Thaurion	Nul
18	Tourisme	Abbaye du Palais	Depuis l'est du parc de l'abbaye	Très faible
19	Tourisme	Abbaye du Palais	Depuis l'ouest du parc de l'abbaye	Nul
20	Axe de communication / Site emblématique	D940a / Gorges du Thaurion	Au niveau de l'élevage du Palais	Modéré
21	Lieu de vie	Perlaudière	Au centre du hameau	Modéré
22	Lieu de vie	Quinsat	En partie ouest du hameau	Fort
23	Axe de communication / Lieux de vie	D912 / Bourganeuf	À l'entrée nord de Bourganeuf, après le pont sur le Thaurion	Faible
24	Lieu de vie	Les Bruges	Devant l'habitation	Modéré
25	Lieu de vie	Bourganeuf	Au nord-ouest de la ville, depuis le Chemin de Sagnat Martyrs	Faible
26	Patrimoine (MH) / Tourisme	Château Bourganeuf	Depuis l'esplanade du château, au niveau de la tour Lastic	Faible
27	Patrimoine (MH)	Église Bourganeuf et maison	Depuis la place de l'hôtel de ville	Nul
28	Lieu de vie	Mansat-la-Courrière	Depuis la rue perpendiculaire à la D36	Modéré
29	Lieu de vie	Langalénas-du-Bas	Au niveau du hameau	Modéré
30	Lieu de vie	Chézeau Raymond	Au sud-est du hameau	Modéré
31	Axe de communication	D941	Entre le Chézeau Raymond et Grand Vallet	Modéré
32	Lieu de vie	Le Mas	Au niveau du hameau	Modéré
33	Lieu de vie	La Chaise	Au sud du hameau	Faible
34	Lieu de vie	Mont Transet	Depuis le sud du hameau	Fort
35	Paysage	Vallée du Thaurion	Sur la D60, à l'ouest de Lavaudgarde	Modéré
36	Lieu de vie	Lavaudgarde	Depuis les habitations les plus au nord du hameau	Modéré

Tableau 37 : Liste des photomontages de l'aire d'étude immédiate



Carte 53 : Localisation des photomontages de l'AEI dans le contexte paysager

### 6.3.8 Les effets du projet dans la zone d'implantation

L'implantation des éoliennes ainsi que les aménagements connexes auront un impact plus ou moins important au niveau de l'environnement immédiat selon les choix retenus. Les aménagements sont décrits dans la partie 5.1.

L'échelle de la zone d'implantation potentielle est celle des éléments et motifs paysagers composant le site du projet : les chemins, les haies, les prairies, les cultures, etc.. Les aménagements liés aux éoliennes (plateformes, pistes, poste de livraison) viennent s'insérer dans cet environnement du quotidien.

#### **Rappel des enjeux du site et effets du projet**

##### **Voies d'accès**

La voie d'accès à l'éolienne E3 vient se connecter à la voie communale n°5, qui ne nécessite pas d'être élargie ou renforcée. La piste créée durant la phase de construction représente quant à elle 1 143 m<sup>2</sup> sur 210 m linéaires. Elle est conservée durant la phase d'exploitation également. Le revêtement de cette piste est un concassé de couleur beige/grise (cf. mesure C3).

La création de cette piste située au milieu des boisements entraîne des défrichements et des déboisements.

Etant donné la couverture boisée, la piste ne sera visible que très ponctuellement depuis la route.

**L'impact des voies d'accès est très faible.**

##### **Aires d'évolution des engins de montage et de maintenance**

Cette aire rectangulaire sera réalisée dans le prolongement de la voie créée. Tout comme la piste, elle sera revêtue de concassé de granit de couleur beige/grise. Cette aire, par sa nature et ses dimensions, a un impact significatif à l'échelle de l'aire immédiate. Elle sera cependant visible uniquement depuis la route communale à proximité immédiate, en raison du défrichement de la zone de survol des pales.

**Cette aire a un impact très faible à l'échelle de l'aire immédiate.**

##### **Fondations**

L'éolienne nécessite des fondations bétonnées. Celles-ci seront enterrées et donc invisibles. La repousse naturelle permettra de retrouver un enherbement initial. **L'impact est nul.**

##### **Réseau d'évacuation de l'électricité**

L'intégralité des réseaux sera enterrée et donc invisible. **L'impact est nul.**

##### **Poste de livraison**

Le poste de livraison accueille tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit d'un bâtiment constitué d'éléments préfabriqués en béton, en inox ou en aluminium. Son emprise au sol est d'environ 12 x 3 m, pour une hauteur de 2,7 m.

L'architecture d'un poste de livraison standard est banale et sans qualité particulière et dénote avec le caractère forestier du site. Le poste de livraison est placé le long de la voie communale n°5. Il a été choisi de l'habiller d'un bardage en bois vertical à claire-voie afin de favoriser son intégration paysagère (cf. mesure E1).

**L'impact du poste de livraison est faible.**



Photographie 125 : Exemple de poste de livraison "brut"



Photographie 126 : Exemple du rendu prévu du bardage à claire-voie du poste de livraison

### 6.3.9 Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres c'est pourquoi les effets cumulés et les inter-visibilités avec les parcs en fonctionnement et les projets existants ou approuvés doivent être étudiés. D'après le code de l'environnement, une analyse des effets cumulés du projet avec les projets existants ou approuvés est réalisée en conformité avec l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement. Elle prend en compte les projets qui :

- ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;

- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage. »

**Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les projets existants ou approuvés mais non construits.**

Les impacts cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse des photomontages montrera comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets existants ou approuvés, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration / saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien « A » ajouté à l'effet du parc « B », mais l'effet créé par le nouvel ensemble « C ».

Si le parc « A » s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc « B », l'impact est très faible ou faible.

Si les deux parcs ne sont pas cohérents et / ou si on constate un effet de saturation, l'impact est plus modéré, ou fort.

La liste des projets existants ou approuvés est dressée selon des critères de distance au projet et selon les caractéristiques des ouvrages recensés. Les effets cumulés avec les ouvrages et infrastructures importantes de plus de 20 m de hauteur seront étudiés à l'échelle de l'aire éloignée car ils peuvent présenter des interactions et des covisibilités avec le projet à l'étude. Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés de faible envergure et inférieurs à 20 m de hauteur seront limités à l'aire rapprochée.

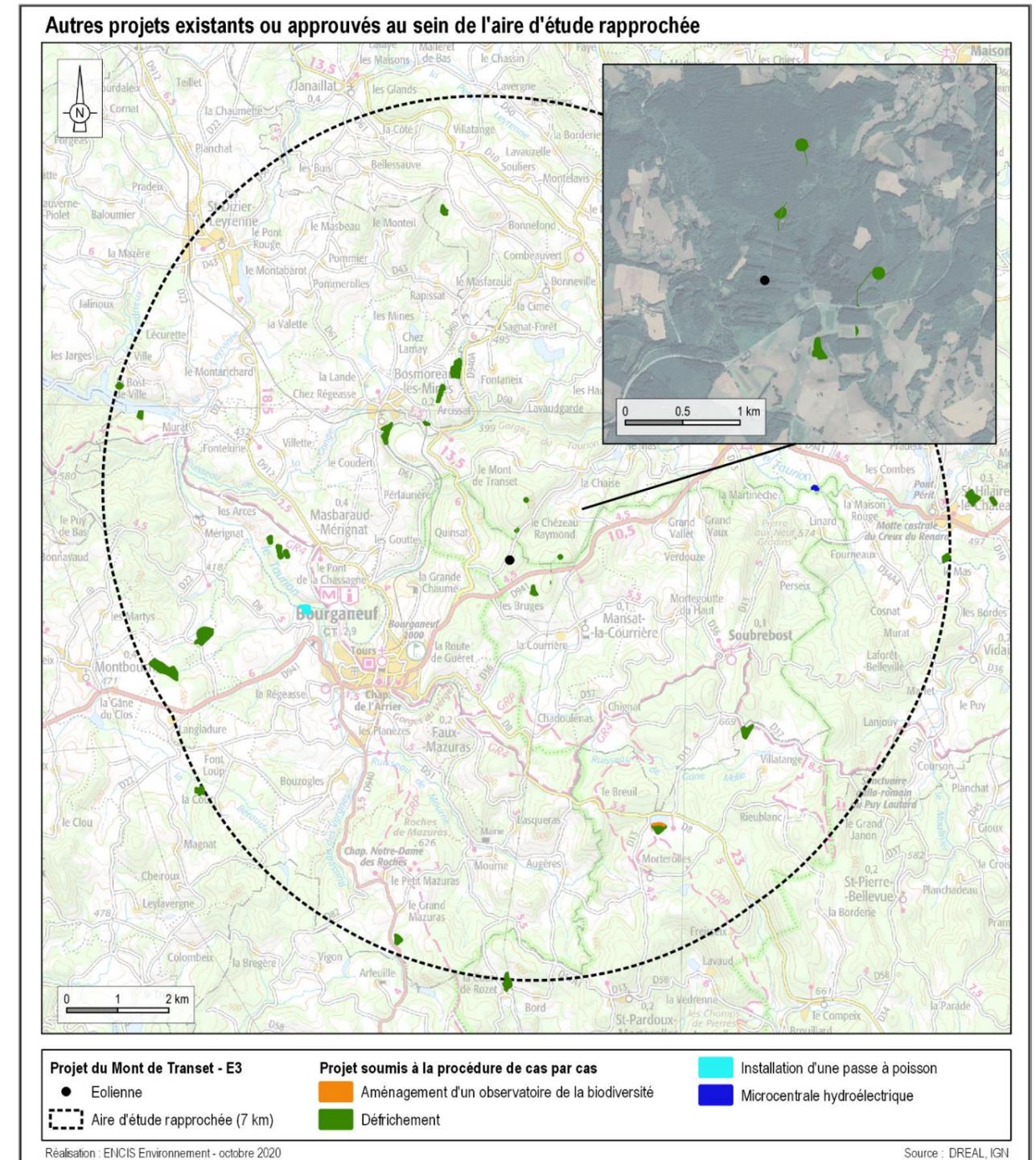
### 6.3.9.1 Les projets existants ou approuvés de faible hauteur

Les projets existants ou approuvés autres que les projets éoliens et d'une hauteur inférieure à 20 m sont inventoriés dans l'aire d'étude rapprochée. Au-delà de ce périmètre, aucun risque de relation visuelle ne peut exister.

En octobre 2020, dans le l'aire d'étude rapprochée, nous avons recensé 19 projets soumis à la procédure au « cas par cas ». Il s'agit d'un projet de passe à poisson, d'un projet de microcentrale hydroélectrique et d'un projet d'aménagement d'observatoire de la biodiversité, ainsi que de 16 projets de défrichement.

Les projets représentent 23 zones, pour une surface totale d'environ 37 ha. Il s'agit essentiellement de mises en culture et en prairie. A l'heure de la rédaction de ce dossier, la plupart de ces zones concernées ont déjà été défrichées. C'est notamment le cas de la parcelle située au sein de la zone d'implantation potentielle.

Le porteur de projet a également souhaité prendre en compte le défrichement induit par le projet autorisé du Mont de Transet, dont les emprises sont visibles sur la carte ci-contre. Ce défrichement représente une surface de 33 240 m<sup>2</sup> et se trouve au plus proche à 447 m au nord de l'éolienne E3. Ainsi, l'ensemble des projets de défrichement situés dans un rayon de 7 km autour de la ZIP occupent environ 40 ha.



Carte 54 : Localisation des autres projets existants ou approuvés dans l'AER

Effets cumulés du projet avec les projets existants ou approuvés de faible hauteur de l'aire d'étude rapprochée				
Projet	Communes	Perceptions conjointes et effets cumulatifs	Impact cumulatif	Distance à E3
Défrichement d'une zone (0,87 ha) pour structuration de l'exploitation sylvicole	MANSAT-LA-COURRIERE	Etant donné la nature de ces projets et leur localisation, il n'y a pas, ou très peu de relations visuelles avec le projet éolien.	Nul à très faible	679 m
Défrichement de 2 zones (2,85 ha) pour mise en prairie	BOSMOREAU-LES-MINES			3,1 km
Défrichement de 2 zones (5,4 ha) pour remise en culture	BOSMOREAU-LES-MINES			3,4 km
Installation d'une passe à poisson	BOURGANEUF			4 km
Défrichement de 4 zones (3,2 ha) pour remise en terrain agricole	MASBARAUD-MERIGNAT			4,3 km
Défrichement d'une zone (1,96 ha) pour remise en terrain agricole	SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES			5,6 km
Défrichement d'une zone (2,2 ha) préalable à la restauration d'une lande sèche	SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES			5,9 km
Aménagement d'un observatoire de biodiversité	SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES			5,9 km
Défrichement d'une zone (6,1 ha) pour remise en culture	MASBARAUD-MERIGNAT			6 km
Création d'une microcentrale hydroélectrique	SAINT-HILAIRE-LE-CHATEAU			6,1 km
Défrichement d'une zone (0,96 ha) pour remise en culture	JANAILLAT			6,9 km
Défrichement d'une zone (1,84 ha) pour remise en culture	MASBARAUD-MERIGNAT			6,9 km
Défrichement d'une zone (5,7 ha) pour remise en culture	MONTBOUCHER			7 km
Défrichement d'une zone (1,26 ha) pour remise en culture	MONTBOUCHER			7,5 km
Défrichement d'une zone (0,76 ha) pour remise en culture	SAINT-DIZIER-LEYRENNE			7,7 km
Défrichement d'une zone (1,3 ha) pour remise en prairie	FAUX-MAZURAS			7,7 km
Défrichement d'une zone (2,2 ha) pour structuration de l'exploitation sylvicole	SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES			8,1 km
Défrichement d'une zone (0,6 ha) pour remise en prairie	SAINT-DIZIER-LEYRENNE			8,3 km
Défrichement de 3 zones (2,2ha) pour remise en terrain agricole	SAINT-HILAIRE-LE-CHATEAU, LA POUGE			8,5 km

Tableau 38 : Inventaire des autres projets existants ou approuvés (cas par cas) dans l'aire d'étude rapprochée (source : SIGENA, DREAL Nouvelle-Aquitaine)

### 6.3.9.1 Les parcs éoliens et projets existants ou approuvés de grande hauteur

Plus la distance séparant le projet à l'étude et les autres projets de parcs éoliens est courte, plus les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens en projet influencent le projet paysager du parc éolien à l'étude.

A l'échelle de l'aire éloignée, les covisibilités entre les parcs éoliens et le projet à l'étude sont généralement faibles voire très faibles.

A l'échelle de l'aire rapprochée, les parcs éoliens existants ou autorisés deviennent des éléments structurant avec lesquels le projet à l'étude doit dialoguer.

A l'échelle de l'aire immédiate, la proximité impose de veiller à respecter une cohérence entre les parcs.

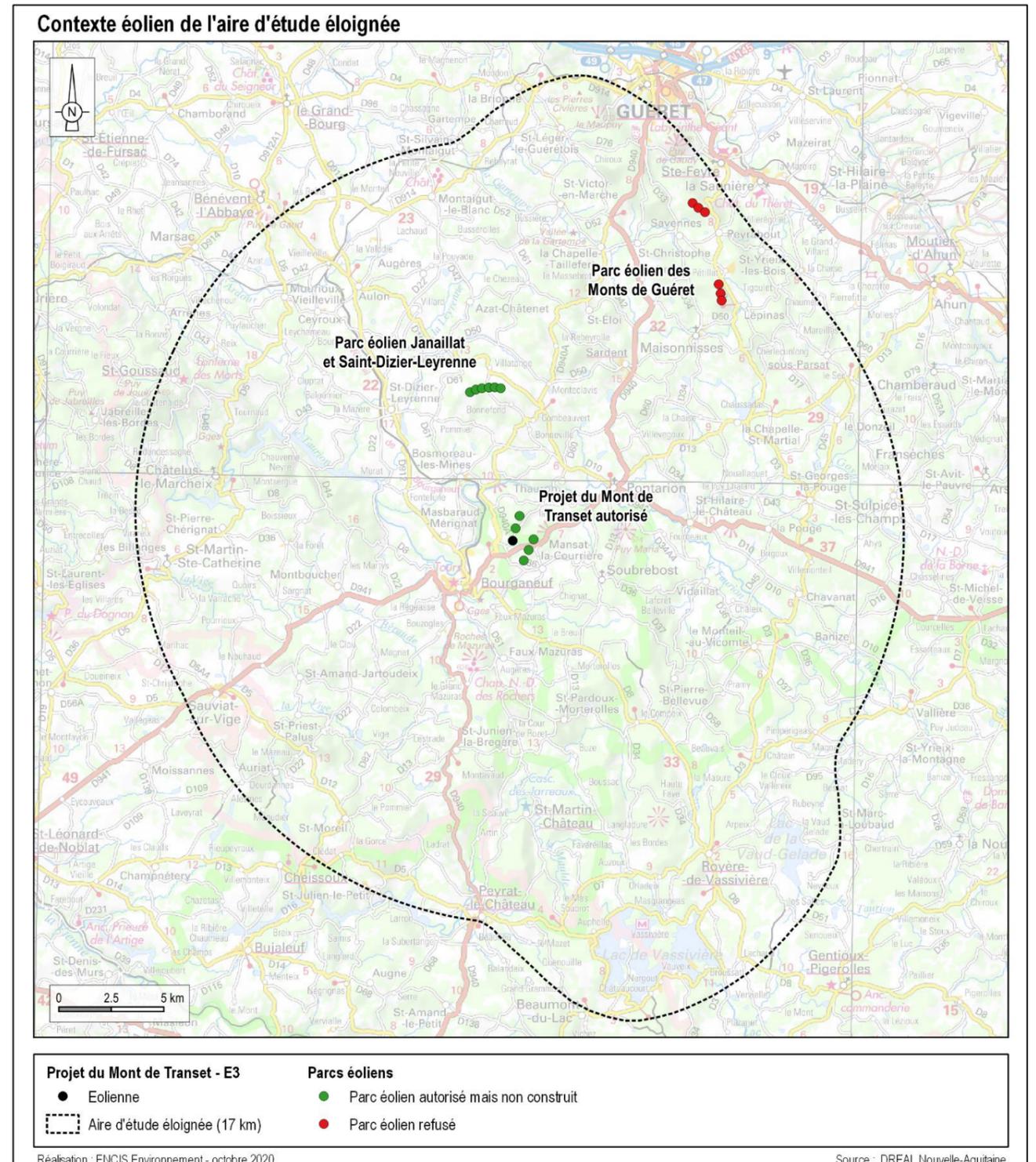
Dans l'aire éloignée, les projets de grande hauteur comme les projets éoliens sont inventoriés.

Dans le périmètre de 17 km, il n'y a aucun parc éolien en exploitation. Le plus proche est celui de Peyrelevade Gentioux, à 30 km au sud-est du projet.

Seuls trois projets éoliens sont identifiés au sein de l'aire d'étude éloignée, dont le projet du Mont de Transet de 5 éoliennes autorisé. Leurs caractéristiques sont présentées dans le tableau suivant.

La carte ci-contre permet de synthétiser l'état d'avancement des autorisations de parcs éoliens dans l'aire d'étude éloignée.

Les effets cumulés potentiels avec ces projets existants ou approuvés sont qualifiés et décrits dans le tableau page suivante.



Carte 55 : Localisation des autres projets éoliens

Effets cumulés du projet avec les projets existants ou approuvés de grande hauteur (dont projets éoliens) dans l'aire d'étude globale				
Nom	Description	Perceptions conjointes et effets cumulatifs	Impact cumulatif	Distance à E3
<b>Parc éolien du Mont de Transet</b>	Autorisation d'exploiter pour 5 éoliennes de 2,2 à 3,23 MW Hauteur totale 149,8 à 150 m	L'éolienne E3 est considérée comme faisant partie du parc éolien du Mont de Transet. Il n'y a donc pas d'effets cumulatifs avec ce parc.	-	607 m
<b>Parc éolien Janaillat et Saint-Dizier-Leyrenne</b>	Autorisation d'exploiter pour 6 éoliennes de 2 à 2,35 MW Hauteur totale 149,9 à 150 m	Les deux projets ont des implantations différentes : le projet de Janaillat est linéaire et d'orientation est-ouest tandis que celui du Mont de Transet se compose de deux lignes dirigées nord-est / sud-ouest. Ces deux projets sont visibles ponctuellement de manière conjointe. Comme illustré sur les photomontages, la perception des deux projets simultanément n'est possible que depuis les points culminants (sommets des puys ou situations de belvédère) lorsque les trouées dans la végétation offrent de larges panoramas. Ces visibilité demeurent ainsi ponctuelles et l'espace de respiration entre les deux projets permet de maintenir une certaine profondeur de champs.	Faible	7,3 km
<b>Parc éolien des Monts de Guéret</b>	6 éoliennes refusées	-	-	15,2 km

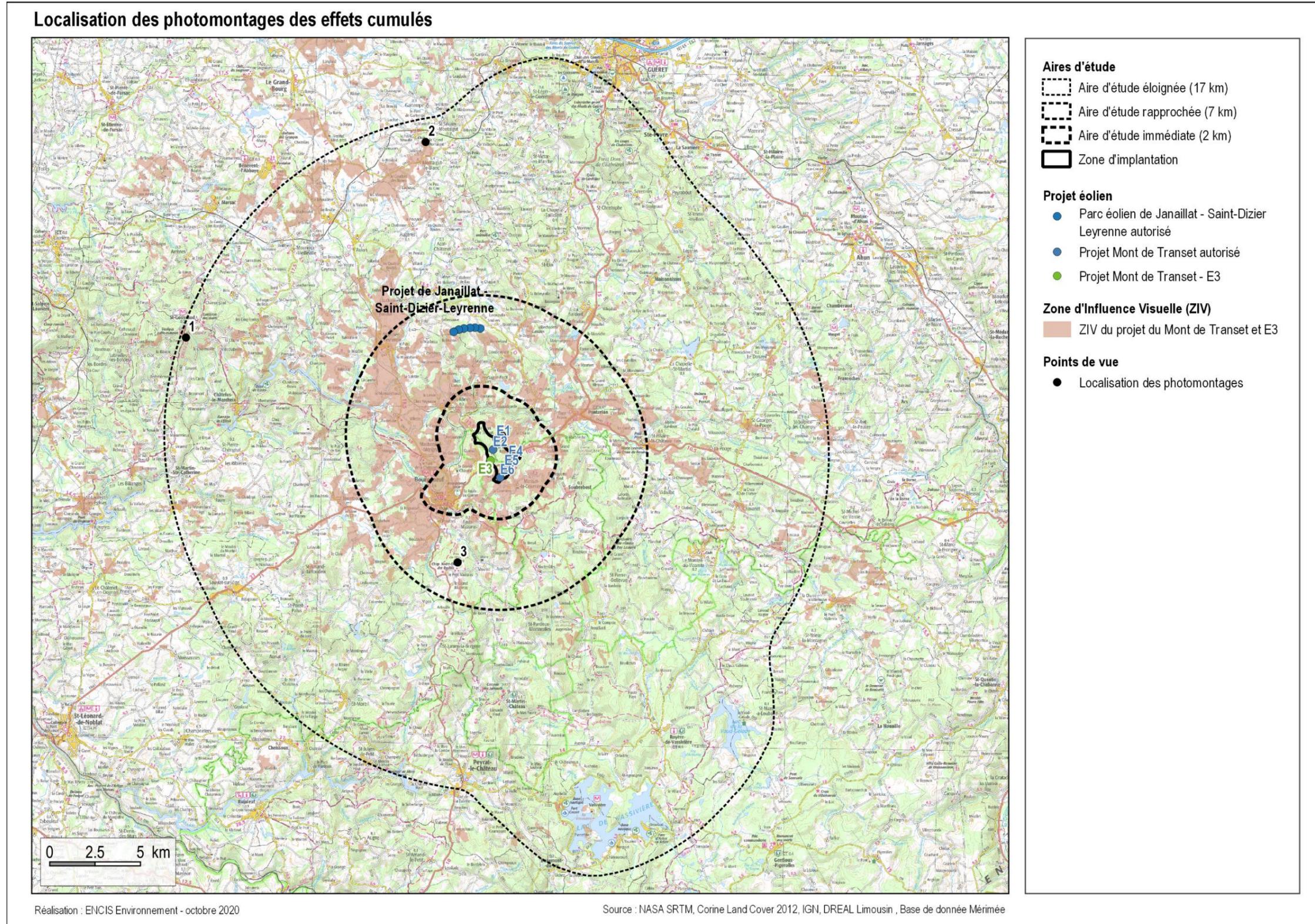
Tableau 39 : Inventaire des projets éoliens dans l'aire d'étude éloignée (Source : SIGENA)

### 6.3.9.1 Présentation des photomontages pour les effets cumulés

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état actuel.

Dans ce chapitre, trois points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte suivante et présentés au chapitre 5 du carnet de photomontages en annexe.



Carte 56 : Localisation des photomontages des effets cumulés

## 6.4 Synthèse des impacts

### *Les structures paysagères et les perceptions visuelles du projet depuis les différentes aires d'étude*

L'aire d'étude s'étend des plateaux vallonnés au nord vers les monts forestiers plus au sud. Dans ce territoire aux paysages boisés et au relief prononcé, les perceptions visuelles lointaines sont nuancées. Au nord-ouest de l'aire d'étude, le relief plus aplani du plateau de Bénévent-l'Abbaye et les boisements moins présents permettent des vues lointaines et peu prégnantes sur le projet comme c'est le cas au niveau de la butte du grand Montaigut ou à Saint-Dizier-Leyrenne. A la limite avec l'unité paysagère des monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud, depuis le sommet du Puy de Jouër et depuis le Mont Saint-Goussaud, des vues lointaines sur le projet sont possibles et les éoliennes émergent de la masse boisée. Cependant la distance avec le projet atténue sa perception. Depuis le reste de l'aire éloignée, les massifs forestiers limitent les percées visuelles vers le projet. Le pays de Vassivière englobe une large moitié sud de l'aire d'étude avec des vues qui se dégagent depuis les limites de l'unité, le long de la D941 par exemple. Depuis les Monts de Guéret au nord-est, le projet est dissimulé par la masse boisée.

Depuis les aires immédiate et rapprochée, les versants et les sommets des puys sont recouverts de forêts de résineux et de feuillus qui font office d'écrans et limitent les perceptions. Cependant, lorsque les sommets sont dégagés ils offrent des panoramas sur le projet, c'est le cas au niveau du site des Roches Mazuras, du puy du Cros ou encore au nord de Thauron. Depuis la vallée et les gorges du Thaurion, l'encaissement et les ripisylves le long de la rivière limitent les perceptions du projet.

### *Les modifications des perceptions sociales du paysage*

La production d'énergie s'inscrit concrètement dans l'histoire et dans le paysage de ce territoire : les anciens paysages miniers sont aujourd'hui recensés comme sites emblématiques, Bourgneuf fait partie des premières villes électrifiées de France et le barrage du lac de Vassivière permet de produire l'équivalent de l'alimentation d'une ville de 40 000 habitants.

L'étude des perceptions sociales a pu mettre en évidence le fait que la population est consciente de cet héritage. Plusieurs personnes interviewées ont mis en avant l'évolution de l'acceptation de projets fortement décriés lors de leur création et qui ont su apporter au fil du temps une véritable richesse pour le territoire. C'est le cas pour la création du barrage du lac de Vassivière, critiqué à sa création et qui est aujourd'hui l'un des sites les plus touristiques et les plus emblématiques de l'aire d'étude.

Comme souligné par l'une des personnes interviewées, l'implantation d'éoliennes liée à la création d'énergie renouvelable apparaît comme une suite cohérente dans ce territoire marqué par l'exploitation du charbon à Bosmoreau-les-Mines, le développement de l'électrification à Bourgneuf puis l'hydro-électricité avec le barrage du lac de Vassivière. Il apparaît comme cohérent de proposer d'implanter un projet

éolien dans ce contexte historiquement associé à la production d'énergie.

### *Les relations avec les éléments patrimoniaux et touristiques*

L'aire éloignée se compose d'éléments patrimoniaux reconnus et protégés notamment en ce qui concerne le patrimoine naturel. De nombreux lacs et cascades présentent des enjeux forts mais les sommets, les collines et les boisements masquent souvent le projet depuis ces sites.

Aussi les lieux touristiques de l'AEE présentent des enjeux forts mais les impacts recensés sont tous nuls, seuls les chemins de randonnée sont impactés faiblement.

L'impact du projet sur les sites emblématiques de l'AER est de très faible à faible. En ce qui concerne les sites touristiques, seuls trois sont concernés par des relations visuelles avec le projet : l'espace pêche-nature à Pontarion est impacté très faiblement tandis que le GR 4 et le GR des cascades, landes et tourbières sont impactés faiblement.

Les monuments historiques présents dans l'AEI ne sont globalement pas ou très peu impactés par le projet du Mont de Transet, la trame bâtie des villes suffisant à les isoler. Cependant, la vallée du Thaurion et les gorges du Thaurion font parties des sites touristiques et protégés les plus impactés, avec un impact jugé modéré. Les autres lieux touristiques sont faiblement impactés.

### *Les effets sur le cadre de vie*

Depuis l'aire éloignée, les bourgs et villes sont peu impactés par le projet éolien souvent masqué par la présence de puys. Le caractère ponctuel des visibilité du projet depuis les axes de circulation induit un impact faible sur ces axes de circulation.

Depuis les bourgs de l'AER, les perceptions riveraines sont impactées de faiblement (Saint-Dizier-Leyrenne et Pontarion) à modérément (Masbaraud-Mérignat et Bosmoreau-les-Mines). Aussi depuis les axes de circulation de cette aire d'étude (D912, D940a, D10, D940), les visibilité sur le projet sont ponctuelles et concernent des portions réduites.

Dans l'AEI, le village de Bourgneuf est impacté faiblement tandis que depuis les bourgs de Thauron et de Mansat-la-Courrière, les impacts sont respectivement de modérés à forts. La trentaine de hameaux comprise dans cette aire d'étude est plus ou moins impactée en fonction de leur implantation : 18 hameaux sont peu ou pas impactés par le projet, 11 le sont faiblement et 5 modérément. Les hameaux Mont de Transet ainsi que le Quinsat sont fortement impactés par le projet. Les axes de circulation sont faiblement à très faiblement impactés, excepté depuis la D941 où la proximité des éoliennes et la situation du projet dans l'axe de la route induisent un impact modéré.

### ***L'insertion fine du projet dans son environnement immédiat***

L'éolienne E3 est implantée au sein d'une futaie de sapins de Douglas destinés à être exploités. Les vues sont fermées par la trame arborée depuis l'environnement immédiat. Les aménagements (poste de livraison, voie d'accès) pourront être visibles depuis la voie communale n°5, sans impact sur les lieux de vie. Les perceptions depuis l'environnement immédiat seront amenées à évoluer, en fonction des coupes dans le bois du Transet, prévues dans le plan simple de gestion.

Les mesures C1, C2, C3, C4 et E1 permettront une meilleure intégration des aménagements connexes, visibles ponctuellement depuis la route communale n°5.

Impacts de l'exploitation du parc éolien						
Thématiques	Sensibilité	Description de la nature et de l'importance de l'effet		Impact brut	Mesure	Impact résiduel
Zone d'implantation	Forte	L'éolienne E3 est implantée dans un couvert boisé dense qui ferme les vues et limite les perceptions depuis l'environnement immédiat. Les aménagements connexes seront toutefois perceptibles depuis la route communale n°5.	Long terme / réversible	Faible	Mesures C1, C2, C3, E1 et E2	Très faible
Paysage immédiat	Forte	Le village de Bourgneuf est impacté faiblement tandis le bourg de Thauron et 5 hameaux (Lavaudgarde, Perlaurière, Langaléas, Arcissat et le Chézeau Raymond) sont impactés modérément. Le bourg de Mansat-la-Courrière et les hameaux du Mont de Transet et de Quinsat sont fortement impactés par le projet. En ce qui concerne les axes de circulation, la D941 est impactée modérément étant donné la proximité des éoliennes qui se situent régulièrement dans l'axe de la voie. Les gorges du Thaurion, site classé et touristique, est également impacté modérément.	Long terme / réversible	Modéré	-	Modéré
Paysage rapproché	Modérée	Les perceptions riveraines sont impactées de faiblement (Saint-Dizier-Leyrenne, Pontarion) à modérément (Masbaraud-Mérignat, Bosmoreau-les-Mines). Aussi depuis les axes de circulation (D912, D940a, D10 et D940) de cette aire d'étude, les visibilitées du projet sont ponctuelles et concernent des portions réduites. Les monuments historiques et sites sont faiblement ou très faiblement impactés : seule l'église de Saint-Blaise à Pontarion est impacté modérément. Le GR 4 et le GR des cascades, landes et tourbières sont impactés faiblement.	Long terme / réversible	Faible	-	Faible
Paysage éloigné	Modérée	Des vues lointaines se dégagent, depuis le sommet du Puy de Jouër et depuis le Mont Saint-Goussaud ainsi que depuis les limites de l'unité paysagère du Pays de Vassivière. Depuis les aires immédiate et rapprochée, les sommets du site des Roches Mazuras et du Puy du Cros notamment, offrent des panoramas sur le projet.	Long terme / réversible	Très faible	-	Très faible

Tableau 40 : Synthèse des effets du projet.

Nul
Très faible
Faible
Modéré
Fort
<b>Caractéristiques des effets :</b> Temporaire, moyen terme, long terme ou permanent / Réversible ou irréversible / Importance : nulle, très faible, faible, modérée, forte

# Partie 7 : Proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet



L'article R. 122-3, 4° du Code de l'environnement précise que l'étude d'impact doit présenter « les mesures envisagées par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire pour supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement et la santé, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes ».

D'après le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer « un parc conçu dans une démarche de projet de paysage intègre dans la conception même du projet des mesures de réduction des impacts. » (Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, 2016).

Cette partie nous permettra donc de présenter ces mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts. Certaines ont déjà été exposées dans les parties précédentes puisqu'intégrées dans le développement du projet, d'autres sont à envisager pour les phases de construction, d'exploitation et de démantèlement à venir.

Ces différentes mesures sont définies de façon chronologique, par ordre de priorité, au cours du développement du projet comme l'illustre le schéma suivant.

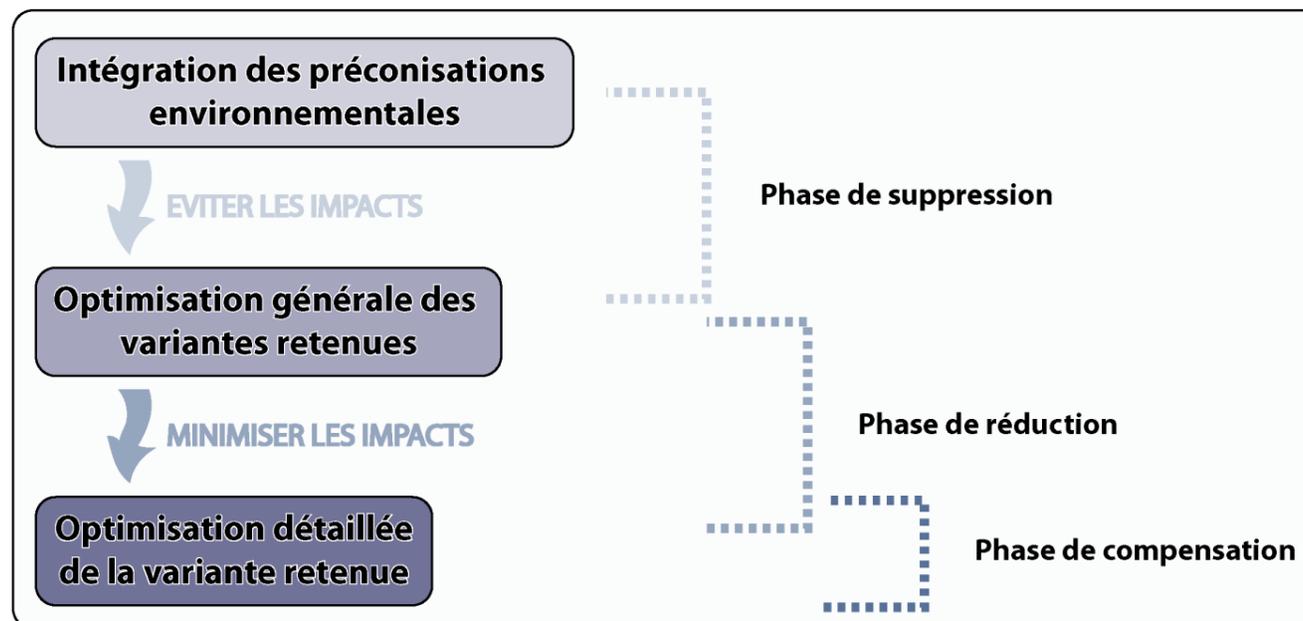


Figure 36 : Démarche de définition des mesures.

## 7.1 Les mesures d'évitement et de réduction prises lors de la phase conception

Lors de la conception du projet, un certain nombre d'impacts négatifs ont été évités grâce à des mesures préventives prises par le maître d'ouvrage du projet au vu des résultats des paysagistes et de la concertation locale. Pour la plupart, ces mesures sont décrites dans la partie 4 concernant la raison du choix du projet. Nous dressons ici la liste des principales mesures visant à éviter ou réduire un impact sur le paysage, le patrimoine ou le tourisme qui ont été retenues durant la démarche de conception du projet.

Mesures d'évitement et de réduction en phase conception				
Numéro	Impact potentiel identifié	Type	Description	Impact résiduel
1	La création d'un poste de livraison supplémentaire est impactante pour le paysage de l'aire immédiate.	Réduction	L'implantation du poste de livraison sur la même parcelle que l'éolienne E3 permet de concentrer les aménagements et éviter ainsi un « mitage » du paysage immédiat.	Faible

Tableau 41 : Mesure de réduction en phase conception.

## 7.2 Les mesures propres à la phase de construction (MC)

### Mesure C1 : Elagage raisonné

#### Mesure de réduction

**Impact potentiel identifié** : L'élagage est susceptible de déséquilibrer et dégrader la silhouette des arbres.

**Objectif de la mesure** : Mettre en place un élagage raisonné préservant à la fois la silhouette des arbres et leur santé, pour une meilleure longévité.

**Description de la mesure** : Un élagueur pratiquera une intervention au cœur du houppier de l'arbre, grâce aux techniques de grimpe qui permettent d'explorer l'ensemble de la couronne jusqu'en bout de branche, d'y évaluer les tailles à réaliser, de sélectionner les branches porteuses d'avenir, de soulager les branches charpentières. Il pratiquera un élagage équilibré permettant aux arbres de conserver la silhouette propre à leur essence. Les tailles de grosses sections sont à éviter le plus possible, afin de ne pas fragiliser l'arbre face aux attaques parasitaires (champignons...) qui condamneraient l'arbre à moyen terme.

**Impact résiduel** : Faible à long terme.

**Coût prévisionnel** : Compris dans le projet – phase construction.

**Calendrier** : Pendant le chantier.

**Responsable** : Maître d'ouvrage/Coordinateur de travaux.

**Modalité de suivi** : Rapport du coordinateur de travaux ou du Management environnemental du chantier.

**Préconisations :**

- Conserver les arbustes de sous-étages limitant l'entretien des rejets d'arbres de haute tige,
- Couper les branches se développant dans la zone à dégager,
- Conserver les branches de la cime de l'arbre et celles se développant au-dessus de la zone à dégager,

**Attention :**

- La suppression de grosses branches charpentières provoque systématiquement des lésions importantes et irréversibles sur les arbres
- Afin d'équilibrer les arbres élagués, il peut être pertinent de réaliser des coupes de part et d'autre du houppier.

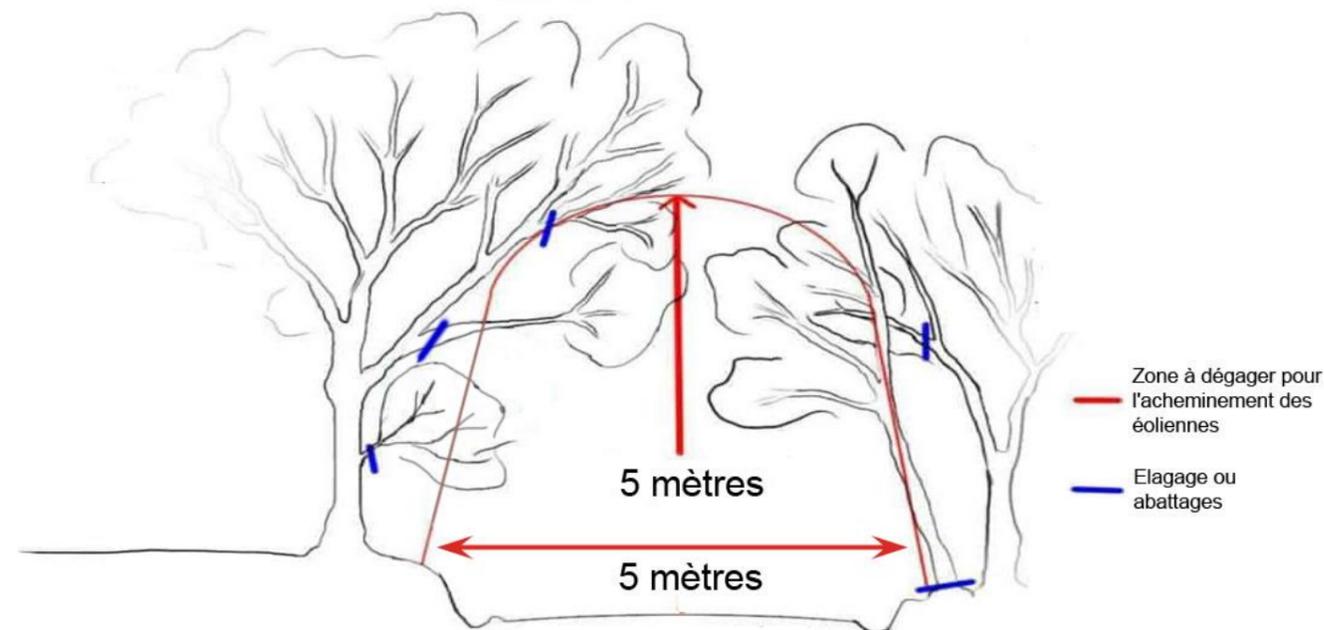


Figure 37 : Schéma d'élagage raisonné

**Mesure C2 : Intégration de la plateforme lors de la phase de construction**

**Mesure de réduction**

**Impact potentiel identifié** : La mise en place d'une plateforme modifie la morphologie des modelés du terrain naturel.

**Objectif de la mesure** : Eviter la formation de talus « rigides » le long de la plateforme.

**Description de la mesure** : Lors de la mise en place des terrassements, le maître d'ouvrage travaillera le modelé du terrain afin de lisser les abords de la plateforme pour qu'elle s'intègre de façon harmonieuse avec le terrain naturel. Le cas échéant, il pourra être prévu des ensemencements avec de la terre végétale issue du site pour favoriser l'enherbement rapide des talus et éviter les phénomènes d'érosion.

**Impact résiduel** : Faible à long terme.

**Coût prévisionnel** : Intégré au chantier.

**Calendrier** : Pendant le chantier.

**Responsable** : Maître d'ouvrage.

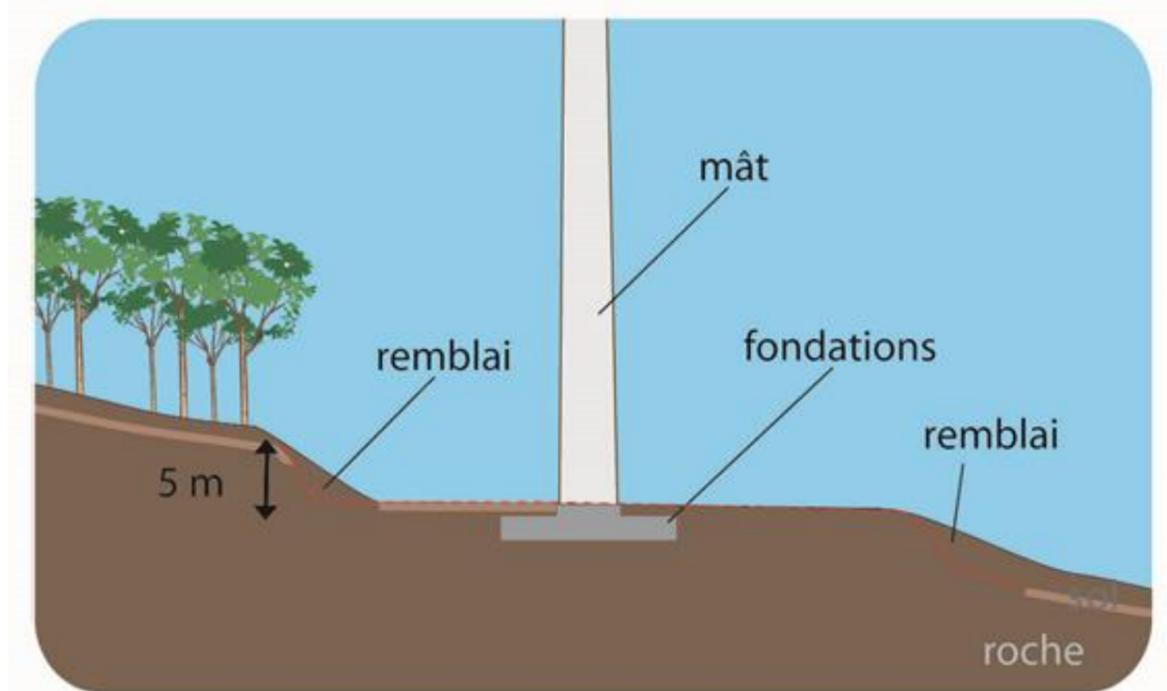


Figure 38 : Coupe de principe

**Mesure C3 : Choix du matériau de recouvrement pour la piste d'accès et la plateforme**

**Mesure de réduction**

**Impact potentiel identifié** : La piste d'accès aux éoliennes et la plateforme, de par leurs dimensions et les matériaux utilisés (ballast gris), revêtent un caractère routier et très artificiel, déconnecté du contexte rural et forestier du lieu.

**Objectif de la mesure** : Se rapprocher de l'aspect des chemins existants.

**Description de la mesure** : Utiliser des matériaux de recouvrement d'origine locale et privilégier une teinte approchant de la teinte naturelle du sol en place, par exemple un gravillon de teinte beige/grise de faible granulométrie.

**Impact résiduel** : Faible et à long terme.

**Coût prévisionnel** : Intégré aux coûts conventionnels du chantier.

**Calendrier** : Mesure appliquée lors de la phase de chantier et maintenue pendant toute la durée d'exploitation.

**Responsable** : Maître d'ouvrage.

## 7.3 Les mesures à mettre en œuvre pour la phase d'exploitation (ME)

### Mesure E1 : Intégration du poste de livraison

#### Mesure de réduction

**Impact potentiel identifié** : Modification visuelle (couleur, texture) et artificialisation du site par l'installation de locaux préfabriqués.

**Objectif de la mesure** : Favoriser l'intégration du poste source dans l'environnement immédiat, c'est-à-dire un contexte rural et forestier.

**Description** : Le poste de livraison sera recouvert d'un bardage vertical en bois local s'accordant avec les boisements proches. Le toit et les portes seront peints d'une teinte assez neutre gris-vert (RAL 7003), qui s'accordera à la fois avec le bois du bardage et avec le contexte forestier. Les lames du bardage seront vertical et à claire voie afin d'éviter l'installation de colonies de chiroptères attirées par le confinement.

**Impact résiduel** : Faible à long terme.

**Coût prévisionnel** : 6 000 €.

**Calendrier** : Mesure appliquée à l'issue de la construction et maintenue pour la totalité de la période d'exploitation.

**Responsable** : Maître d'ouvrage.



Photographie 127 : Exemple de bardage bois à claire-voie

**Mesure E2 : Restitution à l'activité sylvicole des surfaces de chantier****Mesure de réduction**

**Impact potentiel identifié** : Lors de la phase de construction, des zones de travaux plus larges que la plateforme utile lors de l'exploitation doivent être mises en place. Ce surdimensionnement des plateformes non utile lors de la phase d'exploitation augmente les surfaces artificialisées visibles.

**Objectif de la mesure** : Redimensionner la plateforme et la limiter à la stricte superficie utile pour diminuer son impact visuel.

**Description de la mesure** : Afin de limiter la consommation de surfaces sylvicoles, les emprises utilisées lors de la construction seront rendues aux exploitants agricoles à l'issue des travaux. Ces surfaces auront fait l'objet d'un dessouchage et auront été peu terrassées (avec de la terre végétale). Il s'agit des zones de dégagement périphériques de la piste d'accès, de la zone de levage de grue de l'éolienne, de la zone de stockage des pales et du chemin temporaire permettant d'y accéder, ainsi que des remblais et déblais liés aux aménagements temporaires, hors zone de survol de l'éolienne. Cela représente une superficie de 2 006 m<sup>2</sup>. Les accotements seront laissés à la recolonisation naturelle de la végétation. Les surfaces chantier autour de l'éolienne seront remises en état pour la reprise de l'activité sylvicole.

**Impact résiduel** : Faible dès la repousse de la végétation.

**Coût prévisionnel** : Intégré aux coûts conventionnels du chantier.

**Calendrier** : Mesure appliquée en fin de phase chantier et maintenue pendant toute la durée d'exploitation.

**Responsable** : Maître d'ouvrage.

## 7.4 Synthèse des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts

Mesures de réduction, de compensation ou d'accompagnement – Volet paysager							
Numéro	Impact identifié	Type	Impact résiduel	Description	Coût	Planning	Responsable
C1	L'élagage est susceptible de déséquilibrer et dégrader la silhouette des arbres.	Réduction	Faible à long terme.	Elagage raisonné	Compris dans le projet.	Pendant le chantier.	Maître d'ouvrage/Coordinateur de travaux.
C2	La mise en place d'une plateforme modifie la morphologie des modelés du terrain naturel.	Réduction	Faible à long terme.	Intégration de la plateforme lors de la phase de construction	Intégré au chantier.	Intégré dans la phase de définition du projet	Maître d'ouvrage
C3	La piste d'accès aux éoliennes et la plateforme, de par leurs dimensions et les matériaux utilisés (ballast gris), revêtent un caractère routier et très artificiel, déconnecté du contexte rural et forestier du lieu.	Réduction	Faible et à long terme.	Choix du matériau de recouvrement pour la piste d'accès et la plateforme	Intégré aux coûts conventionnels du chantier.	Mesure appliquée lors de la phase de chantier et maintenue pendant toute la durée d'exploitation.	Maître d'ouvrage
E1	Modification visuelle (couleur, texture) et artificialisation du site par l'installation de locaux préfabriqués.	Réduction	Faible à long terme.	Intégration du poste de livraison	6 000 €	Mesure appliquée à l'issue de la construction et maintenue pour la totalité de la période d'exploitation	Maître d'ouvrage
E2	Lors de la phase de construction, des zones de travaux plus larges que la plateforme utile lors de l'exploitation doivent être mises en place. Ce surdimensionnement des plateformes non utile lors de la phase d'exploitation augmente les surfaces artificialisées visibles.	Réduction	Faible dès la repousse de la végétation.	Restauration des zones de travaux périphériques en terrains sylvicoles	Intégré aux coûts conventionnels du chantier. Surcoût d'environ 5€ par m <sup>2</sup> .	Mesure appliquée en fin de phase chantier et maintenue pendant toute la durée d'exploitation.	Maître d'ouvrage

Tableau 42 : Synthèse des mesures

# Table des illustrations

## Figures

Figure 1: Les étapes du choix d'une variante d'implantation .....	25
Figure 2 : « Repos des laboureurs en Creuse fin septembre », Fernand Maillaud, 1930 (Source : <a href="http://www.geo.culture-en-limousin.fr">www.geo.culture-en-limousin.fr</a> , photo : Christian Vignaud, © Musée de Poitiers) (à gauche) et « La Creuse », Armand Guillaumin, 1853, (Source : <a href="http://www.impressionism-art.org">http://www.impressionism-art.org</a> ) (à droite) .....	48
Figure 3 : Coupe de principe nord-sud entre le Puy du Maupuy et Peyrat-le-Château .....	54
Figure 4 : Coupe de principe CD entre le plateau de Bénévent-l'Abbaye / Grand-Bourg au nord de Saint-Dizier-de-Leyrenne et le lac de Lavaud-Gelade .....	54
Figure 5 : Coupe de principe EF (nord-ouest/sud-est) entre Châtelus-le-Marcheix et les collines d'Aubusson / Bellegarde.....	55
Figure 6 : Bloc diagramme de l'AER représentant le relief, les cours d'eau principaux, la végétation et le bâti.....	76
Figure 7 : Coupe de principe ouest-est entre le plateau de Bénévent l'Abbaye / Grand Bourg et le pays de Vassivière au sud de Soubrebost dans l'AER .....	79
Figure 8 : Coupe de principe CD entre le sud de Bourgneuf et le sud du massif de Guéret dans l'AER....	79
Figure 9 : Coupe de principe AB entre le nord-ouest de l'AEI et le hameau de Mortegoutte-du-Haut.....	102
Figure 10 : Coupe de principe CD entre le sud de Bourgneuf et le bourg de Thauron.....	102
Figure 11 : Rapports d'échelle entre différents types d'éoliennes et des éléments courants dans le paysage (Source : d'après un schéma du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement 2005).....	132
Figure 12 : Illustration d'un effet de dominance caractérisé par une rupture d'échelle marquée entre les éoliennes et les motifs paysagers (source : ENCIS Environnement).....	132
Figure 13 : Bloc diagramme illustrant l'effet de surplomb sur une vallée, résultant de l'implantation d'une éolienne sur un rebord de versant (source : ENCIS Environnement) .....	132
Figure 14 : L'éloignement permet de réduire l'effet de surplomb en jouant sur les rapports d'échelles vis-à-vis d'un observateur situé en fond de vallée (source : ENCIS Environnement) .....	133
Figure 15 : Exemple d'un effet de surplomb sur un motif paysager, une silhouette de village (source : ENCIS Environnement).....	133
Figure 16 : Illustration de l'effet d'écrasement d'un parc éolien vis-à-vis d'un relief (source : ENCIS Environnement) .....	133
Figure 17 : Exemple du rapport de proportion entre le diamètre du rotor et la hauteur de mât (éoliennes de 200 m en bout de pale). Source : ENCIS Environnement.....	134
Figure 18 : Exemple du rapport de proportion entre le diamètre du rotor et la hauteur de mât (éoliennes avec des rotors de 100 m). Source : ENCIS Environnement.....	134
Figure 19 : Simulation des différences de gabarits et de formes d'éoliennes en vue réaliste (angle de vue 60°).....	135
Figure 20 : Principales références RAL utilisables par les constructeurs d'éoliennes.....	136

Figure 21 : Simulation d'éclairage des éoliennes, du plus lumineux au plus sombre (Source : ENCIS Environnement, d'après un document d'Abies, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005).....	136
Figure 22 : Simulation d'éclairage des éoliennes en fonction de la couleur du ciel (Source : ENCIS Environnement, d'après un document d'Abies, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005).....	136
Figure 23 : Balisage nocturne (source : <a href="http://technostrobe.com">technostrobe.com</a> ) .....	136
Figure 24 : Vue en contre-plongée et vue en plongée du parc éolien de Merdelou (photo : F. Bonnenfant) .....	136
Figure 25 : Evolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale). Source : ENCIS Environnement.....	137
Figure 26 : Perception selon la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale). Source : ENCIS Environnement .....	137
Figure 27 : Perception selon l'angle de vue (Source : The Wind Power, auteur : M. Pierrot).....	137
Figure 28 : Simulation en vue réaliste (angle de vue 60°) de la vision des éoliennes selon la distance de l'observateur .....	138
Figure 29 : Différents types d'implantation en fonction des lignes de force du paysage (source : ENCIS Environnement, d'après les schémas de la charte départementale éolienne des Deux-Sèvres, 2004) .....	140
Figure 30 : Lisibilité du parc éolien (source : ENCIS Environnement) .....	140
Figure 31 : Saturation de l'horizon (en haut) et covisibilité « organisée » (en bas). Source : ENCIS Environnement .....	141
Figure 32 : Illustration d'un espace de respiration entre deux parcs éoliens (source : ENCIS Environnement) .....	141
Figure 33 : Visibilité et covisibilité (source : ENCIS Environnement) .....	141
Figure 34 : Paysage brouillé (source : ENCIS Environnement) .....	141
Figure 35 : Schéma d'une éolienne V110 ou N117 .....	149
Figure 36 : Démarche de définition des mesures.....	221
Figure 37 : Schéma d'élague raisonné.....	222
Figure 38 : Coupe de principe.....	222

## Tableaux

Tableau 1 : Critères d'évaluation des enjeux et des sensibilités.....	24
Tableau 2 : Tableau des critères d'évaluation des impacts .....	29
Tableau 3 : Inventaire des éléments patrimoniaux de l'AEE.....	62
Tableau 4 : Inventaire des sites inscrits et classés de l'aire d'étude éloignée .....	67
Tableau 5 : Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée .....	70
Tableau 6 : Inventaire des sites touristiques de l'AEE.....	74
Tableau 7 : Inventaire des éléments patrimoniaux de l'AER .....	87
Tableau 8 : Inventaire des sites patrimoniaux et paysagers de l'AER .....	90
Tableau 9 : Inventaire des sites emblématiques de l'AER.....	93

Tableau 10 : Inventaire des sites touristiques de l'AER.....	96	Carte 5 : Situation administrative de l'aire éloignée.....	34
Tableau 11 : Sensibilité des hameaux de l'AEI vis-à-vis de la ZIP .....	108	Carte 6 : Hydrographie et relief de l'aire éloignée .....	35
Tableau 12 : Inventaire des monuments historiques de l'AEI .....	113	Carte 7 : Urbanisation et réseaux de communication.....	36
Tableau 13 : Inventaire des sites protégés de l'AEI.....	115	Carte 8 : Occupation du sol .....	37
Tableau 14 : Inventaire des sites emblématiques de l'AEI .....	117	Carte 9 : Synthèse de l'organisation du territoire.....	38
Tableau 15 : Inventaire des sites touristiques de l'AEI .....	121	Carte 10 : Les grandes ambiances paysagères du Limousin (Source : Atlas des paysages du Limousin) ..	39
Tableau 16 : Tableau de synthèse des principaux enjeux.....	129	Carte 11 : Les unités paysagères des différentes aires d'étude .....	40
Tableau 17 : Coordonnées de l'éolienne E3 (projet du Mont de Transet initial).....	146	Carte 12 : Rappel des unités paysagères des différentes aires d'étude .....	45
Tableau 18 : Enjeux humains de l'éolienne E3 (étude de dangers du projet du Mont de Transet initial)....	146	Carte 13 : Contexte éolien de l'aire d'étude éloignée .....	50
Tableau 19 : Coordonnées de l'éolienne E3 (projet du Mont de Transet – E3).....	146	Carte 14 : Zone d'influence visuelle d'éléments de grande hauteur dans la ZIP et localisation des coupes	52
Tableau 20 : Coordonnées du poste de livraison (projet du Mont de Transet – E3) .....	147	Carte 15 : Perception depuis les routes principales dans l'aire d'étude éloignée .....	58
Tableau 21 : Historique du projet.....	147	Carte 16 : Localisation des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.....	60
Tableau 22 : Effets du projet sur les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude éloignée .....	173	Carte 17 : Carte des Monuments Historiques de la zone d'étude.....	61
Tableau 23 : Effets du projet sur les sites protégés.....	174	Carte 18 : Sites protégés de l'aire d'étude éloignée .....	64
Tableau 24 : Effets du projet sur les sites emblématiques.....	176	Carte 19 : Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée .....	69
Tableau 25 : Effets du projet sur les sites touristiques .....	177	Carte 20 : Sites touristiques et attractifs de l'aire d'étude éloignée .....	73
Tableau 26 : Liste des photomontages l'aire d'étude éloignée .....	178	Carte 21 : Structures paysagères à l'échelle de l'aire rapprochée.....	75
Tableau 27 : Effets du projet sur les monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.....	189	Carte 22 : Visibilités depuis les routes principales et secondaires de l'AER.....	83
Tableau 28 : Effets du projet sur les sites protégés de l'aire d'étude rapprochée .....	189	Carte 23 : Localisation des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée .....	85
Tableau 29 : Effets du projet sur les sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée.....	189	Carte 24 : Sites protégés de l'aire d'étude rapprochée.....	88
Tableau 30 : Effets du projet sur les sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.....	190	Carte 25 : Sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée .....	91
Tableau 31 : Liste des photomontages l'aire d'étude rapprochée.....	191	Carte 26 : Sites touristiques et attractifs de l'aire d'étude rapprochée .....	94
Tableau 32 : Effets du projet sur les hameaux de l'aire d'étude immédiate .....	200	Carte 27 : Les structures paysagères de l'aire d'étude rapprochée.....	97
Tableau 33 : Effets du projet sur les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude immédiate .....	205	Carte 28 : Relief de l'AEI.....	100
Tableau 34 : Effets du projet sur les sites protégés de l'aire d'étude immédiate.....	205	Carte 29 : Sensibilité des bourgs et hameaux de l'AEI.....	106
Tableau 35 : Effets du projet sur les sites emblématiques de l'aire d'étude immédiate.....	205	Carte 30 : Perception depuis les routes principales dans l'aire d'étude immédiate.....	109
Tableau 36 : Effets du projet sur les sites touristiques de l'aire d'étude immédiate.....	206	Carte 31 : Localisation des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate .....	111
Tableau 37 : Liste des photomontages de l'aire d'étude immédiate .....	207	Carte 32 : Zoom sur les monuments historiques de Bourgneuf.....	112
Tableau 38 : Inventaire des autres projets existants ou approuvés (cas par cas) dans l'aire d'étude rapprochée (source : SIGENA, DREAL Nouvelle-Aquitaine).....	212	Carte 33 : Localisation des sites protégés de l'aire d'étude immédiate .....	114
Tableau 39 : Inventaire des projets éoliens dans l'aire d'étude éloignée (Source : SIGENA) .....	214	Carte 34 : Localisation des sites emblématiques de l'aire d'étude .....	117
Tableau 40 : Synthèse des effets du projet.....	218	Carte 35 : Localisation des sites touristiques de l'AEI .....	118
Tableau 41 : Mesure de réduction en phase conception.....	221	Carte 36 : Carte IGN 25 000 de la ZIP.....	123
Tableau 42 : Synthèse des mesures.....	225	Carte 37 : Comparaison entre la carte de Cassini, la carte de l'état-major et la carte de 1950 (source : Géoportail).....	126
<b>Cartes</b>		Carte 38 : Vues aériennes de 1960 et 2017 (source : Géoportail).....	127
Carte 1 : Sensibilités paysagères du SRE en Limousin.....	10	Carte 39 : Décalage de l'éolienne E3 par rapport à la voie communale n°5.....	148
Carte 2 : Zones favorables du SRE en Creuse .....	10	Carte 40 : Plan de masse du projet.....	151
Carte 3 : Enjeux paysagers de la Haute-Vienne et de la Creuse vis-à-vis de l'éolien (DREAL Limousin) ....	12	Carte 41 : Plan de masse du projet.....	152
Carte 4 : Définition des aires d'étude .....	19	Carte 42 : Secteurs de déboisements et de défrichements prévus .....	160
		Carte 43 : Zone d'influence visuelle du projet éolien .....	164
		Carte 44 : Perception visuelle du projet depuis les routes principales de l'AEE .....	168
		Carte 45 : Localisation des photomontages de l'AEE dans le contexte paysager.....	179

Carte 46 : Relation du projet avec les éléments constitutifs de l'aire d'étude rapprochée.....	180
Carte 47 : Perception visuelle du projet depuis les routes principales et secondaires de l'AER.....	185
Carte 48 : Localisation des photomontages de l'AER dans le contexte paysager .....	192
Carte 49 : Relation du projet avec les éléments constitutifs de l'aire d'étude immédiate .....	194
Carte 50 : Évaluation des impacts du projet sur les hameaux de l'aire d'étude immédiate .....	198
Carte 51 : Perception visuelle du projet depuis les routes principales et secondaires de l'AEI .....	201
Carte 52 : Zoom sur les monuments historiques de Bourganeuf.....	202
Carte 53 : Localisation des photomontages de l'AEI dans le contexte paysager .....	208
Carte 54 : Localisation des autres projets existants ou approuvés dans l'AER.....	211
Carte 55 : Localisation des autres projets éoliens .....	213
Carte 56 : Localisation des photomontages des effets cumulés.....	215

## Photographies

Photographie 1 : Vue sur les monts de Saint-Goussaud depuis le massif de Guéret au sud de Bellesauve.....	35
Photographie 2 : Le Thaurion au sud de Thauron .....	35
Photographie 3 : Pâturage de bovins à Montaigut-le-Blanc.....	37
Photographie 4 : Prairies du pays de Vassivière avec vues sur les collines boisées en arrière-plan .....	37
Photographie 5 : Vue sur les Monts de Guéret depuis la D940, au nord-est de la Chapelle-Taillefert .....	41
Photographie 6 : Vue sur le plateau de Saint-Sulpice-le-Guéretois depuis les pierres Civières.....	41
Photographie 7 : Plateau vallonné de Bénévent-l'Abbaye au sud-ouest de Montaigut-le-Blanc .....	42
Photographie 8 : Vue sur le plateau de Bénévent-l'Abbaye et le massif de Guéret en arrière-plan depuis les ruines du château de Montaigut-le-Blanc .....	42
Photographie 9 : Lac de Vassivière.....	43
Photographie 10 : Prairies du pays de Vassivière avec vues sur les collines boisées en arrière-plan .....	43
Photographie 11 : Vue sur les monts de Saint-Goussaud depuis le puy de Jouër.....	44
Photographie 12 : Vue sur les monts de Saint-Goussaud depuis la D48 au nord de Châtelus-le-Marcheix .....	44
Photographie 13 : Plateau vallonné et boisé au nord de Saint-Georges-la-Pouge .....	45
Photographie 14 : Vue à proximité du hameau de Montboucher.....	46
Photographie 15 : Vue aérienne et secteurs de visibilité (en orange) de Sauviat-sur-Vige (source : Géoportail).....	56
Photographie 16 : Vue depuis la D941 en direction de la ZIP au niveau de Sauviat-sur-Vige .....	56
Photographie 17 : Vue aérienne et secteurs de visibilité (en orange) de Sardent (source : Géoportail).....	57
Photographie 18 : Vue en direction de la ZIP depuis la sortie sud de Sardent (rue de l'Étang de Masmangeas).....	57
Photographie 19 : Vue depuis la D941 en direction de la ZIP à l'est de Saint-Hilaire-le-Château.....	59
Photographie 20 : Vue depuis la D940 en direction de la ZIP au niveau de Sardent.....	59
Photographie 21 : Vue depuis la D941 en direction de la ZIP au niveau de Sauviat-sur-Vige .....	59
Photographie 22 : Vestige du théâtre antique (illustration de gauche) et du fanum gaulois (illustration de droite) du Mont de Jouër.....	61
Photographie 23 : Ruines du château de Montaigut-le-Blanc.....	61

Photographie 24 : Vue en direction de la ZIP depuis le château de Montaigut-le-Blanc.....	61
Photographie 25 : Illustrations de quelques monuments historiques de l'aire d'étude éloignée .....	63
Photographie 26 : Lac de Vassivière.....	65
Photographie 27 : Lac de Lavaud-Gelade.....	65
Photographie 28 : Vue en direction de la ZIP depuis le sommet du Mont de Jouër.....	66
Photographie 29 : Vue en direction de la ZIP depuis les monts de Châtelus-le-Marcheix sur la D62 .....	68
Photographie 30 : La Gartempe à Saint-Victor-en-Marche.....	69
Photographie 31 : Site des pierres-civières dans la forêt de Chabrières .....	69
Photographie 32 : Vue sur la partie sud des monts de Guéret et les monts d'Ambazac depuis le mont Sardent.....	69
Photographie 33 : Le labyrinthe des monts de Guéret (source : <a href="http://www.labyrinthe-gueret.fr">www.labyrinthe-gueret.fr</a> et <a href="http://www.tourisme-creuse.com">www.tourisme-creuse.com</a> ).....	71
Photographie 34 : Vue sur la forêt de Chabrières .....	72
Photographie 35 : Cascade des Jarrauds (source : <a href="http://www.tourisme-creuse.com">www.tourisme-creuse.com</a> et <a href="http://www.ot-bourganeuf.com">www.ot-bourganeuf.com</a> ) .....	72
Photographie 36 : Prairies pâturées du pays de Vassivière avec vue sur la chaîne des puys en arrière-plan .....	77
Photographie 37 : Vue sur la vallée du Thaurion depuis l'est de Pontarion .....	77
Photographie 38 : Vue sur les monts de Saint Goussaud et les Monts de Guéret au sud de Bellesauve....	77
Photographie 39 : Vue en direction de la ZIP et du Mont de Transet depuis D912 à Saint-Dizier-Leyrenne.....	78
Photographie 40 : Vue en direction de la ZIP et du Mont de Transet au niveau du cimetière de Bosmoreau-les-Mines .....	78
Photographie 41 : Vue en direction de la ZIP et du Mont de Transet depuis le site des Roches de Mazuras .....	78
Photographie 42 : Vue aérienne et secteurs de visibilité (en orange) de Pontarion (source : Géoportail)..	80
Photographie 43 : Vue en direction de la ZIP au niveau du cimetière de Pontarion .....	80
Photographie 44 : Vue aérienne et secteurs de visibilité (en orange) de Saint-Dizier-Leyrenne (source : Géoportail).....	81
Photographie 45 : Vue en direction de la ZIP depuis D912 à Saint-Dizier-Leyrenne .....	81
Photographie 46 : Vue en direction de la ZIP depuis la D912 au sud de Masbaraud-Mérignat .....	81
Photographie 47 : Vue aérienne et secteurs de visibilité (en orange) de Masbaraud-Mérignat (source : Géoportail).....	82
Photographie 48 : Vue aérienne et secteurs de visibilité (en orange) de Bosmoreau-les-Mines (source : Géoportail).....	82
Photographie 49 : Vue en direction de la ZIP au niveau du cimetière de Bosmoreau-les-Mines .....	82
Photographie 50 : Vue en direction de la ZIP depuis la D10, au nord de Thauron .....	84
Photographie 51 : Vue en direction de la ZIP depuis la D912, à Masbaraud-Mérignat.....	84
Photographie 52 : Vue en direction de la ZIP depuis la D8, au sud-est de Faux-Mazuras .....	84
Photographie 53 : Sanctuaire du Puy-Lautard .....	86
Photographie 54 : Château de Pontarion .....	86
Photographie 55 : Site des Roches de Mazuras .....	89
Photographie 56 : Les Roches de Mazuras et la Chapelle de Faux-Mazuras .....	89

Photographie 57 : Vue en direction de la ZIP depuis le site des Roches de Mazuras .....	89	Photographie 87 : Vue en direction de la ZIP depuis le site des Gorges du Thaurion, sur la D940a, au niveau de l'abbaye du Palais .....	116
Photographie 58 : Vue en direction de la ZIP depuis le nord-est des anciens paysages miniers.....	92	Photographie 88 : Vue en direction de la ZIP et sur la vallée encaissée du Thaurion au niveau des gorges du Thaurion à l'ouest de Lavaudgarde.....	116
Photographie 59 : Vue de l'ancien site d'exploitation depuis le terril boisé .....	92	Photographie 89 : Vue sur la vallée du Thaurion depuis le hameau du Mont-de-Transet.....	117
Photographie 60 : Vue en direction de la ZIP depuis le nord de Thauron sur la D10.....	92	Photographie 90 : Les restes du château et la tour Zizim à Bourganeuf .....	118
Photographie 61 : Vue en direction de la ZIP depuis le GR8 sur la portion qui emprunte la D8 au nord-est de Faux-Mazuras.....	95	Photographie 91 : Vélo-rail et musée de la Mine à Bosmoreau-les-Mines (source : <a href="http://www.toursime-creuse.fr">www.toursime-creuse.fr</a> ) .....	119
Photographie 62 : Balisage du GRP des cascades, landes et tourbières .....	95	Photographie 92 : Musée de l'électrification (source : <a href="http://www.toursime-creuse.fr">www.toursime-creuse.fr</a> ) et élevage du Palais à Thauron .....	119
Photographie 63 : Pâturage de bovins au nord de l'AEI à Fonraneix .....	98	Photographie 93 : Chambre et table d'hôte de l'Abbaye du Palais (source : <a href="http://www.abbayedupalais.fr">www.abbayedupalais.fr</a> ).....	120
Photographie 64 : Vue sur les monts de Guérets depuis le hameau du Mont-Transet .....	98	Photographie 94 : Hébergement en roulotte à l'Abbaye du Palais (source : <a href="http://www.abbayedupalais.fr">www.abbayedupalais.fr</a> ) .....	120
Photographie 65 : Le hameau de la Petite-Chaume à l'ouest de l'AEI.....	99	Photographie 95 : Motifs paysagers de la ZIP (1. Chemin au sud de la ZIP, 2. La D941, 3. Chemin en terre battue de la ZIP, 4. Route goudronnée au milieu traversant la ZIP du sud-ouest au nord-est, 5. Vue sur la ZIP depuis le bois du Transet depuis la D941, 6. Vue sur les monts de Saint-Goussaud depuis la ZIP, 7. Prairies au sud de la ZIP, 8 et 9. Chemins d'exploitation forestière).....	124
Photographie 66 : Le Thaurion au hameau le Palais sur la commune de Bosmoreau-les-Mines.....	99	Photographie 96 : Exemple de piste en concassé beige/gris .....	149
Photographie 67 : Vue sur la vallée encaissée du Thaurion au niveau des gorges du Thaurion à l'ouest de Lavaudgarde.....	99	Photographie 97 : illustration d'un chantier éolien .....	161
Photographie 68 : Vue en direction de la ZIP et du Mont de Transet depuis la D912 au sud de Bourganeuf .....	101	Photographie 98 : Vue aérienne et secteurs de visibilité en direction du projet éolien (en orange) depuis Sardent (source : Géoportail).....	167
Photographie 69 : Vue en direction de la ZIP et du Mont de Transet depuis le hameau de Langalénas-du-Bas .....	101	Photographie 99 : Vue en direction du projet éolien (photomonté) depuis la D940 au sud de Sardent (photomontage 5) .....	167
Photographie 70 : Vue en direction de la ZIP et du Mont de Transet avant d'arriver sur le hameau de Maucheix depuis le nord .....	101	Photographie 100 : Vue en direction du projet (photomonté) depuis le pied des ruines du château de Montaigut (photomontage 6).....	169
Photographie 71 : Vue aérienne et secteurs de visibilité (en orange) de Bourganeuf (source : Géoportail) .....	103	Photographie 101 : Vue en direction du projet éolien (photomonté) depuis le sommet du Mont de Jouër (photomontage 1) .....	170
Photographie 72 : Vue en direction de la ZIP depuis la D912 au sud de Bourganeuf.....	103	Photographie 102 : Vue en direction du projet (photomonté) depuis le site emblématique des Monts de Saint-Goussaud, au niveau de la D48a1 (photomontage 2).....	171
Photographie 73 : Vue aérienne et secteurs de visibilité (en orange) de Thauron (source : Géoportail) ..	104	Photographie 103 : Vue aérienne et secteurs de visibilité en direction du projet éolien (en orange) depuis Pontarion (source : Géoportail) .....	181
Photographie 74 : Vue en direction de la ZIP depuis la D10 au nord de Thauron .....	104	Photographie 104 : Vue en direction du projet (photomonté) depuis la D940 au nord-est de Pontarion (photomontage 9) .....	181
Photographie 75 : Vue aérienne et secteurs de visibilité (en orange) de Mansat-la-Courrière (source : Géoportail).....	105	Photographie 105 : Vue aérienne et secteurs de visibilité en direction du projet éolien (en orange) depuis Saint-Dizier-Leyrenne (source : Géoportail) .....	182
Photographie 76 : Vue en direction de la ZIP depuis Mansat-la-Courrière .....	105	Photographie 106 : Vue en direction du projet (photomonté) depuis la D912 au nord de Saint-Dizier-Leyrenne (photomontage 3).....	182
Photographie 77 : Vue en direction de la ZIP depuis le hameau de Langalénas-du-Bas.....	108	Photographie 107 : Vue aérienne et secteurs de visibilité en direction du projet éolien (en orange) depuis Masbaraud-Mérignat (source : Géoportail).....	183
Photographie 78 : Vue en direction de la ZIP depuis le hameau d'Arcissat .....	108	Photographie 108 : Vue en direction du projet (photomonté) depuis la D912 avant le croisement avec l'allée des Gouttes (photomontage 12) .....	183
Photographie 79 : Vue en direction de la ZIP depuis le hameau de Quinsat .....	108	Photographie 109 : Vue aérienne et secteurs de visibilité en direction du projet éolien (en orange) depuis Bosmoreau-les-Mines (source : Géoportail).....	184
Photographie 80 : Vue en direction de la ZIP depuis la D941, à l'est du hameau Le Chézeau-Raymond .	110		
Photographie 81 : Vue en direction de la ZIP depuis la D940, à proximité de l'Abbaye du Palais .....	110		
Photographie 82 : Vue en direction de la ZIP depuis l'esplanade du château, à proximité de la tour Lastic .....	111		
Photographie 83 : Les monuments historiques de Bourganeuf (1. Façade du XV <sup>ème</sup> siècle en face des restes du château, 2. La chapelle de l'Arrier, 3. La tour Zizim 4. L'église Saint-Jean-Baptiste (à droite) ...	113		
Photographie 84 : Vue en direction de la ZIP en grande partie masquée par les boisements depuis le Thaurion à Bosmoreau-les-Mines, au niveau du hameau du Palais.....	115		
Photographie 85 : Les Gorges du Verger (illustrations de gauche et du centre) et les gorges du Thaurion au nord de Thauron (illustration de droite) .....	115		

<i>Photographie 110 : Vue en direction du projet (photomonté) au niveau du cimetière de Bosmoreau-les-Mines (photomontage 13) .....</i>	<i>184</i>
<i>Photographie 111 : Vue en direction du projet éolien (photomonté) depuis le site des Roches de Mazuras (photomontage 8).....</i>	<i>186</i>
<i>Photographie 112 : Vue en direction du projet (photomonté) depuis la D43, au nord-est de Thauron (photomontage 7).....</i>	<i>187</i>
<i>Photographie 113 : Vue en direction du projet du Mont de Transet (photomonté) depuis le hameau d'Arcissat, au nord de l'AEI (photomontage 15) .....</i>	<i>193</i>
<i>Photographie 114 : Vue en direction du projet du Mont de Transet (photomonté) depuis le pont de la D912, au nord de Bourganeuf (photomontage 23).....</i>	<i>193</i>
<i>Photographie 115 : Vue aérienne et secteurs de visibilité du projet éolien (en orange) de Bourganeuf (source : Géoportail) .....</i>	<i>195</i>
<i>Photographie 116 : Vue en direction du projet du Mont de Transet (photomonté) depuis l'esplanade du château, au pied de la Tour Lastic (photomontage 26) .....</i>	<i>195</i>
<i>Photographie 117 : Vue aérienne et secteurs de visibilité du projet éolien (en orange) de Thauron (source : Géoportail).....</i>	<i>196</i>
<i>Photographie 118 : Vue en direction du projet éolien (photomonté) depuis le nord de Thauron (photomontage 10).....</i>	<i>196</i>
<i>Photographie 119 : Vue aérienne et secteurs de visibilité du projet éolien (en orange) de Mansat-la-Courrière (source : Géoportail).....</i>	<i>197</i>
<i>Photographie 120 : Vue en direction du projet éolien (photomonté) depuis le sud de Mansat-la-Courrière (photomontage 28).....</i>	<i>197</i>
<i>Photographie 121 : Vue en direction du projet éolien (photomonté) depuis le nord du hameau de Maucheix (photomontage 16).....</i>	<i>200</i>
<i>Photographie 122 : Vue sur les éoliennes du projet éolien (photomonté) depuis le hameau de Quinsat (photomontage 22).....</i>	<i>200</i>
<i>Photographie 123 : Vue en direction du projet éolien (photomonté) et des gorges du Thaurion depuis la D60, à l'ouest de Lavaudgarde (photomontage 35).....</i>	<i>203</i>
<i>Photographie 124 : Vue en direction du projet éolien (photomonté) depuis le parking du musée .....</i>	<i>204</i>
<i>Photographie 125 : Exemple de poste de livraison "brut" .....</i>	<i>209</i>
<i>Photographie 126 : Exemple du rendu prévu du bardage à claire-voie du poste de livraison .....</i>	<i>209</i>
<i>Photographie 127 : Exemple de bardage bois à claire-voie.....</i>	<i>223</i>

# Bibliographie

## METHODOLOGIE GENERALE

- ADEME, Manuel préliminaire de l'étude d'impact sur l'environnement de parcs éoliens, éd. ADEME, Novembre 2000
- ADEME, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005.
- ADEME, Ministère de l'Environnement, Guide de rédaction, Étude d'impact sur l'environnement, Application aux parcs éoliens, 1997.
- ADEME et CLER, Des éoliennes dans votre environnement : 6 fiches pour mieux comprendre les enjeux, éd. ADEME, 2002.
- BCEOM, MICHEL P., Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, L'étude d'impact sur l'environnement : objectifs, cadre réglementaire et conduite de l'évaluation, 2000.
- Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - Actualisation 2010.
- BVA, les Français et les Energies Renouvelables, pour le compte de l'ADEME, 2010
- Chataignier Stéphane et Jobert Arthur, « Des éoliennes dans le terroir. Enquête sur « l'inacceptabilité » de projets de centrales éoliennes en Languedoc-Roussillon », Flux, 2003/4 n° 54, p. 36-48.
- Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe, 20 octobre 2000, à Florence
- CSA, Les Français et les énergies renouvelables, France Energie Eolienne, Mars 2014
- Gueorguieva-Faye Diana, « Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique », Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7 | 2006, mis en ligne le 18 mai 2006. URL : <http://developpementdurable.revues.org/2705>
- IPSOS, Les Français et les énergies renouvelables, pour le Syndicat des Energies Renouvelables, 2013
- Jallouli Jihen, La réalité virtuelle comme outil d'étude sensible du paysage : le cas des éoliennes, Thèse, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture, Nantes, 2009
- Labussière Olivier, Défi esthétique en aménagement, Vers une prospective du milieu, Le cas de lignes très hautes tensions et des parcs éoliens, Thèse, Université de Pau, 2007.
- Le Floch Sophie, « Le riverain, le citoyen et l'habitant : trois figures de la participation dans la turbulence éolienne », Natures Sciences Sociétés, 2011/4 Vol. 19, p. 344-354
- Nadaï Alain, « Politique de l'énergie et paysages éoliens », in Walid Oueslati, Analyses économiques du paysage, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2011 p. 189-205.

Nadaï Alain, Labussière Olivier, Acceptabilité sociale et planification territoriale, éléments de Réflexion à partir de l'éolien et du stockage du CO2. Captage et stockage du CO2 Enjeux techniques et sociaux en France, Quæ, pp.45-60, 2010

Le Floch Sophie, « Le riverain, le citoyen et l'habitant : trois figures de la participation dans la turbulence éolienne », Natures Sciences Sociétés, 2011/4 Vol. 19, p. 344-354

DREAL du Limousin, Les sites remarquables du Limousin Haute-Vienne, 2014.

DREAL du Limousin, Les sites remarquables du Limousin 2 Creuse, 2015.

## SITES INTERNET

- <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Bases-de-donnees-Culture/Merimee-une-base-de-donnees-du-patrimoine-monumental-francais-de-la-Prehistoire-a-nos-jours> (base de données du patrimoine monumental français de la Préhistoire à nos jours)
- <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/> (atlas des patrimoines, Ministère de la Culture et de la Communication)
- <https://www.geoportail.gouv.fr/> (portail national de la connaissance du territoire mis en œuvre par l'IGN)
- <https://monumentum.fr/> (carte des Monuments Historiques français)
- [www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/) (DREAL Nouvelle Aquitaine)
- <https://www.tourisme-creuse.com/>
- <https://www.tourisme-hautevienne.com/> (
- <https://geoculture.fr/> (le Limousin vu par les artistes)